

Université d'Evry Val d'Essonne

Master Histoire

**Le Théâtre de l'Agora,
Scène nationale d'Évry et de l'Essonne
1985-2012**

Par Guy Kombila

Dirigé par Messieurs Jacques Longuet et Nicolas Hatzfeld

Remerciements

J'exprime ma reconnaissance la plus profonde à :

- Monsieur Jacques Longuet, pour m'avoir ouvert toutes les portes.
- Messieurs Nicolas Hatzfeld, Jean-Louis Loubet, Alain Michel et Serge Bardet.
- Madame Marie-José Bailly, secrétaire de direction du théâtre, pour sa gentillesse et ses souvenirs.
- Madame Monica Guillouet-Gély, directrice de la scène nationale, Monsieur Michel Charles-Beitz, directeur adjoint, Monsieur Renaud Serraz, responsable de la communication et Monsieur Etienne Mosnier, régisseur général.
- Madame Marion Lefebvre, pour les séances photos du catalogue de la saison 2011-2012.
- Ma mère, qui voulait que je fasse du droit ou de l'économie et qui a finalement accepté de me voir grandir et mûrir dans la filière qui me plaisait le plus.
- Monsieur Olivier Ottavi, mon manager au Carrefour d'Evry qui a toujours adapté mes horaires pour que mes études restent la priorité.
- Mes amis Nicolas Bellina, Nordine Simozrag, Florian Krzyzanowski, Clément Detournay, Marion Chariol, Etienne Chatelard, Martial Charasse, Jefferson Lahaye, Matthieu Estrampes et Maxime Druez.

Le Théâtre de l'Agora, scène nationale d'Evry et de l'Essonne 1985-2012



Evry Centre, place de l'Agora, 1991 (Dominique Planquette)¹

¹ Jacques Guyard et Dominique Planquette, *Envie de ville*, Paris, Adef, 1991, p. 126

Introduction

On ne peut dissocier l'histoire du théâtre de l'Agora de son contexte celui de la Ville Nouvelle d'Évry et celui de la politique culturelle héritée d'André Malraux (1901-1976), ministre d'État chargé des Affaires culturelles de 1959 à 1969 dont « l'objectif est défini de manière relativement précise dans le contexte français. Celui-ci est clairement mentionné dans la mission initiale du ministère de la Culture² : « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent »³ ».

Les villes nouvelles sont érigées à partir du schéma directeur de l'Île de France, datant de 1965, avec pour objet un meilleur contrôle de la démographie galopante des métropoles, menacées d'asphyxie par l'exode rural massif des « Trente glorieuses ». « Remettez-moi de l'ordre dans ce b... », telle aurait été l'injonction du Général de Gaulle en personne à Paul Delouvrier, délégué général au District de la Région de Paris (1961-1969) et préfet et vice-président de la direction à l'Aménagement du Territoire (1966-1969).

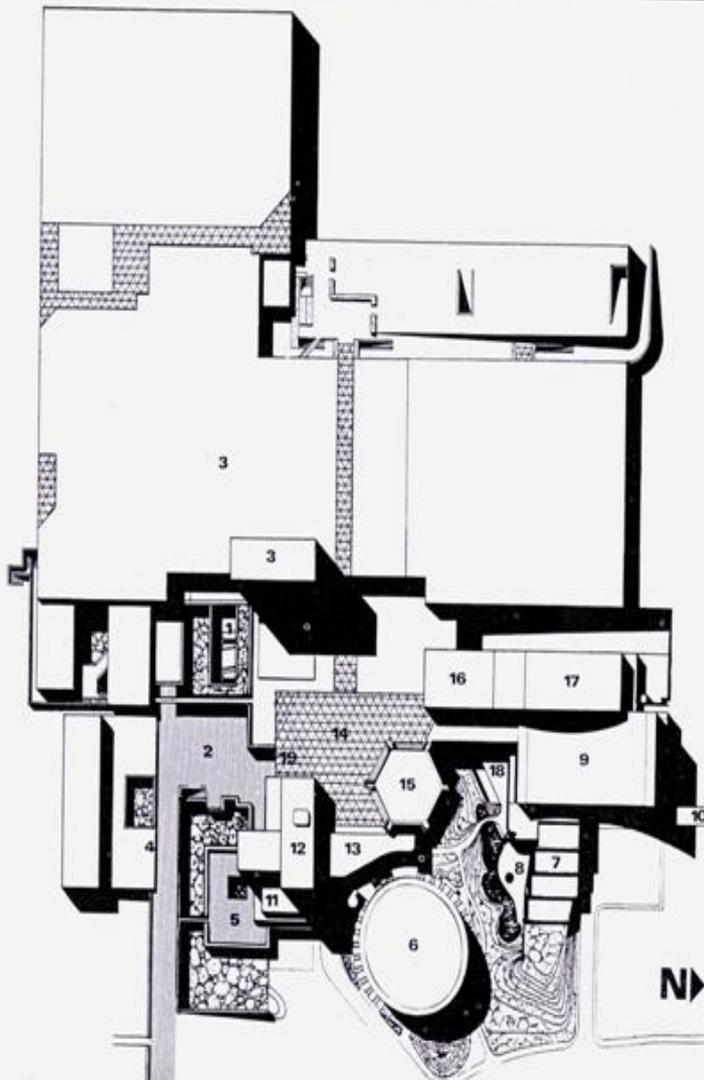
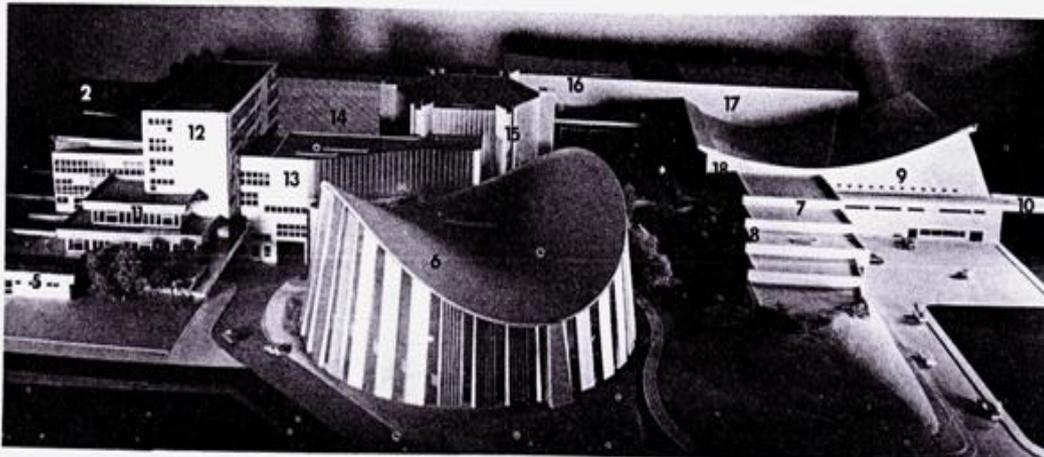
« Les villes nouvelles et les principales opérations immobilières des années 1970 et 1980 expriment la volonté de l'Etat, avec le concours de la promotion privée, d'assurer à tous les Franciliens le confort intérieur déjà garanti par les grands ensembles, et d'y ajouter une meilleure qualité de vie, en veillant à la qualité architecturale, aux transports, à la proximité, à la proximité urbaine. »⁴

² Xavier Greffe et Sylvie Pflieger, *La politique culturelle en France*, Paris, La documentation Française, 2009, p. 41

³ Décret n°59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des Affaires culturelles article premier.

⁴ Jacques Guyard, *Evry ville nouvelle, 1960-2003, la troisième banlieue*, Evry, Espaces Sud, 2003, p.12

OÙ TROUVER QUOI



où trouver quoi	Plan	Etage
ANPE Locale	12	R.C
ANPE départementale	12	1
Arrivée transports urbains	1	
Ateliers expression	18	patio
Bibliothèque	11	RC/1
Bowling	17	R.C
Café	13	R.C
Cafétéria Flunch	13	R.C
Caisse spectacles	13	RC
Centre associatif départ.	12	4
Centre commercial régional	3	
Centre culturel œcuménique	19	2
Centre documentation pédago	12	5
Centre doc. Armée de terre	12	1
Centre info. orientation	12	1/2
Centre de jours enfants	12	5
Centre médical	12	3
Centre récréatif enfants	13	2
CIDJ	12	2
Cinéma	17	2
Crèche	5	patio
Dispensaire hygiène mentale	5	patio
Dispensaire hygiène social	5	patio
Direction générale Agora	12	5
Drug West	16	R.C
Halte enfants	12	R.C
Hexagone	15	R.C
Hexagora	14	R.C
Immeuble bureaux SCC	3	
INF Evry	15	R.C
Kiosque information	14	R.C
Night-club	17	R.C
Nouvelle (la)	12	3
Observatoire social	12	3
Patinoire	9	
Passerelle	10	
Piscine	7	
Polythèque	12	5
Poste police	16	2
Salle (3000places)	6	
Solarium	8	
Studio 9(25 places)	13	2
Studio TV	16	2
Toilettes publiques	12	R.C
UMAF	12	2

Plan de l'Agora en mars 1975, extrait du feu mensuel local *La Nouvelle*

L'Agora inauguré le 19 mars 1975 se définit comme un vaste ensemble d'équipements publics et privés d'ordre culturel, social et sportif, à vocation départementale, intégrés dans une même architecture.

« L'Agora rassemble, dans l'esprit des urbanistes et des élus, l'autre face de l'attractivité du centre ville, la dimension culturelle, ludique et sociale. Le projet est sans précédent, et sans successeurs : rassembler sous le même toit, de part et d'autre d'allées ouvertes et éclairées comme celles du centre commercial, 44 000m² de services très divers, certains privés (cinémas, bowling, discothèque, cafés, restaurants...) et la plupart publics, mais dépendants d'administrations différentes, le SIEARE ⁵ principalement (salles de spectacles : Arènes, Hexagone, Studio ; bibliothèque centrale, piscine, patinoire, salle de sport, garderie, salle de réunion, salle d'expositions...) mais aussi l'Education nationale (CIO et CDDP), l'Agence nationale pour l'emploi, les services sociaux du département, des associations »⁶

Leur situation architecturale : ils sont disposés autour d'une place publique couverte cause encore - des confusions avec le centre commercial malgré une volonté affichée dans le nom même d'en faire une place publique et non un « *shopping center* ».

Mais ce qui est étonnant c'est que cette place publique est dans le prolongement du centre commercial régional à l'américaine « Évry 2 » inauguré aussi en à l'hiver 1975 qui « *malgré le matraquage publicitaire, restera dans le langage courant « l'Agora ».* Preuve que le mariage des deux entités n'a pas gêné le commerce ».

⁵ Syndicat intercommunal d'études et d'aménagement de la région

⁶ Jacques Guyard, *Evry ville nouvelle, 1960-2003, la troisième banlieue*, Evry, Espaces Sud, 2003, p.77



En attendant l'Agora, la ferme du Bois-Briard accueille les activités culturelles, 1973
(Dominique Planquette)⁷

A l'Agora, le théâtre n'existe pas en tant que tel les salles de spectacle du *Studio* et de l'*Hexagone* font partie de l'ensemble des lieux (arènes, cinéma, patinoire, piscine, bibliothèque) et « *le montage financier de l'Agora, dite « équipement intégré », est complexe, son montage gestionnaire l'est tout autant* »⁸ ; géré par deux associations Evry Animation, EVA, créée en 1974 quitte la ferme du Bois-Briard de Courcouronnes (qui abrite depuis septembre 2011 l'école départementale de théâtre EDT du 91) pour y emménager en 1977, et le Centre Culturel créé en 1977. Centre Culturel et Evry Animation sont donc deux associations créatrices d'activités. L'Agora est un service du SCA, les subventions des collectivités locales entrent pour moitié dans son financement. Le reste est étatique (sous diverses formes : direction de la Culture, du Livre, DDASS et transite par le Secrétariat Général des Villes Nouvelles).

⁷ Jacques Guyard et Dominique Planquette, *Envie de ville*, Paris, Adef, 1991, p.40

⁸ Michel Mottez, *L'aventure ordinaire d'une scène nationale*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.33



Le Studio de l'Agora en 1978, photo non créditée

On ne fait pratiquement pas appel aux fonds privés à l'époque. Les montages financiers entre associations et institutions (SIEARE, AFU, SCA) sont mal définis. L'Etat se désengage brutalement – des signaux d'alarme sont toutefois tirés dans le rapport produit par M. Cayron, directeur général en 1978, et par d'autres -.

La cour des Comptes, en 1977 quand la gauche prend le pouvoir à Evry, entrevoit déjà la suppression d'Evry Animation... En désaccord avec le Groupe Central, qui lui, exige des coupes drastiques dès 1978.

Les responsables culturels quant à eux, dénoncent le défaut de ligne politique des élus ainsi que le manque de subtilité et la méconnaissance des métiers culturels affichés par les organes d'Etat.

« Les restaurant ferment les uns après les autres, le centre commercial ouvert jusqu'à 22 heures tire ses rideaux à 20 heures. Les parkings en sous-sol deviennent

dangereux, la prostitution s'y installe [...] L'ensemble géré à minimum devient sale et venir au théâtre le soir est audacieux »⁹

Le Groupe Central des Villes Nouvelles, pour continuer à verser ses subsides, exige la création d'une Régie autonome sur les plans moral et financier, dotée d'un directeur unique qui contrôle les 3 départements maintenant séparés : sports, sanitaire et social, culturel. Pierre-Jean BANULS assumera cette responsabilité, épaulé par un inspecteur du Trésor détaché pour tenir la fonction d'agent comptable tout ce temps. Une surveillance étroite fait aussi partie des conditions.

Car le projet de création de la Régie finit par aboutir après d'âpres négociations (plusieurs refus des communes), un vote du Comité syndical du SCA en date du 10 mars 81, puis un agrément du Préfet après enquête publique. La mesure est assortie d'un plan de fonctionnement sur 3 ans (81 / 83) ; c'est une dotation étatique très rare, et difficile à tenir dans la durée. Elle sera finalement reconduite jusqu'à fin 1985.

En 81, il est proposé aux survivants de la vague de licenciements (qui tous n'acceptent pas forcément les conditions qui leur sont proposées) d'être pris en compte par la Régie.

Une convention est signée entre cette dernière, qui prend en compte les opérations financières liées à l'animation et la création, et l'association Centre Culturel. Avec tout ce que cela comporte de problèmes au niveau des passifs, et surtout du reclassement des personnels, qui doivent subir les attentes, les indécisions...

Des études réalisées en 84 et 85 démontrent la nécessité d'une structure culturelle autonome. La Régie doit évoluer pour offrir une programmation et des créations (la Galerie du Théâtre, l'extension de la bibliothèque...) d'un bon niveau.

⁹ Michel Mottez, *L'aventure ordinaire d'une scène nationale*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.34

Nous avons pu constater les tourments qu'a pu connaître la vie culturelle à Evry avant la mise en place du lieu homogène qu'est aujourd'hui le Théâtre de l'Agora.

En 1985, « *un jeu de coopération entre Etat, villes et directeur de l'établissement* »¹⁰ voit le jour toute la problématique de ce mémoire est de savoir si la structure qui en est né, un CAC, centre d'action culturel évoluant en scène nationale dès 1992 a su s'imposer sur son territoire qui en près de trente ans s'est complexifié, en répondant aux objectifs politiques et artistiques « dictés » par le Ministère de la Culture.

Selon l'article 2 de ses statuts une scène nationale est « *une association qui définit, en fonction des spécificités locales, les grandes orientations politiques de la mission de service public qui est confiée au directeur par l'État (le ministère de la culture et de la communication) et les collectivités territoriales concernées, à savoir :*

- *S'affirmer comme lieu de production artistique de référence nationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine*
- *Organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine.*
- *Participer, dans son aire d'implantation, à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci. »*

L'étude est chronologique faisant la lumière sur « *le parcours de la Scène nationale depuis sa création parsemé d'embûches* »¹¹ mais aussi cette volonté acharnée de conquête du public opérée et de satisfaire la demande étatique de mise en avant des expressions artistiques d'aujourd'hui par les trois directeurs qui s'y sont succédés, Bernard Castera de janvier 1986 à mai 2001, Hélène Laverge de mai 2001 à mars 2006 et Monica Guillouet-Gélyls quittant ce poste le 20 juin 2012.

¹⁰ Philippe Poirrier, Les collectivités locales et la culture, les formes de l'institutionnalisation, XIXe-XXe siècles, Paris, La Documentation française, 2002, p. 95

¹¹ Bernard Castera, rapport d'activité *De Ponge à Ponge*, 2001, p. 1

Les sources utilisées ici sont principalement celles des deux dépôts d'archives de la Scène Nationales.

On y trouve les rapports sur les activités des années écoulées, les programmations, les actions de sensibilisation, le nombre d'abonnés, le nombre d'entrées payantes, les comptes de résultat, les bilans financiers, les budgets prévisionnels, les procès-verbaux du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Tout ça bien entendu est très mal classé ! Un transfert au service des archives de l'agglomération est envisagé.

Le fond photographique utilisé est celui trouvé dans les dépôts d'archives du Théâtre.

I. Les débuts : la reconstruction (1985-1993)

A. Création et nomination du directeur du C.A.C

Faisant le bilan des expériences d'un passé récent compliqué et profitant de la nouvelle politique mise en place par le Ministre de la Culture Jack Lang depuis 1981 et l'arrivée de la gauche au pouvoir, l'intercommunalité d'Evry, SANE (regroupant les villes d'Evry, Lisses, Bondoufle et Courcouronnes) négocie avec la Rue de Valois la création d'un CAC, centre d'action culturelle, dès 1984.

Dans une note de service de Pierre Jean-Banuls, directeur général de la Régie de l'Agora datant du 10 juillet 1985¹², on apprend que les discussions ont abouti. Avec les agréments nécessaires et l'assurance du maintien des subventions, d'un reclassement du personnel, il est décidé de nommer un directeur culturel : Bernard Castera « précédemment directeur du Centre culturel de Saint Cyr l'école (Yvelines) ». Le C.A.C naît officiellement lors du comité du SAN du 9 juillet 1985. La machine administrative et les échanges épistolaires se mettent en route, François Bousquet, président du SAN, confirme à Dominique Wallon, directeur du développement culturel du Ministère, son "accord plein et entier sur la désignation de M. Bernard Castera au poste de Directeur du Centre d'action culturelle de l'Agora d'Évry" et précise que celui-ci sera recruté officiellement au 1er octobre 1985¹³. Le ministère confirme ce choix le 14 octobre 1985 et demande la mise en place d'une convention avant la fin de l'année, la création de l'association qui contrôlera le C.A.C et l'établissement pour « une durée de 3 ou 4 ans d'un projet culturel et artistique global¹⁴. ».

Avant cette réponse (arrivée presque un mois après), la présentation de la saison 1985/1986 que Bernard Castera n'a nullement préparé mais dont il hérite s'est déroulé le 5 octobre.

¹² Cf. Annexe 1

¹³ Lettre du 19 septembre 1985 du président du SAN au directeur du développement culturel, dossier nomination Bernard Castera, boîte « archive BC », dépôt d'archive du Théâtre de l'Agora.

¹⁴ Cf. Annexe 2

Pour cette journée de présentation, il y a eu 3000 envois d'invitations en direction des collectivités, personnalités, bibliothèques, corps enseignant, documentalistes, professeurs de danse, de musique, conservatoires, adhérents de la Galerie de Prêts, artistes, élus de la Ville Nouvelle, personnel du SAN et de l'Agora, Groupe Central des Villes Nouvelles... 174 retours ont été enregistrés et 30 personnes devaient prendre le bus de Paris. Le 5 octobre, 145 personnes se sont inscrites sur les listes. Celles venues à la présentation représentaient une quarantaine de collectivités, cinq lycées et CES, des adhérents et artistes de la Galerie des Prêts, des artistes et responsables de compagnies ayant joué ou se produisant cette saison à l'Agora, des journalistes, aucun élu du SAN n'était présent. Un seul journaliste national spécialisé en danse était présent, la presse écrite locale était représentée par le Républicain et le Parisien, trois radios locales (Top Essonne, CANAL 102, la radio associative de Saint Michel) ont assisté à la soirée, « Dans l'ensemble cette journée a été positive dans la qualité des échanges et des mises en relations qu'elle a favorisé. Un gros effort reste à faire pour faire venir le public à tous les spectacles de la part de toute l'équipe.¹⁵ ».

¹⁵ Compte rendu de la réunion du CAC du mardi 8 octobre 1985, dossier nomination Bernard Castera, boîte « archive BC », dépôt d'archives du Théâtre de l'Agora.

EVRY

A l'Agora, Francis Mizio reçoit le premier prix littéraire des villes nouvelles



Fin d'après-midi chargée à l'Agora samedi où l'on assistait tout à tour à la présentation du directeur du tout nouveau centre d'action culturelle, mais aussi à la présentation de la saison 1985-1986 et enfin à la remise du prix littéraire des villes nouvelles.

Première étape au Studio de l'Agora. En présence d'une foule nombreuse, Jacques Guyard président de la région de l'Agora mais également député-maire, a présenté le direc-

teur du C.A.C. Bernard Castera non sans avoir rendu hommage avant à tous ceux qui pendant huit ans ont travaillé pour élaborer la politique culturelle qui est maintenant en place à l'Agora. « Nous avons eu du mal, a-t-il expliqué, à faire reconnaître le statut culturel de l'Agora, à cause notamment de l'organisation des différents équipements et leurs imbrications. Désormais le C.A.C. sera indépendant, il va pouvoir bâtir sa propre activité. »



Deuxième étape, toujours au Studio, la remise du prix littéraire des villes nouvelles. Les Editions Autrement ont prévu il y a plusieurs mois la sortie d'un livre intitulé « Un nouvel art de ville », huit villes nouvelles en quête d'elles-mêmes. Du dimanche des joggers au carnaval des ténébres, du développement des entreprises de pointe au retour de la grande architecture, des réseaux de communication à la qualité du cadre de vie, c'est une grande enquête sur ce qui

fait l'originalité des huit villes nouvelles françaises.

A cette occasion, le secrétaire général des villes nouvelles et les Editions Autrement ont décidé d'organiser un prix littéraire réservé aux jeunes auteurs de moins de trente ans. Il s'agissait d'écrire une nouvelle de dix feuillets au maximum sur le thème des « Villes nouvelles ». Francis Mizio a obtenu le premier prix. Max Lanci le deuxième et Bruno Forel le troisième. Peu après

ces remises de prix, le public a été convié à un pot qui s'est déroulé dans la galerie de l'Aire libre. Chacun a pu se documenter en détail sur la programmation culturelle de la saison, rencontrer certains artistes qui étaient présents, admirer une exposition des photos qui illustrent l'ouvrage consacré aux villes nouvelles. Une soirée qui s'est terminée en suite par le premier concert de l'Orchestre de l'Île-de-France au théâtre de l'Hexagone.

B. Castera directeur du C.A.C. de l'Agora

L'Agora d'Evry regroupe différents services : sociaux, éducatifs, sportifs, culturels et administratifs. Le tout rassemblé dans ce que l'on appelle la région de l'Agora. Pour cette saison 1985-1986, la grande caractéristique sera la mise en place d'un centre d'action culturelle à l'Agora, centre reconnu officiellement par le ministère de la Culture.

Toute l'équipe culturelle de l'Agora va être regroupée au sein de ce C.A.C. indépendance. Pour ce faire un directeur a été nommé, il s'agit de Bernard Castera qui vient de Salin-Cyr-l'École dans les Yvelines où il a exercé les responsabilités de directeur du C.A.C. de cette ville. Avec cette reconnaissance officielle, le C.A.C. d'Evry rentre ainsi dans le circuit national des centres cultu-



CORBEIL-ESSONNES

Grande rentrée pour l'encemble

LE COUDRAY-MONTCEAUX

Activités diverses au foyer Eugène-Massillon

Le samedi de table a lieu le mardi et jeudi à vous désirez participer. Pour

« Son directeur a tout à rebâtir et il le fait avec le soutien efficace de quelques élus responsables et de caractère qui savent s'imposer dans un environnement peu motivé à la fois par une ambition culturelle et par la prise en charge d'équipements relevant d'une intercommunalité dénigrée. ¹⁶ »

Le combat des subventions pour le C.A.C commence dès ce mois d'octobre 1985, le député-maire d'Evry Jacques Guiyard en tant que président de la Régie de l'Agora s'adresse au conseiller général Roland Olivier¹⁷, s'offusquant de la différence de traitement entre Evry et le C.A.C. de Corbeil-Essonnes, Pablo Néruda, dirigé par Alain Héril, (comédien, metteur en scène, écrivain « *construit, comme ceux de Ris Orangis, de Brétigny et de Saint Michel sur Orge, en réaction à la ville nouvelle par des municipalités voisines, en général communistes, qui voulaient maîtriser la promotion culturelle, la leur.* ¹⁸ », qui pourtant font partie à présent du même réseau national.

En 1985 Pablo Néruda recevra du département au minimum 505 000 Francs quand l'Agora n'obtiendra que 349 800 Francs, le département s'étant engagé à augmenter ses subventions de 5% l'année suivante, la différence de traitement s'accroîtrait « *sans qu'aucune analyse sérieuse, ni des productions, ni des programmations, ni des conditions de fonctionnement, ne saurait légitimer pour le C.A.C. du chef lieu de l'Essonne.* »

¹⁶ Michel Mottez, *L'aventure ordinaire d'une scène nationale*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 35

¹⁷ Lettre du 14 octobre 1985 de Jacques Guiyard, président de la Régie de l'Agora à Monsieur Rolland Olivier, conseiller général, dossier nomination Bernard Castera, boîte « archive BC », dépôt d'archive du Théâtre de l'Agora

¹⁸ Michel Mottez, *L'aventure ordinaire d'une scène nationale*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 68

« Le Journal officiel du 9 octobre 1985 publie la déclaration à la préfecture de l'Essonne le 25 septembre 1985 de l'association Centre d'action culturelle de l'Agora d'Evry, dit : Agora actions culturelles. Son objet : promouvoir la création artistique contemporaine ; contrôler la gestion matérielle et financière du centre d'action culturelle. Son président est Pierre-Jean Banuls, par ailleurs directeur de la Régie de l'Agora. Son directeur est Bernard Castera nommé en juin 1985 avec l'agrément du Ministère de la Culture.¹⁹

La création de cette structure trouve sa source principale dans la dissolution de la Régie de l'Agora programmée pour décembre 1985.

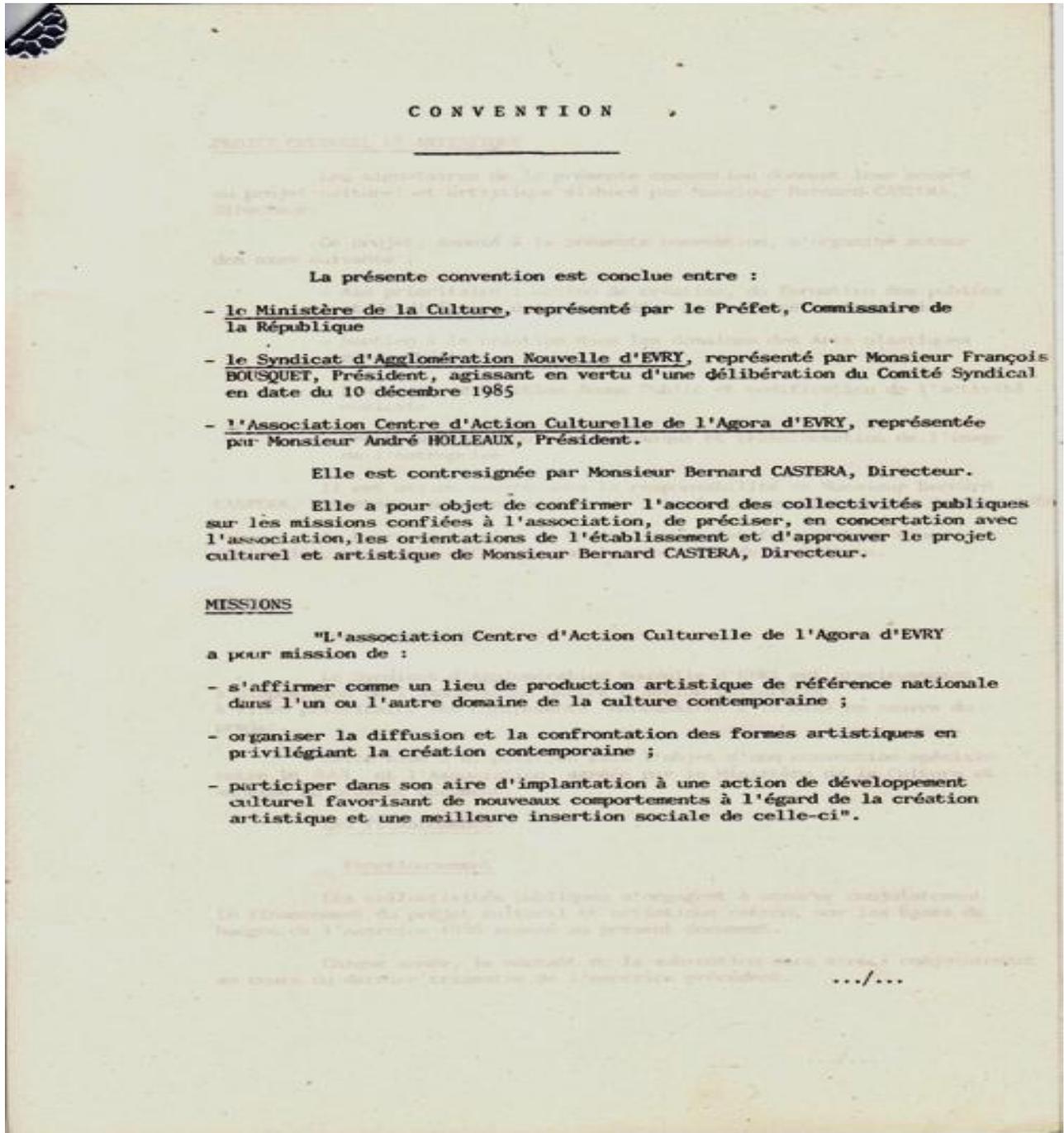
La lourdeur administrative et financière de la Régie rendait nécessaire la mise en place d'autres structures plus adaptées à la situation. Jusqu'en décembre, le transfert des responsabilités et des financements s'opère du service Agora Actions Culturelles à la nouvelle structure Centre d'Action Culturelle (C.A.C.). Le conseil d'administration provisoire de l'association est remplacé par un conseil structuré selon les normes du Ministère de la Culture : 6 représentants du SAN, 3 représentants de l'Etat, 7 membres associés agréées par le Président du SAN et le Directeur du Développement Culturel (Ministère de la Culture. Le nouveau président est André Holleaux, conseiller d'Etat, ancien directeur du cabinet d'André Malraux, membre associé du Conseil d'administration²⁰ ».

¹⁹ Cf. Annexe 3

²⁰ Bernard Castera, rapport d'activité *De Ponge à Ponge*, 2001, p. 5

B. Le fonctionnement : une coopération entre l'Etat et la collectivité territoriale

Document 1 : Convention sur les missions de l'établissement, décembre 1985²¹



²¹ Convention numéro 1, dossier nomination Bernard Castera, boîte « archive BC », dépôt d'archive du Théâtre de l'Agora.

PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE

Les signataires de la présente convention donnent leur accord au projet culturel et artistique élaboré par Monsieur Bernard CASTERA, Directeur.

Ce projet, annexé à la présente convention, s'organise autour des axes suivants :

- Axe prioritaire : action de création, de formation des publics et de diffusion dans le domaine de la Danse contemporaine
- Soutien à la création dans les domaines des Arts plastiques et du Théâtre
- Poursuite de l'action Jeune Public et modification de l'activité musicale
- Création d'une nouvelle dynamique et transformation de l'image de l'entreprise

Il est mis en oeuvre sous la responsabilité de Monsieur Bernard CASTERA, Directeur, pour une période de 4 années, à compter du 1er janvier 1986

Au cours de sa mise en oeuvre, ce projet fera l'objet d'une évaluation, au moins, effectuée par le Ministère de la Culture.

MOYENS

Les équipements

Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'EVRY met gracieusement à disposition de l'association Centre d'Action Culturelle à titre prioritaire les équipements nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention spéciale entre le SAN et l'Association, agréée par le Ministère de la Culture et annexée au présent document.

Les financements

. Fonctionnement

Les collectivités publiques s'engagent à assurer conjointement le financement du projet culturel et artistique retenu, sur les bases du budget de l'exercice 1986 annexé au présent document.

Chaque année, le montant de la subvention sera arrêté conjointement au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent.

.../...

Le versement de ces subventions s'effectuera selon les modalités suivantes :

Etat : Début mars : premier acompte correspondant au quart de la subvention de l'exercice précédent.

Début mai : deuxième acompte du même montant.

Courant août : solde.

SAN : Courant janvier : premier acompte correspondant au tiers de la subvention de l'exercice précédent

Courant mars : deuxième acompte du même montant

Courant septembre : solde

L'association et la direction de l'établissement s'engagent à rechercher toutes autres sources de financement publiques ou privées qui s'ajouteraient aux financements actuels.

L'association s'engage également à respecter les équilibres budgétaires, notamment les ratios définis par le Ministère de la Culture concernant la masse salariale, les dépenses d'activités et les recettes propres, à savoir :
masse salariale inférieure à 50 % du budget,
budget d'activités au moins égal à 30 %
ressources propres de l'ordre de 20 % de l'ensemble des recettes

Investissement

L'aménagement ou le réaménagement des locaux, ainsi que l'acquisition ou le remplacement de matériels ou d'équipements feront l'objet de budgets distincts et pourront bénéficier d'aides particulières de l'Etat, du SAN et des collectivités territoriales.

DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de quatre années à compter du 1er Janvier 1986.

Après concertation entre les parties, une nouvelle convention pourra être conclue à partir de l'adoption d'un nouveau projet, proposé par le Directeur.

.../...

DENONCIATION

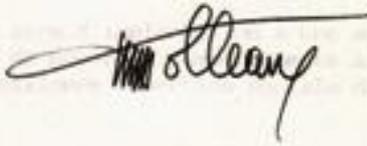
En dehors de cette échéance, la présente convention ne pourra être dénoncée que dans le cas d'un départ du Directeur et par décision conjointe du Ministère de la Culture et du Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'EVRY.

Fait à EVRY, le _____

Pour le Ministère de la Culture
Le Préfet, Commissaire de la République

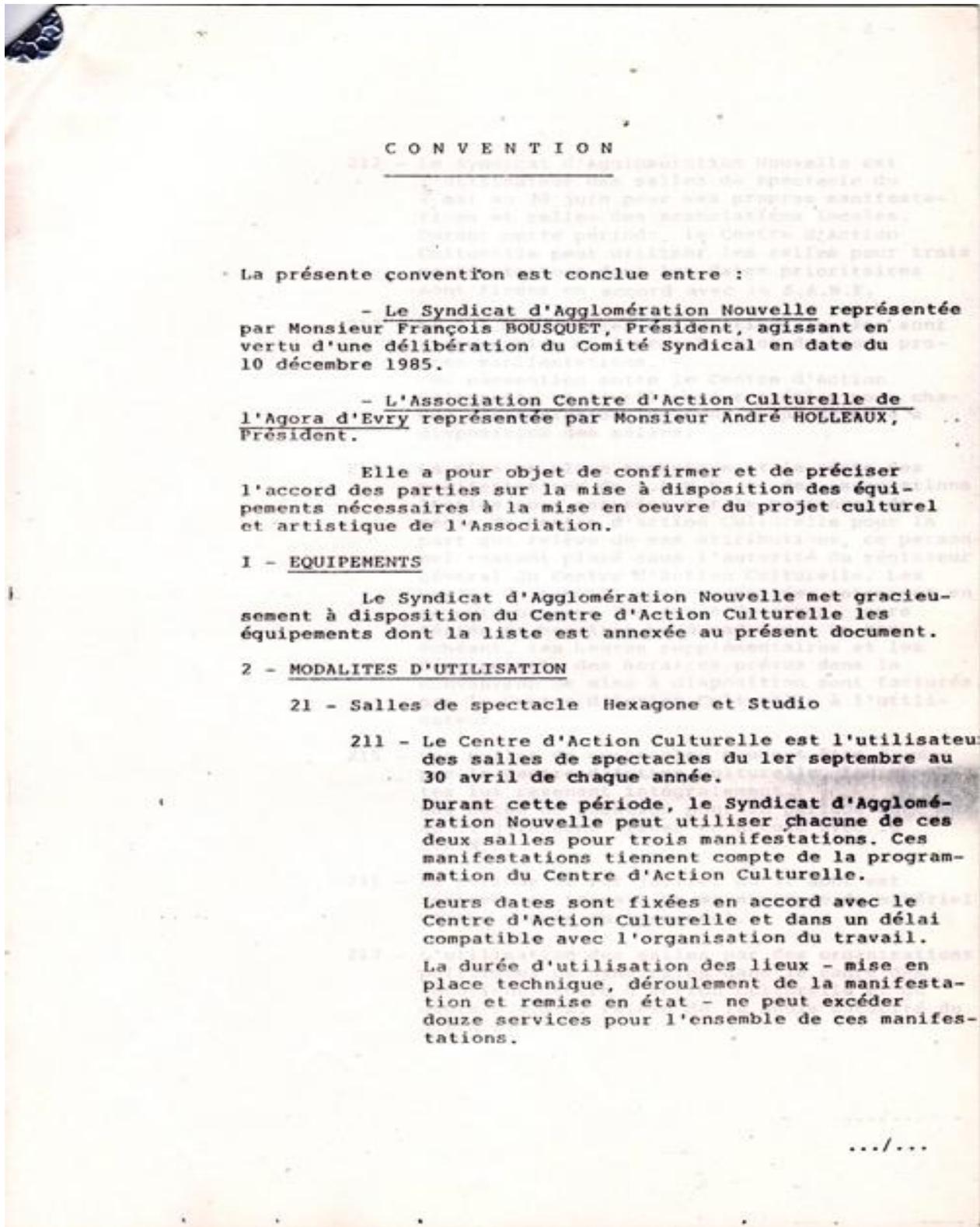
Pour le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'EVRY
Le Président

Pour le Centre d'Action Culturelle de l'Agora d'EVRY
Le Président



Le Directeur du Centre d'Action Culturelle de l'Agora d'EVRY





²² Convention numéro 2, dossier nomination Bernard Castera, boîte « archive BC », dépôt d'archive du Théâtre de l'Agora.

- 212 - Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle est l'utilisateur des salles de spectacle du 2 mai au 30 juin pour ses propres manifestations et celles des associations locales. Durant cette période, le Centre d'Action Culturelle peut utiliser les salles pour trois manifestations dont les dates prioritaires sont fixées en accord avec le S.A.N.E.
- 213 - Le S.A.N.E. et les associations locales sont responsables de l'organisation de leurs propres manifestations. Une convention entre le Centre d'Action Culturelle et l'utilisateur précise pour chaque manifestation les conditions de mise à disposition des salles.
- 214 - La mise en place technique et la régie des manifestations du S.A.N.E. et des associations locales sont assurées par le personnel de régie du Centre d'Action Culturelle pour la part qui relève de ses attributions, ce personnel restant placé sous l'autorité du régisseur général du Centre d'Action Culturelle. Les règles du travail sont respectées notamment en ce qui concerne les jours de repos, jours fériés et horaires hebdomadaires. Le cas échéant, les heures supplémentaires et les dépassements des horaires prévus dans la convention de mise à disposition sont facturés par le Centre d'Action Culturelle à l'utilisateur.
- 215 - Les salles de spectacles peuvent être louées par le Centre d'Action Culturelle, les recettes lui revenant intégralement. Les dates de location pour la période du 2 mai au 30 juin sont fixées en accord avec le S.A.N.E.
- 216 - La période du 1er juillet au 31 août est réservée au travail de maintenance du matériel et aux congés du personnel.
- 217 - L'utilisation des salles par des organisations politiques ou syndicales dans le cadre des locations Centre d'Action Culturelle et du quota S.A.N.E. relève de la seule autorité du S.A.N.E.

.../...

22 - Salles Petit Hexagone, Ateliers Théâtre, Ateliers
Musique.

- Le S.A.N.E. est gestionnaire de ces salles.

En dehors des activités répétitives d'ateliers du
S.A.N.E. ou d'organisme habilité par lui (ex S.C.A. 2000)
Le C.A.C. pourra disposer de ces salles pour des activités
liées au projet artistique (résidence, répétitions et pré-
paration des spectacles) ; cette utilisation sera précisée
autant que possible deux mois à l'avance.

23 - Les lieux d'accueil et de circulation du public,
Les cabines de régie, matériels et équipements scéniq-
ues, Le noyau technique, l'atelier et dépôt décors,
Le dépôt de rangement sous Hexagone, Les Loges, Les
bureaux et la Galerie de Prêts sont affectés au Centre
d'Action Culturelle à titre exclusif.

3 - MOBILIER MATERIEL

31 - Le mobilier et le matériel mis à la disposition du
Centre d'Action Culturelle par le S.A.N.E., l'Etat
ou d'autres collectivités publiques font l'objet

32 - DUPE d'un inventaire contradictoire.

La Convention est valable jusqu'au 31 décembre 1988.

32 - Le S.A.N.E. prend à sa charge éventuellement le
renouvellement ou la mise en place du mobilier et
matériel dont la durée d'utilisation est égale ou
supérieure à 5 ans et qui constitue une immobilisa-
tion.

Les besoins éventuels en mobilier et matériel sont
communiqués au S.A.N.E. par le Centre d'Action
Culturelle au cours du 4ème trimestre de l'année
civile.

.../...

4 - CHARGES ENTRETIEN REPARATIONS

- 41 - Les frais de chauffage, électricité, eau, nettoyage des équipements sont supportés par le Centre d'Action Culturelle, le S.A.N.E. ou S.C.A. 2000 ou d'autres utilisateurs suivant une répartition proportionnelle à leurs temps d'occupation respectifs. Cette répartition est effectuée en fin d'exercice. En cours d'exercice des acomptes sont versés par les utilisateurs en fonction des prévisions d'occupation
- 42 - Les frais d'entretien des équipements et les grosses réparations sont pris en charge par le S.A.N.E.

5 - ASSURANCES

- 51 - Le S.A.N.E. contracte toutes les assurances nécessaires à la sauvegarde des équipements, du mobilier et du matériel mis à la disposition du Centre d'Action Culturelle par le S.A.N.E., l'Etat ou d'autres collectivités publiques.
- 52 - Le Centre d'Action Culturelle contracte toutes les assurances nécessaires à la sauvegarde du mobilier et du matériel qui sont sa propriété.

6 - DUREE

La Convention est valable jusqu'au 31 décembre 1989. A l'échéance elle peut être prorogée tacitement, dénoncée ou modifiée.

A

13

[Signature]

CONVENTION

La présente convention est conclue entre :

- Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'EVRY représenté par Monsieur François BOUSQUET, Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 10 décembre 1985.
- Le Ministère de la Culture représenté par le Préfet, Commissaire de la République

Cette convention a pour objet de confirmer et de préciser l'accord des parties sur la destination des équipements mis par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'EVRY à la disposition du Centre d'Action Culturelle de l'Agora pour l'accomplissement de ses missions de service public dans le domaine de la création artistique et du développement culturel. A savoir :

- Salle de spectacles Hexagone
- Salle de spectacles Studio
- Lieux d'accueil et circulations du public
- Cabines de régie, matériels et équipements scéniques
- Noyau technique
- Dépôt de rangement sous Hexagone
- Dépôt décors
- Atelier décors
- Loges (12)
- Petit Hexagone (Studio de Danse)
- Salle de musique
- Salle de répétitions Théâtre
- Galerie de Prêts
- Bureaux du personnel

Réalisés et aménagés avec des financements conjoints du SAN et de l'Etat, ces équipements seront réservés prioritairement pour une durée de 8 années renouvelables, à la mise en oeuvre de projets culturels et artistiques répondant aux missions suivantes :

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine ;
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;
- participer localement à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Chaque projet, d'une durée de 3 ou 4 ans, fera l'objet d'une convention spécifique associant les financeurs et la structure de gestion de l'établissement.

Le financement de ces projets sera assuré en commun par le SAN et l'Etat avec, le cas échéant, le concours de tous autres partenaires publics ou privés.

Le premier projet culturel et artistique a été adopté par la structure de gestion de l'établissement et agréé par les collectivités signataires de la présente convention.

Au cours de l'avant dernière saison précédant l'échéance de cette convention, une concertation entre les parties signataires définira les modalités de son renouvellement.

Fait à EVRY, le

Pour le Ministère de la Culture
Le Préfet, Commissaire de la République

Pour le Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'EVRY
Le Président

« S'il est annoncé qu'une scène nationale fonctionne sous régime associatif, il faut très vite clarifier cette affirmation. Il s'agit, pour la plupart des scènes nationales, d'associations dites « fermées ». C'est-à-dire que n'en font partie que des membres choisis : on y trouve d'abord des membres « de droit », qui représentent l'Etat et les collectivités qui concourent à leur financements et ensuite des membres « associés », qui sont des personnes dont la candidature présentée par un membre de droit est agréée par le Ministère de la Culture et le maire ou les présidents des instances concernées. Leur nombre doit être inférieur à celui des membres de droit. Compte tenu de cette situation fermée, les assemblées générales pour respecter le statut associatif, ne sont que des formalités nécessaires une fois par an, à l'occasion d'un conseil d'administration, puisque les membres de l'association et ceux du conseil sont les mêmes

Cette curiosité a son histoire : les scènes nationales sont les regroupements de différentes structures telles les CAC (centre d'action culturelle) mais aussi les maisons de la culture inventées par Malraux. Ces dernières étaient des structures ouvertes où la vie associative était à la base de l'institution. Il existe encore quelques scènes nationales à structure associative ouverte dans laquelle peuvent entrer tous les « aficionados » de la vie culturelle mais elles ne sont plus très nombreuses. Le Volcan au Havre fait partie de celle-ci et son association est très attachée à ce principe. Si l'on interroge sur le pourquoi de cette mutation, les directeurs répondent que le système associatif était source de conflits croisés inefficaces et ils se satisfont pleinement de la situation actuelle. Robert Abirached, qui fut à la tête, pendant les années Lang, de la direction des théâtres, explique cette évolution en trois phrases.

Dans le tome 2 de son ouvrage « Le théâtre et le prince » il dit à propos des scènes nationales : cofinancées par l'Etat et les collectivités territoriales, elles sont gérées par un conseil d'administration où leurs deux tutelles sont majoritaires. C'en est donc fini du statut largement associatif qui leur avait été

*accordé à leur fondation et qui avait donné lieu à tant de crises. Charbonnier est devenu maître chez soi d'autant plus naturellement qu'il détient les cordons de la bourse.*²³ »

Soit, mais de CAC à scène nationale, on a l'impression qu'il n'y a qu'un changement de nomination. Le directeur doit composer avec des supérieurs étatiques qui tiennent « la bourse », qui a l'argent a le pouvoir, de la à réduire Bernard Castera en simple fonctionnaire ? Nous n'oserons pas, à l'automne 1985 il détient les clefs de la création artistique, il devient la pièce maitresse du dispositif.

*« Dire que les directeurs relèvent d'un corps culturel de l'Etat serait excessif, puisqu'ils ne sont pas fonctionnaires et sont de ce fait sur des sièges éjectables sans garantie de reclassement*²⁴ »

²³ Michel Mottez, *L'aventure ordinaire d'une scène nationale*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.13-14

²⁴ Michel Mottez, *L'aventure ordinaire d'une scène nationale*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 17

C. Le premier projet de Bernard Castera et l'affrontement avec la réalité 1986-1990

« Dans le jeu de coopération entre Etat, ville et directeur et l'établissement le directeur dispose d'une grande autonomie pour définir sa politique. Son indépendance est inscrite dans les statuts et dans la pratique des villes, mais elle tient aussi aux contradictions et aux oppositions entre attentes des différentes tutelles. Cette liberté d'action ne peut cependant être productive que dans la mesure où les directeurs parviennent à mobiliser des réseaux de partenaires et à empêcher que les collectivités publiques ne se désintéressent du théâtre. Ces stratégies placent les CDN et les scènes nationales en position d'établissements structurants pour les activités culturelles locales²⁵ »

Ecrit entre le 30 octobre et le 3 novembre 1985, le premier projet artistique pour le Centre d'Action Culturel de l'Agora trace les axes de travail qui doivent permettre au nouvel établissement de progresser de septembre 1986 à décembre 1989.

Le projet se fixe sur un double objectif : répondre aux exigences statutaires d'un Centre du réseau national qui doit « s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine, participer dans son aire d'implantation à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique. » et « faire du CAC de l'Agora d'Evry un des éléments moteurs de la vie culturelle régionale et participer ainsi au renforcement du pôle que constitue l'Agglomération Nouvelle, selon le Plan d'Action Régionale établi par la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

²⁵ Alice Blondel « La définition de la politique des scènes nationales et des centres dramatiques nationaux : un jeu de coopération entre Etat, villes et directeurs des établissements » dans *Les collectivités locales et la culture*, La Documentation française, Paris, 2002, p. 110

Le projet n'est pas conduit sur un terrain vierge. Le Centre Culturel de l'Agora, puis la Régie de l'Agora, ont mené depuis 10 ans une activité culturelle sur la Ville Nouvelle.

Le projet vit à la fois dans la continuité et en rupture de cette histoire qui a connu ses résultats positifs, ses limites et ses échecs, avec une équipe déjà constituée et un équipement donné.

La rupture se joue dans la place qu'occupera la création, la production artistique. Bernard Castera souhaite « *privilégier un axe d'activité, ce qui nécessairement entraîne une réduction dans d'autres secteurs*²⁶ » et propose un axe principal la danse contemporaine, le projet prenant appui sur les recommandations d'un rapport du Ministère²⁷, mettant en cause la « *vocation universaliste* » des établissements d'action culturelle qui a eu pour principale conséquence de « *les amener à conduire des actions dispersées et trop souvent superficielles*²⁸ ».

« Les qualités techniques de l'équipement, les compétences d'une partie des professionnels du CAC et le travail mené au cours de ces dernières années rendent possible une action prioritaire dans ce domaine. [...] Je propose donc que le Centre d'Action Culturelle de l'Agora mène en priorité une action chorégraphique de création de formation des publics et de diffusion.

Je souhaite que les productions chorégraphiques soient envisagées sous l'angle de l'interdisciplinarité recommandée par le rapport PUAUX. Il me paraît en effet intéressant de favoriser la rencontre de la Danse avec d'autres disciplines artistiques, de créer des passerelles lui permettant de rompre un certain isolement, sa marginalité, et de faciliter une approche diversifiée par le public.

²⁶ Bernard Castera, *Projet artistique pour le centre culturel de l'Agora d'Evry*, 1985, p. 6, dossier nomination Bernard Castera, boîte « archive BC », dépôt d'archive du Théâtre de l'Agora.

²⁷ Paul Puaux, *Les établissements culturels: rapport au Ministre de la culture*, Paris, L Documentation, 1982

²⁸ Paul Puaux, *Les établissements culturels: rapport au Ministre de la culture*, Paris, L Documentation, 1982

L'œuvre créée - sa situation dans les divers courants de la danse contemporaine, son thème, ses formes, les intervenants : compositeur, scénographe, décorateur ... - la démarche propre du chorégraphe, ses affinités artistiques peuvent être le support d'une telle interdisciplinarité.

Autour de la création, diverses productions ou actions pourraient être engagées. Par exemple, selon les œuvres et les possibilités budgétaires : édition de textes, réalisation vidéo, exposition, concert ou animation musicale, accueil de créateurs invités par le chorégraphe, débat..., la diffusion des productions réalisées à cette occasion devant être envisagée. Il faut noter également que plusieurs secteurs d'activité du CAC étudiés plus loin peuvent trouver ici un prolongement.

Ces actions exigent une plage particulière dans la programmation du CAC. La résidence du créateur et de son équipe est très certainement la forme de travail qui permet le mieux de telles rencontres artistiques et l'établissement de relations plus étroites avec les publics. Elle peut être le temps fort d'un travail de formation : répétitions publiques, stages avec les professeurs et les élèves de certains cours de danse, les AS/danse des lycées et collèges, interventions dans des établissements scolaires ... Il va de soi que cette démarche de production ne peut être menée qu'avec des chorégraphes ayant une certaine maturité, possédant le sens du contact et la volonté de rencontre avec les publics. Une à deux créations me paraissent pouvoir être ainsi programmées chaque saison, sous réserve que des producteurs et des financements complémentaires soient trouvés.

Parallèlement à la production et au travail de formation, le CAC peut accueillir en simple diffusion plusieurs spectacles chorégraphiques offrant ainsi au public régional un choix représentatif de la diversité et de la vitalité de la danse contemporaine. La définition de ce projet intervient à un moment où l'Etat, l'Agglomération Nouvelle et la Compagnie Marie-Christine GHEORGHIU ont signé une convention jusque fin 86.

L'implantation d'une Compagnie peut parfaitement converger avec la forme de travail proposée par le projet. Mais l'implantation et les relations de la Compagnie Marie-Christine GHEORGHIU avec le CAC doivent être- établies sur des bases claires : un établissement d'action culturelle ne peut subventionner une compagnie. Son intervention doit se limiter à une assistance technique, à une collaboration dans le cadre de la politique d'animation et à des participations éventuelles à des coproductions sur la base de projets artistiques précis.²⁹»

Il choisit aussi un soutien à la création, le Théâtre et les Arts Plastiques. Le projet envisage une modification de l'activité musicale et la poursuite de l'action engagée auprès du Jeune Public.

Le directeur est aussi très conscient du contexte et de la conjoncture auxquels il hérite et auxquels il doit faire face, tendance à la baisse de fréquentation des salles de spectacles dont la Régie de l'Agora a pris des longueurs d'avance mais aussi liées au contexte d'une Ville Nouvelle et du lieu, l'Agora « *refuge des dealers et des marginaux*³⁰ ».

« De plus, un spectacle terminé, ce même spectateur, rejeté brutalement sur la sinistre Grand'Place, va devoir affronter... les parkings. Avec, au bout de l'aventure, l'inconnu : la voiture aura-t'elle encore ses quatre roues, son auto-radio ? Que ceux qui trouvent que j'en rajoute veuillent bien m'excuser : j'ai pu, dès ma première semaine à Evry, vérifier à mes dépens que le lieu est à la hauteur de sa réputation³¹. »

²⁹ Bernard Castera, *Projet artistique pour le centre culturel de l'Agora d'Evry*, 1985, dossier nomination Bernard Castera, boîte « archive BC », dépôt d'archive du Théâtre de l'Agora. p. 10 à 13.

³⁰ Jacques Guiyard, *Evry Ville Nouvelle 1960-2003*, Evry, Espaces Sud, 2003, p. 154

³¹ Bernard Castera, *Projet artistique pour le centre culturel de l'Agora d'Evry*, 1985, dossier nomination Bernard Castera, boîte « archive BC », dépôt d'archive du Théâtre de l'Agora, p. 25.

La dynamique à créer pour lui doit tenir compte des difficultés bien qu'il ne connaisse pas de son propre aveu le contexte local.

En octobre 1985, il n'y a pas ou plus d'abonnés, il a pu constater que contrairement aux Arènes dont l'architecture s'impose les salles de l'Hexagone et du Studio n'ont aucune réalité extérieure « il faut quelque persévérance au spectateur moyen pour trouver ces deux salles ».

Il n'y a pas de fronton et pas de lieu d'accueil avant les spectacles, ça ne peut avoir que des conséquences sur ce qui se passe dans les salles.

La transformation matérielle étant déjà prévue, il souhaite s'attaquer à la transformation de son image, les appellations « Agora Actions Culturelles » et « Centre d'Action Culturelle de l'Agora » ne lui plaisent guère, elles ne sont pas attractives pour le public, il souhaite que le lieu se nomme « Théâtre de l'Agora » au moment où naît un véritable théâtre à Evry.

Les statuts définitifs du Centre d'Action Culturelle de l'Agora d'Evry sont adoptés le 9 janvier 1986.

La situation financière laissée au CAC par le directeur de la Régie est saine.

Les dossiers d'aménagement du théâtre sont, pour l'essentiel, bouclés.

La réalisation de ces projets permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail de l'équipe de permanents.

Par contre, la fréquentation du public est catastrophique³².

Deux chiffres en donnent la mesure : à la fin de la saison 1985/86 le CAC. a 26 permanents pour 47 abonnés.

³² Cf Annexe 4

Dans l'introduction d'un rapport sur l'Agora, la directrice des relations publiques d'Agora Actions Culturelles écrivait en juin 1984 :

« *Le développement de cette étude sur l'Agora d'Evry part de quelques constats simples :*

- *une désertion des publics de plus en plus importante*
- *une absence d'audience médiatique (locale et nationale)*
- *une absence de politique d'information réelle (concepts et diffusion)*
- *une absence, enfin, de politique d'accueil vers les publics concernés.*

Ce constat global justifiait à lui-seul la nécessité du changement de structure qui se produisit l'année suivante.

Le projet artistique du directeur est adopté le 29 janvier 1986. La saison 1986/87 marque le début de l'action du Centre d'Action Culturelle.

« *Peut-être que, si "les gens" ne viennent plus à l'AGORA - j'exagère volontairement - peut-être faudra-t'il aller chez eux. Carrément chez eux : dans leur appartement, comme Pierre ASCARIDE et son Théâtre sans Domicile.* ³³ »

Elle est ouverte par une série de représentations d'un spectacle en appartement, *Une heure de magie*, mis en scène par Ariane Ascaride, sœur de Pierre Ascaride, l'un des inventeurs du théâtre à domicile ; « [...] à une transformation de son image ainsi que de celle de l'entreprise qui l'anime : par des manifestations spectaculaires, comme celle du "Merveilleux Urbain" animé par Ricardo BASUALDO, par exemple. Ricardo BASUALDO "interroge les formes spectaculaire d'événement urbain en terme de création d'une œuvre d'art éphémère. Celle-ci intervient comme un élément qui crée un rapport nouveau, d'ordre sensible dans la relation au lieu coutumier"(in «lieuxpublics » annuel 84³⁴) », et par un événement artistique sur la place des Miroirs dans le quartier des Pyramides, Mirages, conçu et dirigé par Ricardo

³³ Bernard Castera, *Projet artistique pour le centre culturel de l'Agora d'Evry*, 1985, dossier nomination Bernard Castera, boîte « archive BC », dépôt d'archive du Théâtre de l'Agora, p. 21

³⁴ Bernard Castera, *Projet artistique pour le centre culturel de l'Agora d'Evry*, 1985, dossier nomination Bernard Castera, boîte « archive BC », dépôt d'archive du Théâtre de l'Agora, p. 26

Basualdo, auquel assistent environ cinq mille personnes. Bernard Castera en écrivant son projet à l'automne 1985 savait donc parfaitement les artistes qu'il embaucherait pour « sa » saison inaugurale.

Au cours de l'exercice 1986, un collectif budgétaire réduit de 5% la subvention du Ministère de la Culture.

Par une lettre en date du 8 mars 1987, Jacques Guyard, député-maire d'Evry, informe le président Holleaux que, sur recommandation de l'inspection du Ministère des Finances, des décisions de réductions budgétaires qui mettent en cause l'existence du CAC vont être prises. Ces décisions sont motivées par le déficit du SAN évalué à 12 millions de Francs.

L'annonce de la disparition brutale du C.A.C. soulève une vive réaction. Le personnel se mobilise, 695 signatures de soutien sont recueillies en une semaine, des protestations émanant des milieux de la culture convergent de toute la France et la presse focale fait une large place à la crise. Parallèlement des négociations s'engagent entre le S.A.N., le Ministère de la Culture, le président et le directeur du CAC. Elles débouchent sur un accord : le C.A.C. sera maintenu sous réserve de faire des économies importantes (1,6 MF). La suppression de postes de personnel est la seule solution permettant de réaliser des économies sans remettre en cause le projet artistique : la totalité du personnel - 21 personnes employées par le S.A.N. est licencié. Le CAC embauchera sur son propre budget 12 à 14 personnes. Le projet artistique étant maintenu, l'Etat garantit son financement. Le Conseil d'administration du 6 avril 1987 approuve les nouvelles dispositions.

La série de documents qui suit toute extraite du dossier « mobilisation pour la survie du CAC » extraite de la boîte « archive BC », dépôt d'archive du Théâtre de l'Agora révèle comme l'équilibre est fragile, que la culture devait passer à la trappe avant le reste et comment le directeur a joué de son réseau pour sauvegarder son établissement.

Compte rendu du Conseil d'administration du Mercredi 11 Février 1987

CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE L'AGORA

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 11 FEVRIER 1987

- MEMBRES PRESENTS :** Mesdames **BONIS**
LEBOUCHER (représentant M. CHAMBRAID
Commissaire de la République)
- Messieurs **BEAUDOIN**
CASTERA
DHEURLE
HOLLEAUX
HUBERT (représentant M. BONDOIX
Directeur des Affaires Culturelles)
MOENNE-LOCCOZ
- MEMBRE EXCUSE :** Monsieur **BRICAGE**
- POUVOIRS :** Messieurs **GUYARD**
BOUSQUET
DO HUU

ORDRE DU JOUR

SITUATION DE L'ETABLISSEMENT

BILAN FINANCIER 86 et BUDGET PREVISIONNEL 87

La séance est ouverte à 19h30.

Bernard CASTERA expose la situation de l'établissement et note un redressement sensible pour l'année 86 qui se reflète dans les chiffres de fréquentation, le nombre des usagers ayant bénéficié de la structure étant estimé à 60000 dont 7200 pour les mises à disposition et 10300 pour les locations de salle, le nombre de spectateurs s'élevant à 42500. A lui seul, le spectacle d'ouverture de la saison, MIRAGES, a attiré entre 5000 et 7000 personnes.

Le nombre de spectateurs pour les quatre premiers mois de la saison sur les spectacles de l'abonnement s'est élevé à 4260 entrées dont 3426 entrées payantes soit une progression de 211 % par rapport à la période équivalente 85/86.

On a enregistré 275 abonnements contre 47 lors de la saison précédente.

Le secteur JEUNE PUBLIC a reçu 19947 élèves en 86 se répartissant en 11241 enfants en cycle "PETITE ENFANCE" (grandes maternelles - CP - CE1), 6490 en cycle "ENFANCE" (CE2 - CMI et CM2) et 2216 adolescents venant d'établissements de tout le département en plus de ceux de la Ville Nouvelle. Les scolaires ont également participé à des spectacles hors horaire scolaire et à des animations et répétitions publiques (1273 élèves).

Le spectacle de fin d'année se déroulant traditionnellement aux ARENES représente une grosse part des recettes. A la demande du SAN, une autre structure - la SEMEC : SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE D'EVRY-CENTRE - le prendra dorénavant en charge. Afin de compenser la perte financière due à ce changement, le SAN versera au CAC un équivalent de subvention basé sur la moyenne entre les charges et recettes habituelles de ce spectacle.

En ce qui concerne l'activité de la GALERIE DE PRETS, la Bourse d'Aide à la Création a suscité un vif intérêt, 106 dossiers ayant été déposés. La commande passée à l'AGENCE VU, qui porte sur l'intervention de photographes lors des spectacles de la saison, fera l'objet d'une prochaine exposition.

Malgré ces bons résultats, il faut noter que le public régional intéressé par une programmation de type centre d'action culturelle se déplace volontiers à CORBEIL ou PARIS mais plus difficilement à L'AGORA. En ce qui concerne les leaders de la Ville Nouvelle, aucun n'est abonné et ils fréquentent très peu les salles du THEATRE DE L'AGORA.

Les travaux de réaménagement des espaces de L'AGORA devant débiter en AVRIL, demande est faite par Monsieur BEAUDOIN au représentant du Ministère de confirmer la subvention allouée par la Direction du Théâtre soit 1,5 million (note du 22.09.86), subvention non encore versée à ce jour. Monsieur HUBERT confirme l'accord pour le versement de la subvention d'équipement par le Ministère.

Bernard CASTERA émet des réserves concernant le mode de chauffage du futur équipement ainsi que sur l'aménagement du hall d'entrée et de la Galerie de Prêts dont la surface prévue est inférieure à celle utilisée actuellement. Sur ce dernier point, la solution envisageable ne serait-elle pas la construction d'une mezzanine ?

La lecture du bilan financier ne peut être immédiatement approuvée par le Conseil d'Administration, certains administrateurs dont la Direction du Théâtre n'ayant reçu que très tardivement les documents comptables.

Néanmoins, pour ne pas entraver le bon fonctionnement des activités, le Conseil d'Administration donne son assentiment quant au budget avancé et confirmera ultérieurement le vote budgétaire en bonne et due forme après examen détaillé.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45, la prochaine réunion du Conseil d'Administration restant à fixer.

Syndicat
d'Agglomération
Nouvelle
d'Évry

EXTRAIT

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE PARITAIRE

DU 12 FEVRIER 1987

ETAIENT PRESENTS :

M. BOUSQUET, Président du S.A.N.
M. LUGUERN

MM. CABIOCH, LECOMTE, DONDON, GORVEL,
LAVERRIERE, STRICHER

Mmes LOUIS, MICOUD, COUSIN

M. ROUSSEL

Madame LOUIS, à l'ouverture de la séance, demande au nom des représentants du Personnel que le Président veuille bien développer en cours de réunion les divers points suivants :

- objectif des élus en matière de SAN
- nouveaux locaux à l'AGORA
- budget 1987
- personnel nouveau et leurs fonctions
- demandes des Services Techniques relatives aux horaires et à l'achat de vêtements

Le Président répondra volontiers à ces questions dans la 4ème et dernière partie figurant à l'ordre du jour. Il propose auparavant que soient discutés

1°) Etude du projet de Livret d'accueil à l'attention du Personnel :

Le Livret d'accueil est subdivisé en trois parties :

- la première définit le Syndicat, son rôle, son fonctionnement, sa composition,
- la deuxième présente les mesures générales liées au Statut des agents des Collectivités Territoriales applicables aux titulaires et stagiaires avec en parallèle les mesures applicables aux non titulaires (contractuels, auxiliaires),

Mademoiselle ROUSSEL ayant par ailleurs demandé une participation pour son inscription à une formation annuelle de perfectionnement en qualité de pianiste accompagnateur, un remboursement à titre exceptionnel pour moitié des frais correspondants lui est accordé.

Une telle demande ne sera plus recevable si elle n'est pas déposée avant le début de la formation.

Une actualisation du règlement pour départ en formation sera présentée en prochaine réunion de C.T.P.

Monsieur LUGUERN présente ensuite le cas de Monsieur SIGNARBIEUX qui a demandé la formation post attaché alors qu'au Secrétariat un attaché est déjà en formation. Le Président estime la formation mal adaptée car ayant lieu après intégration mais elle demeure nécessaire.

Ce deuxième départ ne pourra se faire qu'après avoir convenu d'un moyen de remplacement notamment pour les comptes rendus de réunion.

Puis Monsieur LUGUERN donne lecture du projet de note de service attribuant 3 autres jours de congés exceptionnels en 1987 à ajouter à la journée du 2 janvier 1987. Ces jours ne figurant pas en fin d'année, le C.T.P suggère que l'un d'eux (le jour mobile) soit accolé à l'un des week-ends entre le 15 avril et le 10 juin ou à l'un des week-ends de novembre selon les possibilités des services.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4°) QUESTIONS DIVERSES

Le Président intervient alors pour développer les divers points soumis à son appréciation en début de séance.

L'avenir du SAN est lié à des budgets difficiles pour les années qui vont suivre. L'Inspection des Finances intervenant dernièrement ne permet pas d'envisager une aide de l'Etat. Le bilan dégagé confirme une gestion ne souffrant d'aucune anomalie particulière.

Ces difficultés sont dues à la dette qui augmente de 10 MF alors que l'aide de l'Etat diminue (entre autres pour le CAC, les transports...)

Pour l'Inspection, plusieurs solutions sont à envisager, à savoir :

- la suppression des services suivants :
 - piscine du long rayage
 - chenil
 - 1/2 du personnel du CAC
 - le service culturel

avec parallèlement l'augmentation de la taxe d'habitation pour les communes ce qui permettrait l'augmentation de la taxe professionnelle.

BC/NR/87 552

Monsieur François BOUSQUET
Président du SAN
Cours Blaise Pascal

91000 EVRY

DEVR

EVRY, le 17 mars 1987

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance des mesures nous concernant préconisées par le rapport de l'Inspection des Finances pour faire face au déficit budgétaire de l'Agglomération Nouvelle.

Après seulement six mois d'activité, le Centre d'Action Culturelle a prouvé, s'il en était besoin, qu'un établissement d'action culturelle peut vivre à EVRY, intéresser un public grandissant et contribuer au dynamisme et au rayonnement de la ville. C'est ainsi que, sur les quatre premiers mois de la saison, les entrées payantes sont en progression de 211 % par rapport à la période équivalente 1985/86. D'autre part, la gestion de cette nouvelle structure a été des plus rigoureuses puisque le compte de résultats 86 fait apparaître un solde positif.

En conséquence, je me tiens à votre disposition pour étudier avec vous et les membres du Conseil d'Administration toutes propositions de maintien de l'activité du Centre d'Action Culturelle qui tiendraient compte de la situation exceptionnelle de crise financière tout en garantissant la poursuite du projet artistique sur les bases de la convention Etat-SAN-CAC.

Je me dois également d'attirer votre attention sur la probabilité de non-subsidation par l'Etat des travaux d'aménagement du théâtre dans l'hypothèse de l'arrêt de l'activité du Centre d'Action Culturelle.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Le Directeur
Bernard CASTERA

Copie à Monsieur HOLLEAUX - Président du CAC
Madame PONCET - Direction du Théâtre et des Spectacles

Lettre du 18 mars 1987 d'André Holleaux, Président du CAC à François
Bousquet Président du SAN

Bern le 18 mars 1987

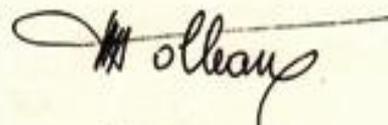
Monsieur le Président,

J'ai eu connaissance par M. Jacques GUYARD des résolutions de l'Inspection Générale des Finances après qu'elle eut procédé à un contrôle financier de la Ville d'Evry et du S.A.N.

M. Jacques GUYARD, par une lettre très personnelle, m'informe qu'une des propositions de ce rapport consisterait à supprimer le C.A.C.

Or, depuis plusieurs mois, j'étudie avec l'équipe qui m'entoure, une réorganisation de la gestion en vue d'améliorer la productivité et de réaliser des économies. Ces propositions qui portent en particulier sur la masse salariale, auraient pour effet dans un délai rapproché de réduire le budget du C.A.C. de façon substantielle. Je soumettrai ces propositions au Conseil d'Administration du C.A.C que je convoque le 23 mars et lui demanderai de me mandater pour examiner la question avec vous-même, Président du S.A.N et Jacques GUYARD, Maire d'Evry.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée. *et de mes*
sentiments bien cordiaux.



André HOLLEAUX

Monsieur François BOUSQUET
Président du S.A.N.

MARS 1975

INAUGURATION DE L'AGORA

JANVIER 1986

DISPARITION DE L'AGORA

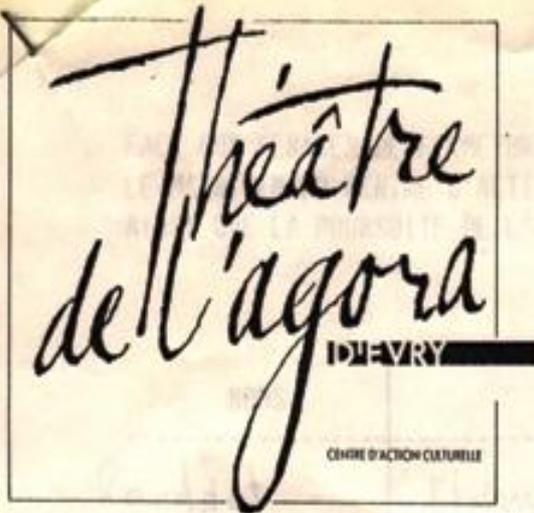
En vue "d'une politique culturelle cohérente",
les élus du SYNDICAT D'AGGLOMERATION NOUVELLE
créent à la fois un CENTRE D'ACTION CULTURELLE
à l'AGORA et un SERVICE CULTUREL au SAN.

MARS 1987

D'après certaines rumeurs ces mêmes Elus
s'apprêtent à voter la fermeture
du CENTRE D'ACTION CULTURELLE.

- CES CRAINTES SONT-ELLES FONDÉES ?
- POURQUOI UN MANQUE D'INFORMATION OFFICIELLE
- QUE DEVIENT LE PERSONNEL DU CAC ?
- VA-T-IL FAIRE LES FRAIS DE CES ERREMENTS ?

***Le personnel du SAN mis à disposition du CAC
exige des réponses à ces questions.***



Aux abonnés et partenaires du CAC

Un an à peine après sa création,
le CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE L'AGORA D'EVRY est menacé de disparition.

Alors que le Ministère de la Culture a confirmé, par une lettre du 18 janvier 1987, qu'il reconduisait sa subvention en 1987 pour un montant égal à celle accordée en 1986 après le collectif budgétaire, les Elus du Syndicat d'Agglomération Nouvelle envisageraient une réduction de la participation financière du SAN telle qu'elle entraînerait le retrait du financement du Ministère de la Culture, la dénonciation de la convention ETAT-SAN-CAC signée le 13 mars 1986 et l'arrêt du fonctionnement du CENTRE D'ACTION CULTURELLE. Nous ne pouvons y croire.

Depuis plusieurs mois, une réorganisation de la gestion était étudiée par le CAC en vue d'améliorer sa productivité et de réaliser des économies. Devant la situation nouvelle, le Président, André HOLLEAUX, et le Directeur, Bernard CASTERA, ont informé le Président du SAN qu'ils étaient prêts à considérer toutes propositions qui tiendraient compte des difficultés financières de l'Agglomération Nouvelle tout en garantissant la poursuite de l'activité du CENTRE D'ACTION CULTURELLE sur la base de son projet artistique.

Le THEATRE DE L'AGORA D'EVRY / CENTRE D'ACTION CULTURELLE a succédé à la structure culturelle de la Régie de l'AGORA. Depuis l'ouverture de sa première saison, au mois de septembre 86, le THEATRE DE L'AGORA a enregistré près de 40000 entrées, multiplié par 6 le nombre d'abonnés et fait progresser le nombre d'entrées payantes aux spectacles de l'abonnement de 211 % par rapport à la période équivalente en 85/86. Après seulement six mois d'activité, le THEATRE DE L'AGORA a prouvé qu'un établissement d'action culturelle peut vivre à EVRY, intéresser un public grandissant et contribuer au rayonnement de la Ville.

Comme le disait récemment Jacques GUYARD, Député-Maire d'EVRY :
"Nous pouvons garder l'essentiel. Si nous le pouvons, nous le devons."

FACE AUX MENACES DE FERMETURE QUI PESENT SUR LUI, NOUS DEMANDONS
 LE MAINTIEN DU CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE L'AGORA D'EVRY
 AINSI QUE LA POURSUITE DE L'ACTION QU'IL A ENTREPRISE.

NOMS	ADRESSES	SIGNATURES
Roudaut	Moigny, Gagnayel	<i>[Signature]</i>
PASQUIER	St Jean au la Colbeul	<i>[Signature]</i>
COUSIN	EVRY	<i>[Signature]</i>
Banau gon	Paris	<i>[Signature]</i>
THUILLIER	fontgouon	<i>[Signature]</i>
Seiarrino	Evry	<i>[Signature]</i>
ALVES	EVRY	<i>[Signature]</i>
Busto	EVRY	<i>[Signature]</i>
SARRIEN	PARIS	<i>[Signature]</i>
COULIBALY	GRIGNY	<i>[Signature]</i>
BAWSTER	Ris ORANGIS	<i>[Signature]</i>
LAUNAY	BALLANCOURT	<i>[Signature]</i>
LIBERGE	EVRY	<i>[Signature]</i>
PAYET	EVRY.	<i>[Signature]</i>
STANISIC	EVRY	<i>[Signature]</i>
LAWABE	EVRY	<i>[Signature]</i>
PETHE	EVRY	<i>[Signature]</i>
GONDON	Corbeil. Etson	<i>[Signature]</i>
BEGUEC	EVRY	<i>[Signature]</i>
LESTERGIÉ	EVRY	<i>[Signature]</i>
GAUDY	GRIGNY	<i>[Signature]</i>
Pessel	Dravel	<i>[Signature]</i>
<i>[Signature]</i>	Paris coarans	<i>[Signature]</i>

Lettre du 20 mars 1987 de Fabien Jannelle, Vice-Président du SYNDEAC à Robert Abirached, Directeur du Théâtre et des Spectacles

syndeac

syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles
7, rue du helder - 75009 paris - tél. (1) 48.24.73.18 - 48.24.46.32

Monsieur Robert Abirached
Directeur du Théâtre et des Spectacles
Ministère de la Culture
53, rue Saint-Dominique
75007 - PARIS

Paris, le 20 mars 1987

Monsieur le Directeur,

Nous venons d'être informés par Monsieur Bernard CASTERA, directeur du Centre d'Action Culturelle de l'Agora d'Evry des graves menaces qui pèsent sur cet établissement pouvant aller de l'arrêt de l'action qui a été entreprise il y a un an jusqu'à la fermeture de cet établissement.

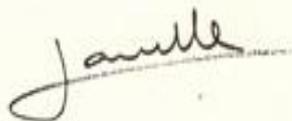
Cette entreprise d'action culturelle qui entre dans le réseau national, après un passé difficile avait, sur la base d'un projet artistique cohérent, enfin trouvé un dynamisme et un sens de l'innovation en direction des artistes et plus particulièrement des danseurs.

Nous appelons toutes les instances de tutelle responsables à se concerter pour qu'une solution soit trouvée pour le maintien de cette structure et de son projet artistique.

Le SYNDEAC, qui regroupe la majorité des entreprises artistiques et culturelles trouve cette remise en cause inadmissible, soutient l'idée de réseau national des établissements d'action culturelle et ne restera pas inactif face à la menace qui pèse sur un des établissements de ce secteur.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fabien Jannelle
Vice-Président du SYNDEAC



Lettre du 21 mars 1987 d'Elie Le Port, Président de l'UNCAC à François Bousquet, Président du SAN

UNION NATIONALE
DES CENTRES D'ACTION CULTURELLE

Siège social :
19, rue du Renard - 75004 PARIS

Adresser la correspondance à : Denise MAGGIO - U.N.C.A.C. - Maison Pour Tous - Centre des 7 Mares - 78310 ELANCOURT - Tél. (3) 062.82.81

Elancourt, le 21 mars 1987

N/Réf. ELP/dm

Monsieur BOUSQUET
Président du S. A. N. d'Evry
25, cours Blaise Pascal
91000 EVRY

Monsieur le Président,

En tant que Président de l'Union Nationale des Centres d'Action Culturelle, je viens d'être informé des difficultés budgétaires que vous rencontrez pour la gestion 1987 de votre Agglomération Nouvelle. Vous allez sans doute procéder à des économies brutales.

Je vous demande, au nom de notre organisation nationale, de rechercher par tous les moyens la préservation du Centre d'Action Culturelle d'Evry et de ses missions de production artistique. Trop souvent, ces établissements ne sont pas considérés à leur juste niveau d'importance dans la vie d'une cité, d'autant plus d'une ville nouvelle. A un moment où le gouvernement actuel met en place des dispositifs de désengagement de l'Etat, où les organisations professionnelles se mobilisent sur la condition actuelle de la production artistique, et à la suite de la fermeture du Centre d'Action Culturelle de Yerres par la municipalité, il est essentiel de maintenir les entreprises culturelles existantes, dont les Centres d'Action Culturelle, bien sûr.

Notre organisation se réjouissait du travail entrepris par Bernard CASTERA et André HOLLEAUX. Aussi je vous demande de faire l'impossible pour maintenir les missions artistiques du C.A.C. d'Evry.

Restant à votre entière disposition, soyez assuré, Monsieur le Président, de mon engagement à la cause culturelle.

Elie LE PORT
Président

Boué

REFLEXIONS

Un acte de résistance

L y a tant de (sale) boulot pour accélérer le sabotage du potentiel artistique du pays que Léotard s'adjoint le bras vengeur de Balladur.

C'est ainsi que l'argentier de la rue de Rivoli — par ailleurs ennemi juré du projet du grand Louvre — vient de dépêcher dans nos provinces des missi dominici pour le moins patibulaires.

Exemple, ces gens de l'Inspection générale financière viennent d'opérer un raid sur Evry et de mettre le couteau sous la gorge des quatre municipalités associées à la gestion de cette ville nouvelle de l'Essonne : « Le ministre de la Culture a coupé les vivres de votre centre d'action culturelle (CAC) ? Vous n'avez qu'à le prendre en charge en totalité ? Mais quoi ! Vos finances locales sont en déficit ? Vous n'avez qu'à le fermer ! »

Tel est le généreux marché suggéré par les VRP du libéralisme aux collectivités publiques déjà lourdement taxées par le désengagement de l'Etat, au social comme au culturel. Bernard Castera, directeur du CAC, n'en peut mais. Solidaire des duretés économiques de sa région, il veut bien repenser la mission de l'établissement pour éviter sa pure et simple disparition. Mais quid de la création ?

A Paris, c'est la grosse cavalerie chiraquienne qui a bouté hors de son lieu, 6, rue du Chevaleret (13^e) la jeune et active compagnie du Lierre. Tandis que le théâtre Ouvert de Micheline et Lucien Attoun devrait bientôt décamper de son « Jardin d'Hiver » sur injonction de l'Hôtel de Ville.

Une énergique association de soutien est déjà sur pied (« Les amis du théâtre Ouvert », 4, bis cité Véron, 75018 Paris). A l'occasion de la 26^e journée mondiale du théâtre, elle organise jusqu'au 27 mars un « Marathon des auteurs » durant lequel, 24 heures sur 24, auteurs, comédiens et techniciens se livreront en public à un festival spontané d'écriture et de jeu, de théâtre en liberté.

Un acte de résistance aux démolisseurs qui gouvernent.

Michel Boué

Lettre du 25 mars 1987 de Bernard Castera, directeur du CAC à Michel Boué, journaliste à
l'Humanité

BC/BR 561.87

Monsieur Michel BOUE
L'Humanité
5, Rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS

DÉVRY

le 25 Mars 1987

Monsieur,

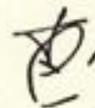
J'ai pris connaissance de votre article
"Un acte de résistance" publié dans l'Humanité du mercredi
25 mars.

Les informations que vous donnez sont
partiellement inexactes. En effet, le Ministère de la Culture
n'a pas "coupé les vivres" de notre Centre d'Action Culturelle.
Il maintient pour 1987 la subvention 86 réduite de 5 % après
le vote du Collectif budgétaire. D'autre part, si j'ai fait
des propositions de réaménagement du fonctionnement de l'établis-
sement, je n'ai pas envisagé de repenser sa mission et de
remettre en cause le projet artistique qui est à la base de la
Convention Etat-Syndicat d'Agglomération Nouvelle - C.A.C.

Je vous serais gré d'apporter ce cor-
rectif et dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur, à
l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

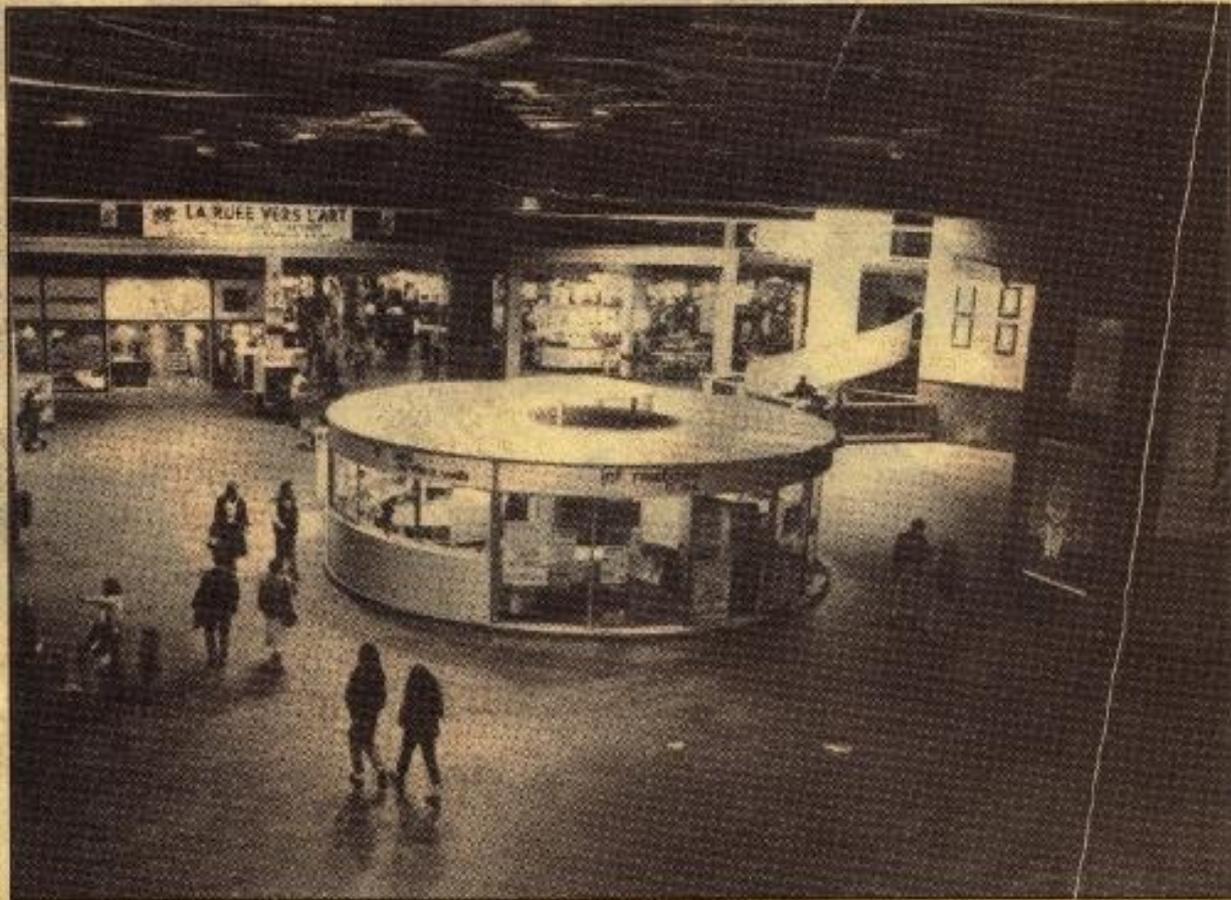
Bernard CASTERA
Directeur



« [...] nous chercherons à la fin des années 1980 à rendre la ville plus lisible, à identifier par un geste architectural fort les principaux équipements publics, à afficher la dimension culturelle. Nous restructurons complètement la place de l'Agora en sup primant l'allée haute, refuge des dealers et des marginaux, et en y installant les bureaux du SAN, au cœur de la ville, ainsi qu'une salle d'exposition très appréciée. Le théâtre retrouve son intimité grâce à la création d'un foyer isolé de la place par une grande façade vitrée, la bibliothèque médiathèque, agrandie, s'ouvre un peu plus clairement sur la place de l'Agora. Seule l'entrée des Arènes reste invisible et médiocre, sur un hall en contrebas écrasé par un plafond à 2,20 mètres La salle du théâtre, dont une partie des places n'offrait aucune visibilité, est restructurée, ainsi que la petite salle du Studio et les salles d'activités. Ces travaux coûtent cher, sont peu subventionnés puisque ce n'est pas de la création. Ils pèseront lourds sur le budget du SAN quand la crise viendra. Mais, accompagnés par la sécurisation des parkings, ces travaux ont permis de ramener le public à l'Agora³⁵. »

³⁵ Jacques Guiyard, Evry Ville Nouvelle 1960-2003, Evry, Espaces Sud, 2003, p. 154

Une nouvelle place de l'Agora pour l'an 1987



« Redonner un dynamisme au centre de la ville nouvelle », telle est, avec la création des nouveaux équipements qui sortent de terre dans la cité, l'action entreprise par la S.A.N. (syndicat d'agglomération nouvelle d'Évry). Une action qui s'inscrit dans le cadre d'un projet d'envergure consistant à réaménager la Grand-Place de l'Agora qui, depuis sa création, n'a pas été l'une « des sept merveilles » de cet équipement culturel dans lequel, réflexion faite, bien peu de merveilles se sont révélées au public.

Mais, tout arrive pour qui sait attendre ! Cette fois, sous l'impulsion du S.A.N. et de son jeune président, François BOUSQUET, en collaboration avec l'Épévy (établissement public d'aménagement de la ville d'Évry), la place de l'Agora va faire peau neuve et qui sait, peut-être... merveille !

Cet espace sombre et souvent désertique en dehors des expositions et des spectacles au centre duquel (pour meubler) avait été installée une rotonde baptisée communément « Camembert » destinée à l'information du public et à la réservation des places de spectacles, va bientôt changer de physionomie. Les travaux doivent en effet débiter au début du mois de janvier 87... Du peu !

Le réaménagement de la place de l'Agora comprend la mise en valeur du théâtre de l'Hexagone, la suppression du célèbre « camembert » et de l'escalator servant d'accès à l'étage supérieur, c'est-à-dire à l'aire libre et au studio...

La transformation s'avère plus lumineuse : création d'une façade pour le théâtre, d'une billetterie incorporée et

d'un hall d'accueil et, face au « Bistrot », naissance de la galerie de prêts d'œuvre d'art. Le premier étage abritera un foyer ouvert aux personnes fréquentant les salles de spectacles, divers bureaux et l'aire libre (sans changement) maintenue pour accueillir les expositions et les réceptions.

x x

Parmi les nouveautés, citons encore la réfection de l'immense plafond de poutrelles entrecroisées qui subira une modification notoire avec la mise en place d'immenses verrières destinées à la pénétration de la lumière dans un lieu qui en avait bien besoin... et la pose d'une passerelle destinée à relier la salle du studio à l'Agora. C'est un aperçu de ce que sera demain, à l'aube de 1987, l'espace « Agorica » dont l'image actuelle est pour le moins sinistre.

Article du 6 Novembre 1986 du Républicain

Des travaux importants de réaménagement de la place de l'Agora sont engagés au cours de l'année 1987.

A la faveur de ces travaux, un hall d'entrée, une galerie d'exposition, un foyer, un couloir de circulation reliant les deux salles de l'Hexagone et du Studio, des bureaux pour l'administration vont être bâtis et matérialiser ainsi le théâtre, Ces travaux vont améliorer à terme la vie de l'Agora, mais transforment cependant le lieu en un vaste chantier peu propice à l'accueil du public.

Les nouveaux espaces du théâtre sont ouverts le 30 septembre 1988.

Un Centre culturel en ville nouvelle

Portrait de famille à Evry

Bernard Castéra (au centre) et son équipe : une famille unie par la passion.



CATHERINE BESSONART

Evry, l'une des villes qui ont grandi autour de Paris, s'enorgueillit de son Centre culturel. A l'image de beaucoup d'autres, il est vivant, enthousiaste, audacieux, inquiet aussi pour l'avenir. Catherine Bessonart s'y est promenée. Elle a découvert plus qu'une équipe : une famille.

C'est dans l'Agora d'Evry, temple du divertissement où chacun peut se distraire au gré de ses désirs, pratiquer un sport ou faire du lèche-vitrines, que la danse a élu domicile. Son quartier général est le Centre d'Action Culturelle créé à l'initiative du syndicat d'Agglomération nouvelle et du ministère de la Culture. C'est là que se concrétisent tous les projets.

Pour mener à bien sa politique de création, de diffusion et d'animation, l'équipe conduite par Bernard Castéra dispose d'intéressants locaux. Moderne, l'Hexagone, vaste salle de 850 places, est le lieu de nombreuses créations chorégraphiques. Un studio de 250 places abrite des spectacles plus intimistes pour lesquels une certaine proximité avec le public est requise.

Directeur du CAC d'Evry, depuis octobre 1985, la quarantaine, brun, décontracté, Bernard Castéra avoue : "Les idées, les projets existent, les chorégraphes sont prêts à participer, mais ce sont les moyens qui manquent". Cet homme dont la seule préoccupation est de faire vivre un lieu qui privilégie la danse conclut : "En fait, j'ai un rêve tout à fait matérialiste".

Eternel débutant malgré sa longue expérience, il a su garder intacte sa candeur, il est de la race de ceux qui savent communiquer leurs émotions.

De l'aéronautique à l'art chorégraphique

Des émotions, il en a éprouvées tout au long d'une carrière en dents de scie et la danse n'a pas toujours été au cœur de ses activités. "Pour devenir directeur de Centre culturel les voies sont très diverses. Moi, je viens de l'aéronautique. C'est très loin de mes occupations actuelles, même s'il s'agit également d'un travail sur l'espace. Assez tôt, j'ai abandonné l'aéronautique pour le théâtre qui m'a longtemps passionné. J'ai découvert la danse presque par accident et je m'y suis intéressé jusqu'à en faire un des pôles principaux de mon travail".

On l'interroge : en quoi consiste les fonctions d'un directeur de CAC ? Castéra fronce le sourcil et énumère d'une voix monocorde ses différentes obligations : "Arrivé au bureau à 8 heures 30, je dépouil-



L'intérieur du Centre culturel : retrouver l'esprit de l'Agora, lieu d'échanges de la cité.

le le courrier. A 9 heures 30, réunion avec l'équipe pour planifier les tâches respectives. Le déjeuner, tourne une fois sur deux en déjeuner d'affaires, avec les partenaires, la presse. Et l'après-midi s'écoule de rendez-vous avec des chorégraphes, en rendez-vous avec des élus locaux. A 17 heures une réunion de travail de deux heures met fin à la journée".

Chef d'orchestre imperturbable, Castéra



F. Fabris



F. Fabris

trouve, malgré un emploi du temps infernal, le moyen d'assister à des spectacles de danse : "Cela fait partie intégrante de mon travail." Organisateur né, homme de terrain efficace, il a en outre le talent de savoir s'entourer de gens compétents. Le succès de son entreprise n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat du travail organisé par une équipe soudée.

Interrogée sur le sens de cette collabora-



Un spectacle donné au Centre culturel : "Le most analogue" de Jean Pomarcs.

tion, Annick Le Cam, l'animatrice danse s'étonne, sur un ton qui n'admet aucun commentaire : "Mais voyons, le travail en équipe est fondamental ! Bernard Castéra est quelqu'un que je soutiens à fond, nous avons pratiquement les mêmes affinités, les mêmes goûts dans le domaine de la danse". Goguenarde, elle clôt le chapitre : "C'est l'harmonie la plus totale".

Travail d'équipe tout aussi "fondamental" pour Alain Moenne-Loccoz, l'administrateur, qui développe : "Les rapports des quatorze personnes qui composent l'équipe ne sont pas toujours quotidiens, mais tous adhèrent au projet. Tous visent le même but".

Proches parce qu'également concernés, les membres de cette famille unie mettent leur énergie au service d'objectifs qu'ils partagent. C'est l'élément moteur, et sur ce point là, le « pater familias » est entièrement satisfait : "Ici, chacun a sa spécificité.

En même temps, il est capable d'aborder le travail dans sa globalité. C'est une totale réussite".

Des initiatives malicieuses et bienveillantes

Gagner un public de plus en plus nombreux est la première mission que l'équipe s'est fixée. "Nous devons convaincre les gens que la danse contemporaine n'est pas complètement hermétique, qu'elle peut être source d'intérêt et de plaisir".

Mais comment faire pour amener le spectateur à réviser son jugement ? Bernard Castéra a évidemment sa petite idée sur la question. "L'approche du public doit être diversifiée, en lui proposant des prestations variées, il faut provoquer des rencontres,



Reportage photographique - F. Fédin

La compagnie de Marie-Christine Gheorghiu avec Rita Mitsouko.

créer des animations. C'est un long travail de grignotage". Toutes ces notions sont parfaitement assimilées et la programmation attire de plus en plus de spectateurs.

Au cours de la saison 1986-1987, 27 spectacles ont totalisé plus de 40 000 entrées. "La saison a été un gros succès. On perçoit l'intérêt du public pour ce que nous faisons".

L'an dernier, plus de 7 000 personnes avaient accueilli avec enthousiasme "Mirage", l'événement-spectacle qui avait ouvert la saison. Fort de cette expérience, le Centre récidive à la Ferme du Bois-Briard avec « Terre ferme », un spectacle auquel seront intégrés des artificiers, des musiciens, le groupe de danse de l'association sportive d'un collège, ainsi qu'une chorégraphe. Cet événement sera toutefois différent du précédent et le public sera volontairement limité : "Nous n'aimons pas faire deux fois la même chose". Ce qui pourrait servir de devise à cette maison où l'imagination abonde et donne lieu à des trouvailles artistiques en tout genre.

Ainsi, le chorégraphe Claude Brumachon qui présente au printemps prochain « Attila et Nana, les moineaux friquets » a envisagé, avec la complicité de Bernard Castéra, une initiation à la danse auprès d'enfants du primaire. Avec une malice toute bienveillante, Castéra commente cette sensibilisation à la danse : "Ces enfants participent à un des spectacles de Claude Brumachon, les

parents viendront forcément applaudir leur progéniture, ce qui leur permettra de découvrir ce chorégraphe."

Les moyens de travailler

Mais soudain, il délaisse le domaine artistique pur et aborde un problème qui le touche particulièrement : "On tient aujourd'hui tout un discours sur le mécénat qui tend à dire : il faut trouver de l'argent privé. C'est peut-être en soi une bonne chose. Malheureusement, lorsque vous aurez glané de l'argent privé, on vous donnera moins d'argent public". Et de poursuivre : "En aucun cas, le soutien à la création ne peut continuer sans l'apport de l'argent public". Alors justement, dans quelle mesure l'Etat finance-t-il le Centre ? "Je ne suis pas un homme de chiffres, s'excuse Bernard Castéra. Je ne les retiens pas". Il fait tout de suite appel à l'administrateur Alain Moenne-Loccoz : "Le budget officiel proprement dit s'élève à quatre millions et demi de francs. Cette subvention est octroyée par le Syndicat d'Agglomération nouvelle d'Evry, le ministère de la Culture et le Conseil général de l'Essonne". Soucieux de tout dire, l'homme de chiffres complète notre information : "Avec nos recettes propres, nous disposons de plus de six millions de francs. A l'intérieur de ce budget, nous consacrons



Bernard Castéra, directeur du Centre culturel d'Evry.

au secteur artistique près de 2,2 millions dont plus du tiers à la danse."

Le budget officiel est-il suffisant ? Le financement satisfait-il le maître des lieux ? A question embarrassante, réponse de Normand : "On a écrit ici et là que nous avions des difficultés budgétaires, ce qui n'est pas tout-à-fait exact, ni complètement faux". Bernard Castéra qui semble expert en l'art de la pirouette, peaufine sa pensée : "Nous



Marie-Christine Gheorghiu au Centre culturel, après une répétition devant les enfants.

Annick
Le Cam,
l'animatrice
danse.



La salle Hexagone, vaste de 850 places.

avons, par rapport à beaucoup d'autres, les moyens de travailler, même si nous estimons ne pas avoir assez d'argent".

Mais qui dit subventions, dit fatalement, en cas de nécessité, diminution de ces subventions, et Bernard Castéra le déplore: "L'Agglomération Nouvelle, pour toute une série de raisons, a une dette lourde. Il a donc fallu procéder à des restrictions, notamment dans le secteur culturel." Pour

éviter la fermeture dont il a été menacé à plusieurs reprises, le Centre a fini par accepter un compromis qui a amené une réduction budgétaire de 1,7 millions de francs.

Que faire dans pareil cas? Comment gérer une telle soustraction? "Pour préserver notre budget de création, nous avons décidé de faire des économies dans d'autres secteurs. Il y a donc eu une compression importante des frais de fonctionne-

ment et une réduction du personnel d'environ 50 %."

Persuadé d'avoir opté pour le bon choix mais triste, Bernard Castéra, directeur du Centre culturel d'Evry, poursuit avec véhémence: "Ce qui est significatif, c'est que dès qu'il y a un problème financier le premier réflexe rencontré par-ci par-là est de fermer l'établissement dont le travail principal est la création." ■

La fin de l'année 1989 est la période du premier bilan pour le directeur ³⁶

- Avant même l'élaboration du projet, la programmation de la saison 1985/1986 était entièrement établie et les moyens d'action fixés sans réelle possibilité de modification des orientations. Cette saison a donc été une saison d'observation. Avec ce terrible aveu d'échec de la Régie et ses 47 abonnés à la fin de la saison.
- 1986/1987 est la première saison du C.A.C., la programmation a été conçue à la fois pour indiquer les changements et pour "tester" en quelque sorte le public. Parallèlement, une nouvelle identité graphique se dessinait et des rapports plus étroits se nouaient avec le public.

Cette saison a été marquée par une crise sérieuse. Suite à des restrictions budgétaires imposées au S.A.N., sa participation au financement du C.A.C. était réduite de 1,3 millions de francs, l'ensemble du personnel était licencié et une partie seulement embauchée par le C.A.C. sur des bases différentes. Cette crise a duré de février à avril 1987.

En juin débutaient les travaux d'aménagement de l'Agora.

- 1987/1988 celle des travaux ont toutefois été perçus positivement et cette saison a vu se consolider le retour du public dans les salles.
- 1988/89 En février 89 : les travaux se terminent. Les conditions d'accueil du public et de travail de l'équipe professionnelle sont profondément modifiées. La première partie de la saison confirme la progression du C.A.C.

Bernard Castera dans le projet artistique qu'il était nécessaire de transformer l'image de l'Agora. Pour la part qui lui revenait, il a travaillé cette image sur plusieurs plans.

³⁶ Bernard Castera, *Bilan et perspectives*, 1989, boîte d'archives « BC »

L'Agence Cable a façonné peu à peu une identité graphique pour le Théâtre de l'Agora. Elle est maintenant affirmée et bien perçue dans l'Agglomération.

Malgré les conditions d'accueil difficiles, son équipe « a été en contact avec le public avant et après les spectacles. » Au cours de la première saison, une intervention a été faite avant chaque spectacle pour annoncer les changements de structures et les projets de rénovation. D'autre part, les contacts avec les relais ont été approfondis. Pour beaucoup de spectateurs, l'Agora est ainsi devenue moins impersonnelle, plus humaine.

Comme il l'a annoncé, les manifestations artistiques elles-mêmes ont contribué à l'amélioration de l'image.

Si l'ampleur du 1er événement *Mirages* a permis d'ouvrir avec éclat la première saison du C.A.C., le 2ème événement - *Terre Ferme* - pourtant plus intéressant que "*Mirages*" sur le plan artistique, n'a concerné qu'un nombre relativement réduit de spectateurs, des conditions indépendantes de sa volonté l'ayant contraints à créer ce spectacle dans un lieu confidentiel³⁷ et dans un temps limité.

Dès la première saison, la fréquentation s'est améliorée, mouvement qui s'est consolidé au cours de la deuxième saison malgré les travaux³⁸. La réputation de salles vides s'est peu à peu estompée et une partie du public potentiel abonné dans des Centres Culturels voisins s'abonne au Théâtre de l'Agora ou vient occasionnellement.

³⁷ A la Ferme du Bois Briard en octobre 1987

³⁸ Cf Annexe 5

« Il me semble que nous n'avons procédé jusqu'à maintenant qu'à une sorte de remise en état : l'entreprise est en ordre de marche, les nouveaux espaces du théâtre sont une réussite appréciée unanimement et le public revient.

Cette base indispensable, qui s'est construite en moins de trois saisons, est le résultat d'un travail collectif. Toute une équipe - administrateur, animateurs, relations extérieures, secrétaire, comptable, hôtesse d'accueil et techniciens - a travaillé avec enthousiasme sans compter les heures, y compris dans les pires moments de 87. Certes, cela ne s'est pas fait sans heurts, sans frottements et l'on peut percevoir de-ci de-là quelques signes d'essoufflement. Comment pourrait-il en être autrement?

Les perspectives d'un deuxième projet permettront certainement de donner une nouvelle impulsion et de continuer à faire progresser cette toute jeune entreprise d'action culturelle. ³⁹ »

³⁹ Bernard Castera, *Bilan et perspectives*, 1989, boîte d'archives « BC », p.11

D. Le deuxième projet de Bernard Castera 1990-1993

« *La tradition interventionniste de la France, comme saturée pendant les années où Jack Lang eut la charge de la politique culturelle (1981-1986 et 1988-1993), a été critiquée avec virulence à la fin des années quatre-vingt, le « tout-culturel » nourrissant pour les uns la « défaite de la pensée » [Finkielkraut, 1987], pour les autres à la stérilisation de la création par « l'Etat culturel » [Fumaroli, 1991] et à la toute-puissance d'une bureaucratie plus sensible à ses rentes qu'au développement harmonieux du secteur [Frey et Pommerehne, 1989].⁴⁰ »*

C'est dans ce contexte de remise en cause de la politique culturelle française, son exception, « *l'objectif annoncé de favoriser l'insertion sociale de ces créations. C'est-à-dire permettre au peuple d'accéder aux nourritures culturelles contemporaines⁴¹* » que Bernard Castera dans sa localité de banlieue envisage son nouveau projet en sachant qu'il a déjà évité une fermeture en 1987, il connaît à présent le contexte.

La situation financière est saine malgré des difficultés liées au retard du versement du solde de la subvention 1988 de l'Etat « qui semble-t-il s'était égaré suite à une erreur d'identification de compte bancaire »

Le maire d'Evry Jacques Guyard souhaite que la programmation musicale s'oriente davantage vers des concerts de musique contemporaine et qu'un effort plus appuyé soit fait pour la création et la programmation théâtrale.

François Bousquet, président du SAN, souhaite « qu'une mise en lumière plus évidente soit menée au niveau de la communauté du théâtre afin que soit mieux connu du public et des partenaires le travail de fond (en particulier avec le jeune public)⁴² »

⁴⁰ Françoise Benhamou, *L'économie de la culture*, Paris, Editions La Découverte, 2008, p. 86.

⁴¹ Michel Mottez, *L'aventure ordinaire d'une scène nationale*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.24

⁴² Compte rendu du conseil d'administration du lundi 20 février 1989

La réunion du bureau syndical d'Evry du lundi 13 novembre 1989 émet un avis favorable à la reconduction du mandat pour 4 ans du directeur.

D'un autre côté comment il en pouvait être autrement, le directeur pourtant parachuté à Evry a su parfaitement gérer les situations de crise et surtout reconstruire sur les cendres des années de la Régie de l'Agora.

Le mandat du directeur est renouvelé pour quatre ans le 10 janvier 1990.

Tout comme la convention SAN-C.A.C⁴³.

Le projet maintient ses axes artistiques : théâtre, danse et photographie. Il affirme également la volonté de s'impliquer davantage dans la production de spectacles et de s'ouvrir à l'espace européen.

Pour la danse : « Par son activité de production, de diffusion et de sensibilisation des publics, le Théâtre de l'Agora est devenu un lieu de référence régional et national.

Je souhaite que le C.A.C. participe à deux productions annuelles. Cette activité de production peut s'étendre à des compagnies étrangères et faire appel à des partenaires d'autres pays. C'est ainsi qu'en 1990, nous serons co-producteurs de la prochaine création de la compagnie barcelonaise Mudances avec le Centra National de Nuevas Tendencias de Madrid et le Festival Grec de Barcelone.

Notre activité de diffusion continuera à être diversifiée et nous présenterons les oeuvres et les compagnies les plus représentatives de la danse contemporaine.

⁴³ Lettre du 10 janvier 1990 de François Bousquet, président du SAN à Monsieur Holleaux, président du Théâtre de l'Agora. Cf Annexe 06

Notre activité d'animation durant le premier projet a été très large et soutenue : classes transplantées, créations avec une classe, répétitions publiques, stages ... Je souhaite continuer une activité de sensibilisation mais en la centrant davantage sur la programmation et la situant principalement sur la zone d'influence du Théâtre et sur l'Agglomération Nouvelle.

Cette activité de sensibilisation se développe particulièrement à l'occasion de résidence de chorégraphes. Je souhaite maintenir cette pratique de résidence. Toutefois, ceci pose le problème des conditions de résidence et d'animation, notamment la nécessité de locaux de travail adaptés. »

Pour le théâtre : « Les deux salles du Théâtre de l'Agora permettent de situer notre action sur deux niveaux :

- dans l'Hexagone, programmation d'oeuvres de référence s'adressant à un large public.*
- au Studio, présentation de créations et diffusion de spectacles pouvant donner lieu à des séries.*

Je souhaite que nous nous inscrivions mieux dans la production théâtrale nationale. Si le Studio rénové et mieux équipé est un outil intéressant pour les créations, cette volonté pose avec acuité le niveau des financements.

Les créations pourraient être l'aboutissement de résidences permettant la sensibilisation des publics. Je souhaiterais travailler avec un ou deux metteurs en scène sur la durée du mandat. »

Pour la photographie : « Je souhaite conforter notre action photographique. Notre programme d'expositions sera axé principalement sur la photographie, jouant ainsi la complémentarité avec la Galerie de l'Aire Libre. Ceci permettra d'élargir

champ des oeuvres présentées : oeuvres de création, reportages, oeuvres du patrimoine photographique, ouverture à des photographes du département ...

Je souhaite également que nous réalisons des expositions en co-productions avec d'autres partenaires européens, expositions susceptibles d'être diffusées ensuite.

La Bourse d'Aide à la Création Photographique sera maintenue mais sera attribuée tous les deux ans, rythme plus adapté à la diffusion des oeuvres du lauréat.

Je souhaite que des animations liées aux expositions et à la création photographique soient développées.

Enfin, nous continuerons la politique de prêt de l'artothèque⁴⁴. »



Photo de la nouvelle galerie photo à la fin des années 80

⁴⁴ Deuxième projet de Bernard Castera, 10 janvier 1990

Une rencontre a lieu le 14 décembre 1990 entre Bernard Faivre d'Arcier, Directeur du Théâtre et des Spectacles, Marie-Claude Poncet, Directrice du Bureau des Maisons de la Culture et Centres d'Action Culturelle, d'une part et, d'autre part, Jacques Guyard, Député-maire d'Evry, Bernard Beaudoin, Vice-président chargé du SAN et Bernard Castéra.

Au cours de cette réunion, le Directeur du Théâtre et des Spectacles s'engage à augmenter la subvention de l'Etat sur les exercices 91 et 92, le S.A.N. augmentant sa subvention d'un montant égal à l'augmentation de la subvention de l'Etat.

Le projet de rénovation de la salle de l'Hexagone se déclenche dès janvier 1990 par une réunion du SAN propriétaire du lieu⁴⁵, ce n'est qu'un an après que le directeur fait un rapport sur celui-ci⁴⁶.

« L'Hexagone est frappé par deux maux. Le premier est le vieillissement.

Il confère à cette salle, sous son apparente bonhomie, un caractère sinistre s'accroissant au fil des années.

Le second est sa forme hexagonale, parti pris architectural aberrant qui n'a de sens que si on le rapporte à la période historique qui a vu naître ce monument

Le projet d'aménagement propose des remèdes à ces deux maux. Le caractère sacré de ce lieu et la méconnaissance de ses difficultés de fonctionnement conduisent à s'interroger sur la nécessité de se lancer dans un tel projet. Ces quelques notes succinctes tentent de répondre à ces interrogations légitimes.

Un vieillissement précoce

Le vieillissement de l'Hexagone, dans la partie spectateurs, est évident et le contraste est choquant avec les nouveaux espaces : la moquette recouvrant les gradins est hors d'usage, le revêtement des fauteuils est « fatigué » et de nombreux sièges sont détériorés.

⁴⁵ Lettre du 9 janvier 1990 de Claire Germain, directrice adjointe du SAN chargé de l'Urbanisme et des Etudes à Monsieur Castéra

⁴⁶ Bernard Castéra, A propos du projet d'aménagement de l'Hexagone, février 1991

Mais côté scène la situation n'est pas meilleure. Les tissus — pendrillons, rideaux, frises... — sont en piteux état Le plancher de scène n'est plus de niveau et plusieurs endroits sont devenus fragiles. Les spectacles qui nécessitent des dispositifs trop lourds doivent être écartés de la programmation et nous avons toujours des craintes lors des évolutions de danseurs.

Les installations techniques — machinerie, son, lumières — souffrent également de l'âge et sont en partie obsolètes. Quant à l'installation électrique, elle est non seulement hors normes européennes mais aussi dangereuse : les techniciens prennent régulièrement des décharges en manipulant les équipements ou simplement en touchant les rambardes des galeries. Il est urgent de revoir la totalité de cette installation.

Enfin, le chauffage ne fonctionne plus correctement. Pour obtenir une température suffisante au niveau de la scène il faut surchauffer la salle, ce qui est difficile à supporter pour les spectateurs situés dans la partie supérieure.

La rénovation de cette salle est donc indispensable à bref délai.

Les limites d'un hexagone

n serait irresponsable d'argumenter pour la réfection de l'Hexagone sans souligner les difficultés que pose la conception architecturale de cette salle et sans proposer des solutions qui permettent d'y remédier.

Comme son nom l'indique, cette salle a une forme hexagonale. Ce parti pris convient peut-être pour une salle polyvalente, mais cette forme est aux antipodes de l'espace théâtral et des nécessités d'une salle de spectacles :

- *si la largeur de la scène est bonne pour la danse — elle doit être réduite pour le théâtre — la profondeur, par contre, est très insuffisante : 9 m alors que régulièrement 12 m et souvent 14 m sont demandés tant pour le théâtre que pour la danse. Nous arrivons certes à gagner 2 m.*

en utilisant un proscenium, mais cène partie, située dans la salle, n'est pas couverte par le plafond technique et ceci pose de nombreux problèmes.

- *la forme hexagonale limite également les dégagements nécessaires aux évolutions des artistes et des machinistes. Ils sont extrêmement réduits sur les côtés et l'arrière-scène est inexistante.*

Ces caractéristiques ont des conséquences négatives sur le choix, le montage technique et le déroulement des spectacles. Elles ont aussi des répercussions importantes sur les spectateurs et sur la gestion.

L'Hexagone a une capacité de 726 places. Mais seules 396 offrent une visibilité parfaite. Nous utilisons régulièrement un dispositif de 522 places : 156 fauteuils situés sur les côtés sont inutilisables pour la majorité des spectacles de théâtre et de danse car toute une partie de la scène n'est pas visible depuis leur emplacement, 48 fauteuils sont enlevés pour gagner un peu de profondeur de scène avec le proscenium. Seuls certains spectacles de variétés qui se déroulent à l'avant-scène — celui de Raymond Devos par exemple — permettent d'utiliser la totalité des fauteuils.

Un exemple récent illustre bien quelles difficultés nous rencontrons. Le spectacle «Triton» du chorégraphe Philippe Decouflé que nous présentions après le Théâtre de la Ville, a dû être amputé de 2 scènes et son décor réduit à cause de la profondeur insuffisante du plateau et de l'absence de plafond technique au-dessus du proscenium. Plus de 100 personnes ont vu ce spectacle dans de mauvaises conditions car elles étaient placées sur les côtés, ce qui nous a valu les récriminations de certains d'entre eux et les reproches du chorégraphe.

Une solution raisonnable

n serait possible d'augmenter le nombre de places à bonne visibilité tout en restant dans le volume actuel de l'Hexagone. Mais le nombre de places serait réduit : 480 places de bonne visibilité pour un total de 564 fauteuils. Le choix écarterait de la programmation tout spectacle concernant un large public. De plus, il ne résoudrait aucun des problèmes techniques décrits précédemment.

Ainsi, cette solution, apparemment de bon sens, cumulerait deux handicaps sérieux : capacité des spectateurs restreinte et capacités techniques réduites.

La seule solution permettant de résoudre à la fois les problèmes techniques et les problèmes de jauge est celle qui consiste à créer un volume de scène à l'extérieur côté jardin, c'est-à-dire du côté de la piscine de l'Agora. Elle permet à la fois de porter la capacité à 730 places, dont 698 à bonne visibilité, et d'augmenter la profondeur de scène et les dégagements. Limitée dans son ambition — la construction d'une réelle cage de scène de 20 m de hauteur et la réalisation de dessous de scène ont été écartées du projet final — cette solution est raisonnable. Elle répond aux exigences techniques de la programmation artistique et aux besoins d'un public en croissance. Elle est, me semble-t-il, à la mesure du rayonnement de l'Agglomération d'Evry et de celui du Théâtre de l'Agora.

Bernard Castéra 13.2.91 »

Rapport qui aura cette réponse du maire d'Evry : « *Bien, mais ça coûte combien, et ça représentera quel surcoût par spectateur accueilli en plus pendant 15 ans ?* »⁴⁷

Au cours de l'été 1991, la salle du Studio est rénovée. L'équipement électrique est entièrement refait, les fauteuils et le revêtement de sol remplacés. Des coulisses sont créées côté cour et pourvues d'un équipement technique complémentaire.

Le 25 février 1992, Bernard Faivre d'Arcter, Directeur du Théâtre et des Spectacles, informe le Président Holleaux que le Centre d'Action Culturelle reçoit le label Scène nationale pour la durée du mandat du directeur Bernard Castéra.

Les objectifs ne changent pas, la nouvelle scène doit avoir un caractère pluridisciplinaire et s'inscrire dans son environnement.

⁴⁷ Lettre du 26 février 1991, de Jacques Guyard, maire d'Evry à Bernard Castéra

Le cap des 1000 abonnés est franchi au cours de la saison 1992/93.

Les travaux de l'Hexagone débutent au mois de juin 1993. La grande salle sera totalement transformée, selon le projet de l'architecte Jean Perrottet. Le coût total des travaux est estimé à 27MF TTC, financés par le SAN. (environ 49%), l'Etat (17 %), le Conseil régional (13 %), le Conseil général (4%) et la D.G.E. (17%). Les travaux vont durer plus d'un an et affecter le travail de la Scène nationale pendant une saison et demie.

Mais Le SAN. entre dans une nouvelle crise financière !

Jacques Guyard explique les origines de la crise dans son livre :

« Secrétaire d'État auprès de Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, jusqu'en avril 1992, j'étais resté aussi présent que possible en mairie, pour l'indispensable contact avec les gens, mais je suivais de plus loin les travaux du SAN. Son directeur général, Marcel Gruais, parlait parfois d'une situation financière tendue, mais sans insister, et son président François Bousquet, en qui j'avais toute confiance, ne semblait pas inquiet.

Les années 1988-1990 avaient vu à la fois un développement économique et démographique rapide, et une forte vague d'investissements rendus nécessaires par cette croissance et par le besoin de rénover et d'adapter les équipements construits vers 1970.

Si bien que, début 1993, le SAN porte une dette de 1 800 000 000 francs, contractée surtout dans les années 1970, et entre 1988 et 1992. La dette des années 1970 est composée d'emprunts longs à taux élevés. Contractés à l'époque où l'inflation dépassait 10 % l'an, ils avaient bénéficié de taux privilégiés (12 % alors qu'on prêtait couramment à 15 % et plus) et de différés, le début du remboursement étant décalé de quelques années. Les remboursements s'étaient étalés sur 25 à 30 ans, et devaient finir vers 2010. En 1990, nous avons remboursé essentiellement des intérêts. La dette en capital est juste entamée. Entre-temps l'inflation a chuté des 15 % du

début des années 1980 à 2 %. Les villes nouvelles connaissent le drame de ceux qui ont acheté leur appartement vers 1980, à taux élevés voire progressifs, et n'arrivent pas à renégocier ces taux, puisque les banques créancières sont elles-mêmes adossées à des placements à :aux élevés.

Les emprunts nouveaux souscrits entre 1988 et 1991 sont encore chers, autour de 9 %, car les banques sont prudentes, les taux variables encore peu connus, et on craint le retour de l'inflation. Simplement on emprunte à 10 ou 15 ans au lieu de 25 ans, le cumul d'un taux élevé et d'une courte durée aboutissant à rembourser des annuités élevées, mais en peu de temps. Ce qui signifie qu'en 1992, nous cumulons une vieille dette toujours présente et une dette récente à rembourser très vite, le tout à des taux d'intérêt réels (c'est-à-dire en plus de l'inflation) qui n'ont cessé de s'alourdir de 1983 à 1992, où ils atteignent 8 %⁴⁸. »

⁴⁸ Jacques Guyard, Evry Ville Nouvelle 1960-2003, p. 171-172

Arrivé en 1985, Bernard Castera a été confronté à une cité, un lieu à l'image déjà dégradée et à la désertion des abonnés. Les statuts du CAC puis du label scène nationale fait du directeur avant tout un « salarié artistique » de l'intercommunalité voyant l'Etat faire une politique de décentralisation tout en restant le juge suprême sur la politique culturelle qui doit être mise en place dans la localité, le Théâtre n'est pas à la charge complète de la ville.

« Le mécanisme de financement des scènes nationales et des CDN peut-être décrit comme un montage dominé par l'Etat et défavorable aux villes. L'Etat apporte en effet des financements, parfois inférieurs à ceux de la ville et impose une politique de création sans se soucier des attentes réelles de la population ⁴⁹[...] »

Or le SAN d'Evry a des contraintes budgétaires liées à ses dépenses liées à son statut de Ville Nouvelle et connaît une crise grave en 1987. Le directeur a réussi à insuffler un vent nouveau de rénovation le Théâtre de l'Agora. Mais il doit faire face à un contexte politique complexe.

« Lors du premier Comité du SAN, auquel j'ai été invité pour me présenter quelques jours après ma prise de fonction en octobre 1985, je fus vivement pris à partie par un élu de Lisses. Je compris dès ce jour-là que la création du CAC n'avait pas fait l'unanimité chez les élus du S.A.N.

J'ignorais alors que cette hostilité prenait racine dans une opposition bien antérieure à cette création et dépassait largement cette nouvelle institution⁵⁰ »

L'absence des ressources du SAN a été et est à cette période l'épée de la Damoclès au dessus de la tête du Théâtre de l'Agora, la crise qui s'annonce début 93 ne fait que confirmer cette tendance.

⁴⁹ Alice Blondel, La définition de la politique des scènes nationales et des centres dramatiques nationaux : un jeu de coopération entre Etat, villes et directeurs des établissements, dans Collectivités locales et la culture

⁵⁰ Bernard Castera, *De Ponge à Ponge*, p.14

II. LE SPLEEN DU THÉÂTRE DE L'AGORA 1993-2001

« Ce que je sens, c'est un immense découragement, une sensation d'isolement insupportable, une peur perpétuelle d'un malheur vague, une défiance complète de mes forces, une absence totale de désirs, une impossibilité de trouver un amusement quelconque. »

Charles Baudelaire

A. Un bateau navigant en eaux troubles 1993-1997

Article extrait du Parisien Essonne du 1^{er} octobre 1992

Un plan d'austérité pour la ville nouvelle !

Rigueur, rigueur, rigueur ! Le comité du S.A.N. d'hier soir a officialisé le plan de redressement des finances de la ville nouvelle.

« Si le Syndicat de l'agglomération nouvelle (S.A.N.) était une entreprise privée, nous serions déjà en liquidation judiciaire. Monsieur le président, il vous faut démissionner ! » Henri Marcille, le maire R.P.R. de Bondoufle, vice-président du S.A.N. a donné le ton hier soir lors du comité du syndicat. Un ton « acide ».

François Bousquet, le président P.S. du S.A.N. a accusé le coup calmement. Point par point, Il a repris les paramètres qui font que la ville Nouvelle est aujourd'hui dans une situation financière difficile (notre édition d'hier).

Endettement très fort, coupes sombres dans le programme d'investissements, licenciements, la ville nouvelle s'apprête à vivre des années de vaches maigres. Son président ne s'en est pas caché. A court terme, la gestion au quotidien du syndicat va s'en trouver changée. La rigueur fait son apparition dans les rouages de la « machine » : « Nous devons diminuer nos frais admi-

nistratifs et nous recentrer sur les activités strictement intercommunales », a indiqué François Bousquet.

Une série de mesures internes au S.A.N. (quarante-huit licenciements ou départs volontaires sont annoncées) et « indolores » pour les habitants de la ville Nouvelle. Par contre, ces derniers risquent de faire les frais d'un programme d'investissement réduit à une peau de chagrin.

« Toute la copie pour les années qui viennent en matière d'investissement est à revoir : Nous ne pourrions pas envisager la création d'équipements importants dans les trois ou quatre ans » a ajouté François Bousquet.

Dans ce contexte, les élus de la ville Nouvelle ont pris hier soir une série de mesures « d'urgence », comme la demande au ministère des finances d'une avance de trésorerie de trente millions de francs et l'embauche d'un... « directeur financier ».

« Il aura en charge de s'occuper de notre dette et de suivre le fonctionnement de l'ensemble des services du S.A.N. d'un point de vue financier », a précisé François Bousquet. Un président aujourd'hui bien seul. Hier soir, Jacques Guyard, le maire d'Evry, et Guy Briantais, son voisin de Courcouronnes, sont restés bien silencieux.

L.V.

La ville nouvelle contrainte de stopper son programme d'équipements !

« Le Parisien ». — La ville nouvelle traverse une grave crise financière. Cela fait trois mois que vous négociez avec vos banques ! Vous ne voyez pas encore le bout du tunnel ?

François Bousquet. — Non, pas encore. Les dossiers ne sont pas tout à fait bouclés. Tout n'est pas encore décidé. En deux mots, il nous faut encore nous mettre d'accord sur la façon dont nous allons étaler le versement des intérêts de nos emprunts aux banques. Nous sommes dans une situation identique à celle d'un ménage dont le pouvoir d'achat baisse brutalement. Le problème est simple : nos recettes de taxe professionnelle n'ont augmenté cette année que de 2% alors que nous espérons une augmentation de 15%. Et pourtant, la dette reste la même ! Nous avons un milliard trois cent millions de francs à rembourser sur les quinze ans qui viennent. L'équivalent de 16 000 F par habitant.

« L.P. ». — Pas de miracle. Les banques vous demandent un pro-

gramme d'économies. Où allez-vous trouver l'argent ?

F.B. — Concrètement, pour les années à venir, nous n'allons pas construire d'équipements nouveaux importants. Nous allons nous contenter d'entretenir le patrimoine. Les espaces verts, la voirie... Précisément, cela veut dire que nous renonçons à construire un groupe scolaire (maternelle et primaire) dans le quartier des Aulinettes. Nous revoilà aussi le projet de gymnase dans le quartier du Canal. Notre participation à l'université d'Evry est suspendue, notamment pour le programme de bibliothèque. Notre participation pour le stade de la Garenne est elle aussi stoppée.

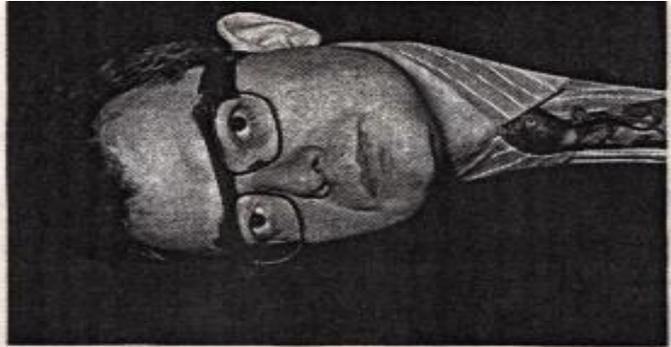
« L.P. ». — Comment continuer à offrir de nouveaux habitants si vous ne pouvez pas leur promettre des équipements publics nouveaux ?

F.B. — La ville nouvelle est arrivée à un niveau d'équipement minimum satisfaisant. Et puis, nous ne sommes plus dans des rythmes de croissance

de 1 000 logements supplémentaires par an ! Aujourd'hui, nous prévoyons trois cents, quatre cents logements de plus par an. Pas davantage. De 80 000 habitants, nous allons passer progressivement à 90 000.

« L.P. ». — On vous reproche souvent une politique culturelle coûteuse. Est-ce que la culture va faire les frais de ces années de veches meigres ?

F.B. — Pour l'instant, nous ne touchons pas au théâtre, à l'école de musique, à la bibliothèque... Nous restons encore à un niveau de service culturel supérieur à celui d'une ville moyenne de notre taille. Par contre, nous allons faire attention à des opérations ponctuelles, comme des aides à des maisons de quartier, ou des opérations comme celle du club d'échecs dans les écoles. Pour l'opération Lac en fête, par exemple, notre participation ne sera pas à la hauteur de celle des années précédentes.



François Bousquet, président du S.A.N. depuis sept ans, gère aujourd'hui une des plus graves crises financières de la ville nouvelle.

Propos recueillis par Laurent Valégué

Extrait du compte rendu du Conseil d'administration du 10 juin 1993 :

« Le Président André Holleaux dit sa déception de voir que les réunions du Conseil d'Administration comptent souvent beaucoup d'absents et il indique que sa décision de démissionner est motivée en partie par cette situation.

En ce qui concerne les membres de droit, le Président souhaite que le Président du S.A.N. et les Maires des communes de l'Agglomération désignent des élus qui soient intéressés par l'action de la Scène nationale et qui participent réellement aux travaux du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les membres associés, il souhaite la désignation de personnes fidèles, intéressés et qui viennent souvent dans notre Théâtre. Le Président souhaite également la présence d'enseignants puisque un travail important est effectué avec eux. [...]

S'appuyant sur l'article 5 qui précise à propos des membres associés que «... la qualité de membre associé se perd soit par démission, soit par l'absence non excusée à deux séances consécutives... », le Président propose au Conseil d'Administration de formaliser la démission tacite de Mme Corailla et de Mme Haremza.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration. La nouvelle composition du Conseil d'Administration sera déclarée en Préfecture.

M. Yves Chevallier pense qu'il devrait être imaginable d'aller vers la constitution d'une « Association des Amis du Théâtre de l'Agora ».

M. Bernard Castera pense qu'il faut développer une pratique plus régulière de rencontres, d'échanges avec le public préalablement à la création d'une telle association.

Mme Michèle Bahuon indique qu'elle a de nombreuses responsabilités en qualité d'élue et qu'il lui est parfois impossible de se dégager pour être présente aux réunions du Conseil d'Administration. Elle souhaite qu'on mette en place un calendrier des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président note qu'on peut prévoir quatre Conseils d'Administration par an et propose de fixer la date de la prochaine réunion. La date du mercredi 13 octobre à 19 h est fixée.

Devant quitter la séance pour participer à un bureau municipal, M. François Bousquet tient à exprimer son avis sur les différents points de l'ordre du jour et donne son pouvoir à Mme Bahuon.

Il précise que, même qu'ils ne sont pas présents, les élus ont montré leur attachement à la Scène nationale par leur décision de maintenir leur engagement financier **M. François Bousquet ajoute que le S.A.N. demande à toutes les associations de travailler sur les bases actuelles, c'est-à-dire sans augmentation pour 93,94 et 95.**

En ce qui concerne les perspectives pour la Scène nationale après la date de fin de mandat de M. Castera, les élus souhaitent, dans le cadre financier défini précédemment, la reconduction du mandat du Directeur sur les bases d'un nouveau projet car ils sont sensibles au succès et à l'audience que le Théâtre de l'Agora a acquis depuis plusieurs années. Ils souhaitent la continuation de la Scène nationale. Avant de quitter la séance, M. François Bousquet ajoute qu'il souhaite qu'il n'y ait pas de déficit ou de dérapage compte tenu des engagements du S.A.N. auprès des banques et compte tenu des efforts demandés également aux autres associations.

Le Président André Holleaux remercie M. François Bousquet. [...]

M. Bernard Castera présente le bilan 92.

A l'interrogation de M. Joël Bellanger sur la position du S.A.N. parmi les clients douteux, M. Bernard Castera répond que le S.A.N. est classé dans

cette rubrique comptable parce qu'il n'a pas remboursé la somme de **156 894, 55 F** correspondant à des frais engagés par le Théâtre, frais qu'il s'était engagé à couvrir. Cette dette qui date de plusieurs années est liée à des défauts de procédure administrative. M. Joël Bellanger faisant remarquer qu'il suffirait que le S.A.N. réduise sa subvention pour faire face à cette dette, M. Bernard Castéra précise qu'il n'est pas possible de faire de compensation en droit privé et ajoute que cette solution serait en complète contradiction avec les engagements exposés par le Président du S.A.N. précédemment.

M. Bernard Castéra indique que la baisse des recettes billetterie provient de la fermeture de la grande salle pendant toute l'année 1993. A une question de M. Joël Bellanger sur la subvention du Conseil Général, il indique que le dossier déposé a été établi avec beaucoup d'attention et que nous devrions obtenir le maximum de points selon le barème d'attribution établi par le Conseil Général.

Le Président M. André Holleaux demande au représentant du Ministère de la culture si la subvention 93 de l'État restera identique à celle de 92 comme le prévoit le budget présenté.

M. Yves Chevallier répond qu'il ne peut actuellement donner de précisions sur les conséquences du collectif budgétaire annoncé, **mais que la diminution ne devrait pas excéder 5%.** » [...]

Le Président André Holleaux souligne que le mandat du directeur arrive à expiration en décembre 1993, que M. Bernard Castéra désire poursuivre son travail à la direction de la Scène nationale d'Évry et il rappelle que le Président du S.A.N. a assuré le Conseil d'Administration de la volonté des élus du S.A.N. de confier un autre mandat à M. Bernard Castéra. Favorable lui-même à un renouvellement du mandat du directeur, le Président André Holleaux souhaite connaître la position du Ministère de la Culture. M.

Yves Chevallier confirme que le Ministère est très satisfait du travail effectué par M. Bernard Castéra et est favorable à un nouveau mandat. Le Président enregistre avec satisfaction l'accord du Conseil d'Administration pour la poursuite de la direction de M. Bernard Castéra et indique que le Conseil d'Administration devra se prononcer avant la fin de l'année sur un nouveau projet, sur la convention entre la Scène nationale, le S.A.N. et le Ministère de la Culture ainsi que sur la convention entre le S.A.N. et le Théâtre. [...]

Le Président André Holleaux attire l'attention du Conseil d'Administration sur la situation de la Scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines, suite à l'annulation du budget de cette ville nouvelle ⁵¹»

La salle de l'Hexagone fermé toute la saison 92/93 a causé une baisse des spectacles⁵², une nouvelle cohabitation au sommet de l'Etat suite à la victoire de la Droite aux législatives de mars et donc une politique culturelle différente à prévoir, ici annoncée par un collectif budgétaire réduit de 5%, une intercommunalité qui connaît des grandes difficultés figure dans le bilan financier de 1992 de la scène nationale dans les clients douteux, et un président las, le nouveau mandat de 4 ans du directeur prévu pour la fin 1993 s'annonce rude.

⁵¹ Décision du tribunal administratif de Versailles d'annuler le budget de 1992 de Saint-Quentin-en-Yvelines pour motif « *qu'un syndicat d'agglomération nouvelle ne peut accorder de subvention ou prendre en charge des dépenses correspondant au financement de manifestations culturelles* »

⁵² Cf annexe 7

Le 13 octobre 1993, le Président Holleaux annonce au Conseil d'administration qu'il doit renoncer à ses fonctions de président de la Scène nationale « *en raison de trop nombreuses activités qui ne lui permettent plus d'y consacrer le temps nécessaire*⁵³. »

Le 22 novembre 1993, Michel Mottez est élu à l'unanimité président de la Scène nationale⁵⁴.

Ce même jour, le Conseil d'administration approuve le projet artistique du directeur.

Le projet confirme les axes de travail: danse contemporaine, théâtre et photographie, résidence de la Compagnie Larsen et du Théâtre du Chemin Creux. Il marque la volonté d'approfondir l'ancrage de la Scène nationale dans l'agglomération. La nouvelle salle de l'Hexagone sera présentée à la presse locale et aux élus le samedi 11 décembre 1993.

« C'est en 1993 qu'André Holleaux souhaitant se retirer, il m'est demandé de lui succéder.

J'accepte volontiers. Je viens de quitter mon poste d'urbaniste investi sur la ville nouvelle depuis ses premiers balbutiements et j'entretiens de bonnes relations avec un bon nombre d'élus locaux. J'ai un rôle à jouer entre un directeur dont l'échine est robuste et un milieu politique compliqué. Par ailleurs, le ministère de la culture ne m'est pas un monde inconnu, l'ayant fréquenté dans mes fonctions antérieures

Avant de me décider à prendre cet engagement, je rencontre André Holleaux et de cet entretien je rappelle quelques remarques fortes : il me fait un portrait très élogieux du directeur en qui je peux avoir toute

⁵³ Compte rendu du conseil d'administration du mercredi 13 octobre 1993

⁵⁴ Cf annexe 08

confiance ; mais déjà il me met en garde sur les caisses de l'Etat qui sont vides ; il me dit également grand bien de deux élus très investis dans la maison : le président de l'intercommunalité et son vice-président en charge de la culture⁵⁵. »

La nouvelle salle de l'Hexagone est ouverte le 14 janvier 1994. Le SAN demande à la Scène nationale que cette ouverture se fasse dans une relative discrétion en raison de la crise financière.

La fermeture de la grande salle (700 à 800 places) et la programmation dans le Studio (250 places) pour l'année 1993 a causé la diminution des produits.

Le collectif budgétaire a amputé la subvention ministérielle de 100 000 Francs.

Le Ministère en ce mois d'avril 1994 ne peut assurer que la subvention ministérielle sera bien de 2,5 MF⁵⁶.

⁵⁵ Michel Mottez, *L'aventure ordinaire d'une scène nationale*, p. 37

⁵⁶ CA du 7 avril 1994

Heureux !

TOUT va bien quand tout va mal. Les élus de la ville nouvelle ont définitivement adopté la méthode Couë. Un rapport de la chambre régionale des comptes épingle leur gestion, doute de la fiabilité de leur comptabilité, s'interroge sur des créances douteuses, sur des subventions accordées un peu trop vite à certaines associations ? Et alors ? Alors les responsables font preuve d'un sang-froid extraordinaire : « Ce rapport me convient tout à fait. Il ne me donne aucun complexe », répond, ironique et content de lui, Guy Briantais, vice-président du syndicat d'agglomération nouvelle. Décidément en verve, Guy Briantais, qui est aussi maire de Courcouronnes, contre-attaque : « La chambre régionale des comptes ? Des technocrates qui seraient bien incapables de gérer une ville ! Comment osent-ils nous donner des leçons ? » Guy Briantais respire l'air du temps. L'époque est au dénigrement des juges. Surtout quand ils mettent impunément leur nez dans les affaires des élus.

Le travail de la chambre régionale des comptes n'aurait donc servi à rien ? C'est probable. Les élus de la ville nouvelle y répondent par des démonstrations tellement chiffrées qu'elles en deviennent opaques. Et, armé d'une inébranlable auto-satisfaction, ils balaiant les critiques d'un revers de la main.

Tout va bien quand tout va mal. C'est la nouvelle morale en politique.

Jacques Hennen



De 1990 à 1992, la ville nouvelle a décidé une très forte augmentation du prix de l'eau (42 %) pour combler en partie son déficit. A Lisses, une famille du quartier de Montauger paye par exemple 2220 francs de factures d'eau chaque année.

OBSERVATIONS DEFINITIVES FORMULEES

par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France

sur la gestion
du Syndicat d'Agglomération Nouvelle d'EVRY (91)
de 1987 à 1992

...

... Cette situation est totalement contraire aux règles de base d'une saine gestion financière qui préconisent d'éviter le recours à l'emprunt, soit en vue du remboursement du capital de la dette antérieurement contractée, soit, à fortiori, pour se régler la charge d'intérêts, sans que l'emprunteur doit supporter une nouvelle charge d'intérêts sans dédoublement dans le premier cas ou avec un endossement supplémentaire dans le second cas.

En ne respectant pas ces règles de base, le S.A.N. s'est exposé à une croissance explosive de ses frais financiers dont le taux ressort à 21,5 % en moyenne par an sur la période 1988/1992. ...

... Malgré les efforts de remise en ordre entrepris ultérieurement avec l'aide d'un cabinet d'expertise comptable, certaines pièces de dépenses demeurent à ce jour introuvables. Ainsi, douze chèques tirés sur le compte bancaire de l'association A.D.C.E. (Association pour le Développement Culturel d'Evry) pour un montant total de 114.149,00 F ne sont justifiés par aucune pièce attestant l'objet et la réalité de la dépense.

Pourquoi la crise financière ?

Qu'il est responsable, si non culpable, des difficultés financières de la ville nouvelle d'Evry ? La conjoncture économique, trop difficile, la loi, trop rigide, les emprunts nécessités imposés par la nécessité.

Il y a vingt ans, il a fallu construire de toutes pièces, en

plein milieu de champs de betteraves, des villes de l'avenir. Pour construire ces routes, ces écoles, ces piscines, ces maisons. Il a fallu loger des dizaines de milliers de nouveaux habitants venant de Paris ou de la petite Couronne.

La population totale a ainsi augmenté de 63 % de 1982 à 1991, en passant de 47 000 à plus de 76 000 habitants. Autant d'équipements publics coûteux. Il a donc fallu emprunter aux banques des sommes faraïssantes. Dès le départ, la ville nouvelle d'Evry s'est endettée. Vingt ans plus tard, elle a une dette de 1,3 milliard de francs !

La faute à qui ? Pas seulement. La ville nouvelle et ceux qui la gèrent n'ont pas eu le temps de voir venir la crise. Le syndicat d'agglomération a vécu au-dessus de ses moyens, comme le prouve le rapport de la cham-

bre régionale des comptes. Aujourd'hui (mais trop tard), la ville nouvelle se voit imposer un régime draconien. Et les habitants vont connaître une période de vaches maigres. Le programme d'investissements est passé à 65 millions de francs en 1993, alors qu'il était de 227 millions en 1982. Il sera seulement de 50 millions de francs sur la période 1994-1997... Le syndicat d'agglomération nouvelle a aussi décidé de supprimer, dès 1993, la dotation globale d'investissement du S.A.N. aux communes membres. Mais de leur côté, ils ont aussi l'allocation sociale.

Jusqu'à là, le S.A.N. n'avait pourtant pas hésité à apporter une aide financière considérable aux communes. Jusqu'à participer à la sélection des maires et des centres techniques communaux.

"En moyenne depuis le début de l'année, tous les 2 jours, une personne gagne plus d'un million de francs au Quinté +"

Pourquoi pas vous ?



VILLE NOUVELLE

La préfecture remet de l'ordre dans le budget

Pour équilibrer son budget 1994, la ville nouvelle d'Evry devait faire 8 millions de francs d'économies. Face à l'inertie des élus, la chambre régionale des comptes a demandé au préfet de faire lui-même les coupes claires.

AVANT la fin de l'année, plusieurs associations de la ville nouvelle d'Evry vont se voir couper les vivres (un million de francs de subventions en moins). Quant aux quatre communes adhérentes du syndicat d'agglomération — Evry, Courcouronnes, Lisses et Bondoufle —, la dotation annuelle versée par le syndicat d'agglomération (S.A.N.) sera moindre que

prévu (1 million de francs de dotation en moins). Par ailleurs, les dépenses d'investissements sont diminuées de 4 millions et celles de fonctionnement de 5 millions. Pour quoi ces économies draconniennes ? Pour combler, in extremis, le déficit financier qui pèse depuis près d'un an sur les finances de la ville. Le préfet de l'Essonne a réalisé ces coupes claires à la demande de la chambre régionale des comptes. Une remise en ordre qui incombait normalement aux élus de la ville nouvelle. Mais ils sont restés sourds aux injonctions des magistrats de la chambre. Le préfet n'a pas pour autant réclamé « un réajustement total de l'équilibre financier » du budget 1994. Cas exceptionnel, le préfet, visiblement plus confiant dans les capacités financières à venir du S.A.N., a finalement accepté de laisser

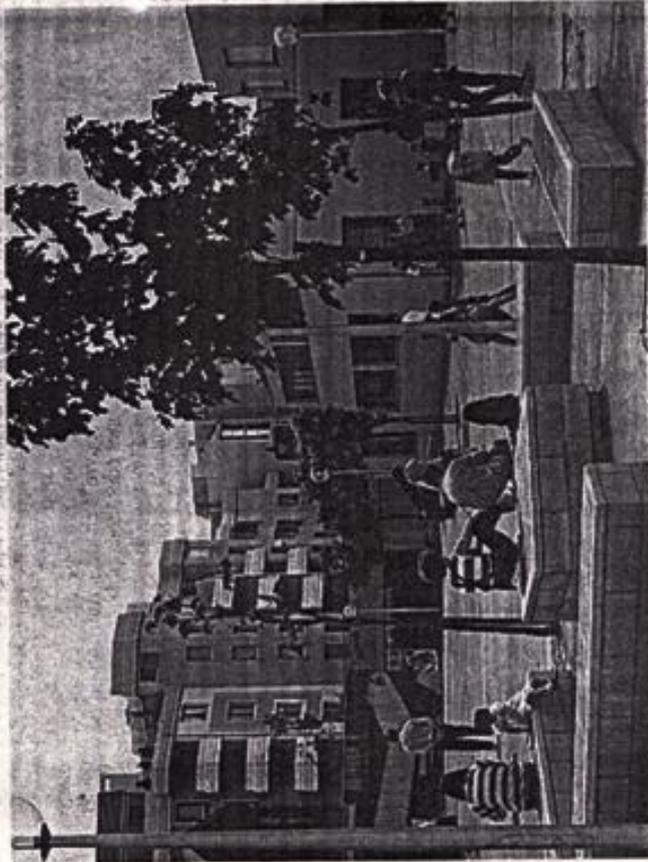
courir une « ardoise » de 2 millions de francs. Les élus de la ville nouvelle ont donc carte blanche pour trouver les recettes correspondantes.

Financièrement asphyxiée, la ville nouvelle d'Evry adopte un profil bas depuis un an. Le S.A.N. a une dette totale de 1,3 milliard de francs et affichait, en juin 1993, un déficit de trésorerie de 100 millions de francs.

Avant l'été, la chambre régionale des comptes dressait un rapport sévère sur la gestion passée de la ville nouvelle d'Evry. Un rapport qui a laissé des cicatrices parmi les élus concernés.

Certains élus, comme Guy Brianais, vice-président du S.A.N., n'ont jamais accepté les remontrances de « technocrates qui seraient eux-mêmes incapables de gérer une ville ».

Jacques Hennein



Au cours du mois d'août 1994, après une intervention de la Cour régionale des comptes demandant au SAN de réduire son budget le Préfet réduit le 327 000F la subvention du SAN, à la Scène nationale.

Extrait du compte rendu du Conseil d'Administration du lundi 12 décembre 1994 :

« Bernard CASTÉRA présente les premiers éléments d'appréciation de l'activité depuis le début de la saison. Les adhésions et abonnements sont en progression par rapport aux deux saisons précédentes avec une tendance à la baisse des abonnements et à une forte hausse des adhésions. Les entrées aux spectacles sont globalement en progression, mais on sent toutefois le poids de la crise sociale, en particulier sur la fréquentation des spectacles en horaires scolaires : pour la première fois des séances ont été annulées faute d'un public suffisant. Les actions de prospection du public sur l'Agglomération et sa région ont eu un impact important : plus de 1 300 demandes de réception du journal de saison nous sont parvenues suite à la diffusion d'un dépliant d'information.

François BOUSQUET confirme par quelques exemples que de nombreuses familles rencontrent des difficultés financières pour les activités de leurs enfants [...]

Le Président, Michel MOTTEZ, informe le Conseil d'Administration que la subvention du SAN a été réduite au mois d'août par l'autorité préfectorale après une intervention de la Cour régionale des comptes demandant au SAN de réduire son budget. La subvention de la Scène nationale a été réduite de 327 000 F. Le Président rappelle que la subvention du Conseil Général est inférieure de 50 892 F. par rapport à celle de 1993 alors que le nombre de points d'attribution est supérieur à celui de l'an dernier.

C'est donc près de 400 000 F. de subventions qui manquent par rapport au budget primitif. Le Président et le Directeur ont dit leur inquiétude au cours d'entretiens qu'ils ont eu au mois de septembre avec François LEBLOND, Préfet de l'Essonne, et François BOUSQUET, Président du SAN. Ces derniers ont évoqué l'éventualité d'une nouvelle réduction de la subvention du SAN en 1995. La collectivité locale aura une meilleure approche de ses recettes au mois de février et le SAN sera alors en mesure d'indiquer une tendance en ce qui concerne le subventionnement de la Scène nationale.

Le Président demande à Bernard CASTÉRA d'exposer la façon dont il envisage de faire face à cette situation afin qu'un débat s'instaure entre les membres du Conseil et que puisse être recueilli les éclairages nécessaires pour préparer non seulement le budget 95 mais également la saison 1995-96.

Bernard CASTÉRA explique que, dans son analyse, il n'a pas pris en compte l'hypothèse d'une nouvelle baisse de la subvention en 1995. L'activité de la Scène nationale étant programmée jusqu'au mois de juin 95, seul le budget du quatrième trimestre peut subir des variations. Or, la gestion étant déjà très serrée, les variations importantes ne peuvent porter que sur le budget artistique. Vouloir réduire le déficit 94 au cours du quatrième trimestre 95, conduirait à limiter de manière importante la programmation de la rentrée 1995-96. Le risque est grand de casser la dynamique qui est créée depuis la réouverture de la grande salle et dont les effets commencent à se faire sentir. Bernard CASTÉRA propose donc de résorber le déficit sur 1996 et 1997, ce qui peut se faire en réduisant la programmation sur ces deux années sans pour autant mettre en cause ni la dynamique du public ni le projet artistique.

François BOUSQUET émet des réserves sur cette proposition en l'absence de certitude sur le budget 95 et indique qu'un alourdissement du déficit en 1995 ne serait pas acceptable.

Bernard C ASTÉRA évoque dans ce contexte les différentes hypothèses :

- ouverture de la saison retardée
- réduction de la durée de la saison
- réduction importante de la programmation et des actions de la Scène nationale
- réduction de l'effectif du personnel.

Toutes ces hypothèses ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés et conduisent à s'interroger sur la capacité à réaliser le projet artistique.

Le Président prend acte des positions des uns et des autres et demande à Bernard CASTÉRA de faire les propositions qui répondent à l'hypothèse défavorable et propose que simultanément soit dressé avec l'assistance de la DRAC Ile-de-France un état comparatif de la situation de la Scène nationale par rapport aux autres Scènes nationales et qu'un rapport soit adressé aux financeurs État et SAN afin que soit recherché ensemble les mesures qui permettront d'éviter la rupture de la Scène nationale.

La Scène nationale joue un rôle important dans la dimension culturelle de la ville. La dimension culturelle est un des facteurs importants de son attractivité pour les acteurs économiques.

Aussi, devrait-on rechercher des dispositions transitoires pendant la période dure que traverse le SAN afin d'assurer le maintien du niveau de financement de la Scène nationale. Un consensus se dégage sur l'élaboration de ce rapport. Il est convenu d'élaborer ce document pour fin février afin qu'il puisse être adressé aux représentants de l'État et au SAN. Edith RAPPOPORT propose de faciliter l'élaboration de ce document

mais exprime l'improbabilité d'une augmentation de la subvention de l'État dans les conditions actuelles. »

Dans son rapport d'activité de l'année 1994, année de la réouverture de l'Hexagone et le point de départ de son nouveau projet, il y explique que le Théâtre n'a pu présenter que des spectacles rentrant dans la configuration de la petite salle du Studio pendant la moitié de la saison 93/94, vue la situation économique du SAN depuis 1992 n'aurait-il pas fallu fermer l'établissement pendant la durée de la période de rénovation de la grande salle ?

La collectivité n'a pas pris le risque de revivre la colère de 1987. La réouverture n'a pas été fêtée « *les élus du SAN ayant souhaité une relative discrétion dans le contexte de crise financière* ».

1994 a été une année de transition, les années 1992 et 1993 furent des années de baissent de la fréquentation, avec le retour de l'Hexagone il reste optimiste car malgré la crise sa mission reste de conquérir le public en lui proposant un programme raffiné. Le Théâtre se révèle un lieu d'éducation les conventions avec les établissements se multiplient notamment avec des ateliers de pratiques dans les lycées⁵⁷.

Les conseils d'administrations se suivent et se ressemblent avec les mêmes diagnostics, l'établissement est bonne santé mais est fragile due à un équilibre financier précaire.

Le Théâtre de l'Agora est le plus petit budget des Scènes nationales d'Ile-de-France, il n'y a pas de raisons donnés par le Ministère sur sa discrimination budgétaire qui surveille que le Théâtre programme des jeunes compagnies or dans le contexte financier du lieu il faudrait faire venir des valeurs sûres. Le Directeur regrette que le Ministère ne fasse pas plus d'effort pour la communication de ses lieux labélisés⁵⁸. C'était le dernier conseil avant le renouvellement des équipes municipales...

⁵⁷ Cf annexe 09

⁵⁸ CA du 22 Mai 1995

MARDI 5 SEPTEMBRE 1995

le Parisien

ESSONNE

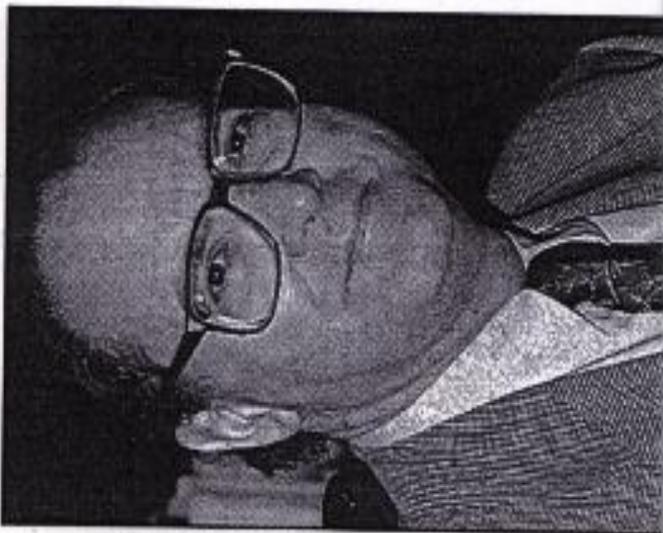
EVRY ▶ Deux élus impliqués dans l'affaire du financement occulte du PS

J. Guyard et F. Bousquet mis en examen

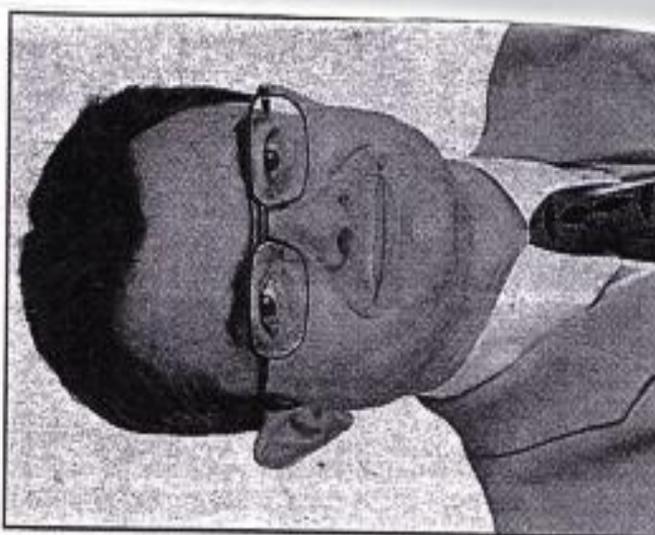
L'AFFAIRE du financement occulte du PS rebondit une nouvelle fois à Evry. Jacques Guyard, le député-maire de la ville, et François Bousquet, l'ancien président du syndicat d'agglomération nouvelle, ont été mis en examen la semaine dernière pour trafic d'influence et corruption. En vertu de la loi, les deux élus sont toujours présumés innocents. Le juge d'instruction chargé du dossier, Jean-Marie d'Huy, veut comprendre où sont passés les 8 millions de commissions perçus par un bureau d'études, la Sagès, à l'occasion de marchés publics de la ville nouvelle d'Evry. Cet argent a-t-il servi à du financement strictement politique ou à du financement « privé » ? Le juge doit entendre Jacques Guyard jeudi et François Bousquet vendredi. Pour les deux élus, dont le nom a été cité à de nombreuses reprises depuis le début de l'affaire, il y a trois ans, une échéance prévisible.

Chronologie des événements.

Jacques Guyard, le très influent maire socialiste d'Evry.



François Bousquet, ancien président de la ville nouvelle : nouvelle histoire d'une chute annoncée.



Chronologie des événements.

Mai 1992, Essonne au cœur de l'affaire Sages. Un juge de Rennes, Renaud Van Ruymbeke, fait trembler le PS à lui tout seul. Le juge met au jour les activités de ce bureau d'études proche de nombreux élus socialistes, soupçonné de servir de « pompe à finances ». Michel Reyrt, le patron de la Sages, tient à jour sur un cahier spécial, sur la provenance et l'utilisation des fonds... Une véritable bible. Pour les élus, une vraie bombe. Mais le juge n'en verra jamais la couleur. Michel Reyrt l'aurait détruit à la demande expresse de deux élus du département : Claude Germon et Guy Briantais (maîtres de Mansey et Courcouronnes). L'affaire Sages démarre sur les chapeaux de rose en Essonne. Pour Mansey, le juge retrouve la trace de 13 MF de commission, pour Evry, 8 MF (à elle seule, la construction de l'hôtel de ville par l'entreprise Duchemin a valu à la Sages une commission de 500 000 F).

Jun 1992, un ministre s'en mêle. Marie-Noëlle Lienemann, maire d'Adhis-Mors, vient juste de faire son entrée dans le gouvernement Bérégovoy. Connue pour ses prises de position violentes, le ministre demande carrément au PS de « faire le ménage », et cite notamment deux poids lourds du parti en Essonne : Claude Germon et Jacques Guyard. Dans le département, la famille socialiste explose.

Septembre 1992, la Chancel-lerie fait de la résistance. Le juge Van Ruymbeke a besoin de feux verts pour enquêter personnellement sur tous les élus dont le nom apparaît dans son dossier. En Essonne, ils sont cinq. Claude Germon et Hubert Bouccris, son adjoint à Turlanisme (carrément salarié de la Sages), Jacques Guyard, François Bousquet et Guy Briantais. Refus du ministère

de la Justice. Le dossier subit un « sexocassage ». Van Ruymbeke garde Mansey et Courcouronnes... Mais la partie Evry est confiée au procureur local.

Janvier 1993, les mises en examen tombent. Claude Germon, Hubert Bouccris et Guy Briantais prennent le TGV pour Rennes. Après un passage dans le bureau du juge, ils en ressortent mais en essaim pour trafic d'influence. Guy Briantais s'est vu « offrir » par la Sages un aller-retour en famille aux Etats-Unis, en Concorde. Pour quelle contrepartie ? A Mansey, le juge perquisitionne chez un cabinet d'architecte et s'intéresse aux marchés publics. Dans le cadre de son volumineux dossier, Renaud Van Ruymbeke tombera quelques mois plus tard sur un compte en Suisse de la Sages baptisé par Michel Reyrt

« Messyroy ». Un lien avec la ville de l'Essonne ?

Mars 1993, les détecteurs tranchent. Aux législatives, Claude Germon perd son fauteuil. A Evry, Jacques Guyard est réélu, mais d'une centaine de voix à peine. Deux ans plus tard, aux municipales, il s'écartera sa mairie, mais Claude Germon perdra la sienne. Conséquence de ses délégués judiciaires ?

Janvier 1994, un juge d'Evry renvoie l'affaire. Plus d'un an après avoir récupéré le dossier, le procureur d'Evry ouvre finalement une information judiciaire sur le volet Evry de la Sages. Jean-Marie d'Eluy (le juge d'instruction qui s'occupe pour ailleurs de l'affaire Alsatel) est chargé de l'enquête. Il entend Michel Reyrt et plusieurs chefs d'en-

Février 1995, des faits nouveaux. Le juge d'Eluy a la réputation d'être un « taiseux ». Avec son « morceau » d'affaire Sages, il confirme. Jean-Marie d'Eluy lance des perquisitions au SAN et à la Senec, la société d'économie mixte de la ville nouvelle. Bonne pioche ! Après examen des documents saisis, le magistrat adresse un rapport au procureur d'Evry pour lui signaler des « faits nouveaux ». Le juge aurait découvert des fausses factures, et demande le feu vert pour engager dans cette nouvelle direction. Pas de réponse.

Août 1995, deux lettres recommandées. Jean-Marie d'Eluy a pris ses vacances en juillet. Pas de trêve estivale en août. Le juge signe deux lettres recommandées adressées à Jacques Guyard et François Bousquet. Les deux élus apprennent par le facteur leur mise en examen pour trafic d'influence et corruption ainsi que leur convocation dans le bureau du magistrat. Quels marchés ont permis à la Sages d'obtenir ses huit millions de commissions ? Pourquoi la Sages a-t-elle payé à Jacques Guyard un voyage pour deux personnes à Managout, en Antioquie du Sud ? Depuis trois ans, les deux élus connaissent par cœur les questions. Mais le juge, aujourd'hui, attend leurs réponses.

Pour décrocher une part du fameux marché de la nouvelle mairie d'Evry, une entreprise a dû, par exemple, verser une somme forfaitaire de 600 000 francs à la Sages, l'une des officines de financement occulte du PS. Une des nombreuses affaires de « racket politique ». Le montant total des commissions perçues entre 1988 et 1991 sur la ville nouvelle d'Evry avoisine les 10 millions de francs. Avec cet argent, la Sages, qui se servait au passage, finançait les campagnes électorales des élus et payait certains

PROTOCOLE D'ACCORD

ARTICLE 2
 SOCIÉTÉ ILE-DE-FRANCE charge S.A.S.E.S. d'une mission d'assistance commerciale auprès du client.
 Cette intervention sera gérée par d'établir une liaison harmonieuse administrative à la bonne fin des opérations.

La réalisation des tâches affectées à la Société S.A.S.E.S. représente un montant de 200 millions de francs à construire et 700 pour le suivi des chantiers, jusqu'à l'achèvement et la mise en commercialisation de produits.

ARTICLE 3
 SOCIÉTÉ ILE-DE-FRANCE s'engage, et les travaux, objet de l'article 1, lui sont attribués, à verser à S.A.S.E.S. ses administratives de 400 millions, sans aucun forfaitaire de 500.000,00 FF H.T.

ARTICLE 4
 Compte tenu du caractère spécifique de la mission dont elle est chargée, la responsabilité de S.A.S.E.S. ne pourra être recherchée à l'occasion de la conception, l'établissement et la réalisation des divers travaux effectués sous la contrainte de la gestion de documents ILE-DE-FRANCE.

Fait à Paris, le 20 décembre 1991
 (en double exemplaire)
 S.A.S.E.S.

SOCIÉTÉ ILE-DE-FRANCE

Michel Reyrt

SAGES
 SOCIÉTÉ ILE-DE-FRANCE
 80, Avenue Gabriel Péri
 92100 ANTONY

« Le Conseil d'administration de la Scène nationale a consacré sa séance du 23 janvier 96 à une réflexion sur l'exclusion et la fracture sociale, quel doit-être l'engagement de la Scène nationale dans ce combat ?

Le développement qui suit n'est pas le procès verbal de ce débat mais une proposition d'actions qui vont dans le sens des réflexions qui ont nourri le débat. Elles sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

L'Agglomération nouvelle possède tous les ingrédients que l'on met en avant comme remèdes aux quartiers en difficultés : taux d'activité élevé, un bon réseau d'équipements, une population diversifiée, des équipements de centralité tels qu'Université, École Nationale de Musique et de Danse, Halle du rock. Le Théâtre est l'un de ceux-là.

C'est dans ce contexte qu'existe comme partout, le chômage qui fabrique des exclus et des familles déstructurées, déconnectées de toutes références culturelles qui laissent leurs jeunes et leurs très jeunes s'enfoncer dans le non droit.

Si la violence et l'insécurité se perçoivent ponctuellement dans des quartiers, dans les transports publics ou dans des lieux publics attractifs comme en possède le centre ville, cela est le lot général de l'ensemble du tissu urbain de banlieue où habitent les populations les plus fragilisées.

L'amalgame médiatique entre banlieue, grands ensembles, ville nouvelle laisserait penser que seul Paris est hors de cause et en montrant du doigt des lieux, plaies de cette fracture il faut prendre garde de ne pas inciter ceux qui se sentent menacés à s'en éloigner.

C'est cette situation qui est à gérer sur l'Agglomération nouvelle, l'attention doit porter sur les deux morceaux d'un corps social qui se disloque afin qu'ils puissent se retrouver et vivre ensemble.

Les Scènes nationales sont par institution des lieux d'expression du spectacle vivant et les subventions du ministère de la Culture doivent permettre la diffusion de la création contemporaine.

C'est donc par définition un lieu où s'exprime les réalités, les joies, les interrogations qui donnent à chacun matière à se situer dans son temps. C'est une fonction d'ouverture, elle trouve écho dans la bonne fréquentation du Théâtre et cet apport fait partie de la qualité de vie qui est offerte en banlieue. C'est la fonction première et fondamentale de la Scène nationale.

Deux questions peuvent se poser sur cette fonction de diffusion :

— n'y-a-t-il pas dans le choix de la programmation des orientations singulières à favoriser en fonction du contexte singulier de l'Agglomération nouvelle ?

— le chômage n'interdit-il pas l'accès à bon nombre d'habitants qui nous conduit à considérer la fréquentation du théâtre comme un luxe ?

Sur le choix de la programmation l'ouverture la plus large possible à toute réflexion de l'esprit est la règle, il serait négatif de réduire le champ d'investigation à celui d'un environnement immédiat parce qu'il est jugé difficile.

Les expressions dominantes qui se sont suivies pendant plusieurs années ont permis une sensibilisation aux cultures espagnole, anglaise puis italienne. N'est-ce pas une façon différente d'aborder la construction européenne. Le projet en cours d'étude d'un cycle consacré au théâtre africain va dans le sens d'une réalité locale forte, elle est le reflet de l'émergence de la société nouvelle à fort brassage ethnique.

N'est-ce pas un moyen pour mieux se comprendre et découvrir la richesse de nos différences ?

La création contemporaine est suffisamment diverse et riche pour permettre au directeur de la Scène nationale de constituer le meilleur menu

"d'ouverture" sans obsessions doctrinales ou moralisatrices opposant élitisme et populaire.

Pour ce qui est de la difficulté financière pour certains d'accéder au théâtre, dans la mesure où il est perçu comme une fonction de service publique, il doit être recherché comme cela est trouvé pour des services publics élémentaires tels que les transports des dispositions spécifiques qui permettent de contourner cette exclusion. La Scène nationale ne saurait pour autant s'arrêter à sa vocation principale de diffusion.

Le théâtre est un lieu signifiant, au même titre que la cathédrale est porteuse d'une expression culturelle le théâtre est porteur de la dimension culturelle, il doit donc être ouvert à toutes les manifestations concourant à la vitalité culturelle de l'Agglomération. Dans cet objectif deux vocations peuvent être affirmées :

Il doit trouver sa vocation de lieu-débat pour toutes les manifestations à vocation culturelle.

Il doit pouvoir être accessible comme lieu d'expression et de création populaire dans des conditions bien spécifiques à déterminer.

N'est-ce pas la vocation qui doit être affirmée en fin d'année scolaire où cherche à s'exprimer l'aboutissement d'une année de travail.

Ces deux vocations complémentaires que le Théâtre assume déjà partiellement devraient à travers la modification de la mise à disposition des lieux par le S.A.N. trouver une façon différente et peut être plus ordonnée d'exister.

L'ensemble de ces orientations laisse de côté les exclus incapables d'accéder à cette ouverture alors que le Ministre de la Culture demande aux Scènes nationales d'aller au devant des exclus dans les quartiers.

La compagnie du Théâtre du Chemin Creux en résidence au Théâtre intervient dans les quartiers, dans les écoles, dans les lycées.

Elle fait cela depuis quatre ans. Elle peut de ce fait être un des outils à la disposition de ceux qui ont la responsabilité de traiter ce mal. Elle est prête à s'insérer dans une politique concertée en relation avec la Scène nationale et avec ses moyens artistiques propres.

La Scène nationale est prête à participer, comme cela lui a été demandé, aux réflexions sur le contrat de ville, sa présence peut y renforcer l'usage des financements dégagés par le ministère de la Culture pour ces contrats.

L'ensemble de ces propositions est bien évidemment contraint par un dispositif financier extrêmement serré, la Scène nationale d'Evry est celle qui dispose du plus petit budget des Scènes nationales d'Ile-de-France et cela de beaucoup.

Aussi devant l'ampleur de l'enjeu, ne faut-il pas que ses partenaires financiers de l'État aux communes en passant par le Conseil Général mesurent la capacité de rayonnement et d'appropriation de cet équipement et lui assure les moyens de ses ambitions.

Michel MOTTEZ⁵⁹ »

Une ville avec des politiques voyous, une ville qui se dégrade dans la violence et la délinquance voilà où l'on en est à Evry en 1996.

Le travail de fond continue, 11 ans déjà que Bernard Castera est en place loin d'être abattu, il avale les couleuvres, voit grandir son CAC devenu scène nationale et constate l'augmentation presque constante des spectateurs depuis toute ces années⁶⁰.

Le conseil d'administration va chercher à faire augmenter la participation du Conseil Général de l'Essonne (un contre pouvoir face au SAN ?). Le Directeur souhaite une collaboration avec l'Université or « *l'université restant un lieu de*

⁵⁹ Note de synthèse suivant le compte rendu du conseil d'administration du 23 janvier 1996

⁶⁰ Cf annexe 10

réflexion culturelle par fonction laisse difficilement partager ses marques avec tout organisme ayant une vocation de diffusion culturelle⁶¹. »

Une situation disons le cocasse s'ouvre à la fin de l'année 1996, le nouveau président du SAN, Pierre-Jean Banuls, un des créateur et un apparatchik de la Ville Nouvelle, estime que la rénovation des salles a coûté à la localité et que la convention de leur mise gracieuse à disposition du Théâtre doit évoluer, elle « *ne permet plus aujourd'hui aux collectivités territoriales d'être éligibles au fond de compensation de la TVA, disposition lourde de conséquence pour le SAN qui a en particulier procédé à d'importants travaux de rénovation du Théâtre. Afin de permettre cette éligibilité au fond de compensation, une nouvelle convention basée sur une location des locaux à la Scène nationale est soumise à l'approbation du Conseil, convention qui a été approuvée par le Comité du SAN* », dès l'année 1997 le SAN va donc subventionner le Théâtre tout en étant son bailleur... Cela aura des conséquences⁶².

⁶¹ CA du 7 mai 96

⁶² CA du 19 mai 1996

B – Dernier acte pour « Monsieur Le Directeur » 1997-2001



Le 4^{ème} projet artistique du directeur est présenté au Conseil d'administration du 11 juin 1997. Ses orientations sont les suivantes : trois compagnies de théâtre et trois compagnies de danse sont associées pour la durée du projet une programmation de spectacles ouverte et pluridisciplinaire sera proposée, l'activité de la galerie du Théâtre sera poursuivie.

Les représentants de l'Etat et du S.A.N. expriment leur adhésion au projet. La réalisation du projet implique que le budget soit porté à 14MF.

Le projet est en direction du terrain et des jeunes. La question du budget est déterminant, le président du SAN a souligné au Directeur et au Président de la

Scène Nationale les difficultés financières de l'intercommunalité, et la fragilité que représente la culture dans les discussions financières.

« Si je n'ai pas grande difficulté à conduire les réunions dans une ambiance bon enfant, je m'aperçois assez rapidement que les difficultés sont ailleurs, au sein même de l'assemblée intercommunale où le théâtre n'est pas du tout aimé. Il est dans un lieu maudit, dangereux, que la très grande majorité des élus ne fréquentent pas le soir. Il en est bien évidemment de même pour leurs administrés dont ils se font l'écho. Faire voter la subvention pour le théâtre relève de la ruse de sioux⁶³. »

« I - L'ÉLARGISSEMENT DU PUBLIC

C'est une des finalités culturelles des Scènes nationales et son adaptation au tissu social est largement soulignée dans les directives du Ministère de la Culture.

Le Théâtre capte honorablement ce tissu social mais l'enjeu est de faire plus.

Savoir si notre Scène nationale est plus ou moins performante que les autres serait un débat inutile. Outre que l'évaluation serait sujette à contestation la nécessité de faire plus s'impose, le théâtre est un outil de cohésion sociale et il doit être utilisé au maximum pour cela car la cohésion sociale est en danger.

Comment y parvenir ?

Le Théâtre est aujourd'hui porteur d'une image assez forte. Il est très ouvert aux artistes qui reflètent les joies et les galères de notre société ; il répond parfaitement à l'éthique des Scènes nationales dont le fondement premier est d'être le lieu d'expression de la création contemporaine. En

⁶³ Michel Mottezz, L'aventure ordinaire d'une scène nationale, p.37

simple, pour ne pas m'égarer en louanges excessives, la programmation y est cohérente et de qualité ("un travail de pro").

L'action que le Théâtre conduit auprès des jeunes dans leur diversité, ouvert par nature à la tolérance et à la diversité des cultures, concourt à faire converger sa spécificité avec la réalité de l'Agglomération nouvelle, ou je dirai plutôt avec une des singularités, car l'Agglomération ne saurait être réduite à cela, même si cela est important.

C'est dans cette logique que le nouveau projet s'inscrit avec une amplification très affirmée des traits : Projet "social" orienté vers un élargissement du public en allant au devant des couches les moins favorisées et des scolaires auxquels s'associeront une partie de la population que je classerai de cultivée, favorisée et engagée.

Le choix des troupes en résidence, des chorégraphes, les deux axes nouveaux (Danse de rue et Afrique) la priorité exclusive portée sur ces deux axes, des sources financières qui seraient espérées en témoignent avec vigueur.

La poursuite de cette action volontariste me paraît s'imposer pour trois raisons :

- le tissu social en fait une nécessité,
- le travail sur la jeunesse est porteur d'avenir,
- enfin toute politique culturelle pour porter ses fruits a besoin de la durée.

Mais cela est-il suffisant ?

Est-ce le seul axe prioritaire ?

Les spécificités de l'Agglomération nouvelle est d'avoir une population diversifiée. Ce n'est pas Neuilly, ce n'est pas Montfermeil. C'est une des spécificités des villes nouvelles de l'Ile-de-France, un mélange que certains arrivent à se demander s'il n'est pas utopique car cette capacité de

vivre ensemble est difficile. C'est pourtant une communauté porteuse d'avenir si l'on sait agir pour sa cohésion.

S'il est bien que le Théâtre joue son rôle auprès des plus défavorisés et auprès des jeunes il doit aussi jouer son rôle auprès d'une classe plus favorisée qui a tendance à aller chercher sa "pâturage" culturelle ailleurs, si l'on veut que cette population, indispensable à l'équilibre social de l'agglomération s'attache et s'enracine, il faut qu'elle y trouve matière, et attrait culturel en particulier ; si le Théâtre joue son rôle déjà pour cela, il ne la joue pas assez, il y a trop de fuites, trop d'ignorances, trop de peurs. Il y a ici un enjeu aussi important que celui énoncé comme prioritaire dans le Projet et il me paraît important de l'explicitier et de formuler les actions que cela nécessite.

Pour répondre à l'attente de cette population, je pense qu'en premier lieu la programmation doit s'ouvrir davantage. La variété et la musique ne sont pris en compte que très à la marge et notre Théâtre n'est pas pour ceux que ces disciplines intéressent un lieu de référence. Bernard Castéra estime en effet que celles-ci sont promues par d'autres et il est présenté comme logique que cela se trouve ailleurs et cela d'autant plus que ni le budget ni la disponibilité des salles ne permettrait de les insérer davantage.

On peut mettre en avant que dans les grandes villes les lieux de spectacles sont diversifiés et chacune affirme sa spécificité.

Pourtant, personne ne le conteste, le Théâtre dans sa globalité et le lieu techniquement le plus performant non seulement de l'Agglomération mais du département. Ses deux salles sont les meilleures si ce n'est les seules pour accueillir un certain type de variété très médiatique qui ne joue pas sur la sono et la musique en général (les deux salles s'y prêtent de façon complémentaires).

Pourquoi ne pas revendiquer un élargissement de l'action du Théâtre, serait-ce une déviance de la vocation des Scènes nationales ? Je pense quant à moi que c'est une des chances.

Le Théâtre doit-il fonctionner plus avec une diversification de ses "produits" ou doit-il affirmer à son rythme actuel sa spécificité telle qu'elle est arrêtée dans le projet ?

C'est un choix à la fois politique et économique, il y a là un débat que l'on peut éviter.

J'argumente mon propos en annexe pour rester concis sur le fond.

II- LE BUDGET

La modestie du budget a été maintes fois soulignée, elle est perçue aujourd'hui comme une fatalité à laquelle il faudrait se résigner.

Je souligne :

bien que principal financeur, le SAN, subventionne moins que tous les autres SAN d'Ile-de-France, il est des Scènes nationales où des collectivités locales apportent une subvention en plus de celle du SAN, de tous les centres culturels du Département subventionnés par le Conseil général, la Scène nationale est la lanterne rouge avec un montant ridicule en regard de ce que donnent les autres Conseils généraux à leur(s) Scène(s) nationale(s), la région qui est mise en avant comme partenaire potentiel dans le projet de convention demandé par l'État a toujours refusé de s'engager, dans cette logique où l'État finance en fonction des autres apports, on arrive à la subvention d'État la plus faible de toutes les Scènes nationales d'Ile-de-France.

Chaque année c'est avec ce petit budget, dont on se réjouie qu'il n'ai pas diminué, que le Directeur organise sa saison ; et comme cela se passe plutôt bien, on en reste là.

Enfin, dernière anomalie qui fragilise totalement la Scène nationale, le SAN est le seul réel financeur face à l'État, cela n'est pas normal dans l'esprit même de la convention qui fait un appel du pied aux départements et régions.

Compte tenu de cela, je pense que la convention à signer à la fin de l'année doit être l'occasion d'une remise à plat.

Si le SAN fait un pas en avant, il est en bonne position pour négocier avec l'Etat qui a par ailleurs sa capacité d'intervention auprès de la Région et du Département. L'Etat est intéressé à la mise en place de ce contrat, celui d'Evry serait probablement un des premiers à être signé (un acte exemplaire...).

Mais pour cela, il faut justifier cette augmentation de budget. Pour quoi faire ?

Ça se passe bien, le nombre de spectacle diffusé chaque saison est sensiblement le même que dans les autres scènes nationales et en plus il est fait un travail de qualité ?

Je dirai au départ, qu'effectivement Bernard Castera fait merveille par rapport à ses confrères, mais cela a ses limites et tout au long de son projet se perçoit une certaine tension explicable, il revient sans cesse à ce qu'il considère l'essentiel.

Son projet demande un budget plus gros sans pour autant le chiffrer.

Mes propos pour un élargissement coûtent bien évidemment plus :
chiffrages et augmentations sont à faire.

Un exercice en se rapprochant du budget de la Scène nationale de Sénart me paraîtrait sain, quitte à prévoir des étapes annuelles en fonction d'une

évolution à projeter sur les quatre ans. Actuellement le budget d'Évry est de 10 MF celui de Sénart de 17 MF.

Conclusion

À travers le projet de Bernard Castéra et mon commentaire apparaît pour les élus locaux le choix du rôle politique qu'ils entendent donner au lieu Théâtre dans l'Agora avec les incidences financières et de comportement. Si il y a volonté de "changement de braquet" il faut que celle-ci soit clairement explicitée et que le SAN y trouve les raisons d'un plus grand engagement. Le plein usage de cet outil de cohésion social me paraîtrait en être le fondement.

C'est dans cet esprit que je demande aux élus locaux d'analyser le projet de Bernard Castéra et ma réflexion sur l'élargissement du public et son annexe.

C'est un objectif de mise sur orbite 2001 dont il est question ici et que Bernard a pour mission de préparer.

Bernard peut "finir son temps" efficacement dans le cadre pointu de son petit budget, il peut aussi faire plus fort.

C'est aux élus locaux de dire ce qu'ils veulent, ils ont en face d'eux un homme de métier capable et responsable.

Un deal est à établir avec lui, la discussion sera peut-être rude, mais il saura après accord aller où cela sera décidé⁶⁴. »

⁶⁴ Note du 27 Mai de Michel Mottez à Pierre-Jean Banuls, Jacques Longuet et Bernard Bragard

Une circulaire datée du 8 janvier 1998 précise les conditions d'élaboration de contrats d'objectifs pour les scènes nationales, Ces contrats doivent définir l'activité artistique, le rapport au public, le rayonnement et les partenariats, l'économie et l'organisation fonctionnelle de chaque scène nationale dans l'accomplissement des missions de service public qui leur sont confiées dans le cadre de la Charte de service public définie par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Les discussions s'engagent au cours de l'année 1998 entre la Scène nationale, le Ministère de la Culture, le SAN et le Conseil général pour la réalisation d'un contrat d'objectifs.

La Scène nationale connaît sa première grave crise financière⁶⁵.

Le Conseil d'administration du 19 janvier 1999 enregistre un déficit cumulé sur 1997 et 1998 de plus de 1MF.

Ce déficit est dû à l'érosion des subventions, à l'accroissement des charges fixes au cours des dernières années - plus précisément au transfert des charges de bâtiment du budget du SAN à celui de la Scène nationale sans réel accompagnement financier - et à la mise en route progressive du nouveau projet artistique.

De plus du côté du SAN les critiques se font de plus en plus entendre par rapport au théâtre, Castera se défend de façon acide avec le document qui suit :

⁶⁵ Cf annexe 11

« Un ensemble de reproches à la Scène nationale s'affirme depuis quelques mois dans certains

milieux de l'agglomération.

On peut les résumer en quelques lignes :

- la Scène nationale coûte trop cher
- il n'y a pas de public
- c'est élitiste, réservé aux intellectuels. Cela ne répond pas aux besoins de la population
- on ne sait pas ce qu'il s'y passe, personne ne connaît le théâtre
- c'est une citadelle

Ces reproches prenant la consistance d'une remise en cause de la Scène nationale, il convient de répondre à nos détracteurs et de parler de l'avenir.

LES REPROCHES À LA SCÈNE NATIONALE

La Scène nationale coûte trop cher

Dans cette période où le S.A.N. est aux prises avec de sérieuses difficultés financières, le budget de la Scène nationale - 10 MF. HT - peut apparaître comme important et la subvention du S.A.N. trop élevée. Il est effectivement important par rapport à celui d'une Maison de quartier par exemple. Mais comparons-le à ce qui est comparable, au budget , d'autres scènes nationales de l'Ile-de-France :

Scène nationale de	Cergy-Pontoise	15 MF.
	Melun-Sénart	17,9 MF.
	Sceaux	20,7 MF.
	Sartrouville	20,7 MF.
	Saint Quentin-en-Yvelines	21,1 MF.
	Marne-la -Vallée	24,6 MF.

Créteil	24,6 MF.
Bobigny	37,9 MF.

On voit que le budget de la Scène nationale d'Évry, Ville Préfecture d'un département important de l'Ile-de-France, est relativement modeste.

Il est nécessaire de préciser également ce que comprend ce budget. En effet, si la comparaison avec les villes citées montre que la Scène nationale d'Évry est celle où l'apport des collectivités locales est le plus faible, le montant accordé par le S.A.N. peut apparaître exagéré par rapport à celui accordé à d'autres structures ou associations locales.

Avec son budget de 10 MF. la Scène nationale gère :

- la programmation artistique et toutes les activités annexes
un personnel de 16 permanents auxquels s'ajoutent selon les besoins des intermittents et vacataires
- les frais de fonctionnement de la structure (communication, secrétariat, Poste, téléphone, EDF, assurances, matériel, etc)
- un bâtiment de 4000 m²

Le coût du bâtiment représente à lui seul 1 505 000 F. TTC dont 1 150 996 F. de charges AFU (copropriété) que la Scène nationale rembourse au S.A.N.

Dans ce budget de 10 MF. est inclus une partie du coût des mises à disposition des salles au S.A.N., associations et établissements scolaires au cours de l'année et en mai et juin : personnel technique permanent, électricité, eau, lampes, gélatines, fournitures diverses sont pris sur le budget propre de la Scène nationale et non remboursé par le SAN. On peut évaluer à 120 000 F. le coût des mises à disposition dans une année, coût que la scène nationale paye donc pour les associations locales et les établissements scolaires.

Il est évident pour ceux qui ont une certaine habitude du maniement des budgets, que celui de la Scène nationale est relativement étriqué. Mais il faut aller plus loin dans l'appréciation.

Le C.A.C. a été créé en 1986. Le coût de fonctionnement du Théâtre pour le SAN est passé de 4 925 000 F. en 1986 à 4 749 000 F. en 1997 en francs courants (charges AFU déduites), soit 3 371 000 F. en francs constants, en tenant compte de l'indice de dépréciation monétaire (1,29 de 1986 à 1997).

Le fonctionnement de la Scène nationale coûte donc au SAN moins cher de 1 553 000 F. en 97 par rapport à 1986, soit une **baisse de 32 %**.

Quel autre établissement peut annoncer une telle baisse ?

Dans le même temps, la subvention du Ministère de la Culture est passée de 1,1 MF. à la création du C. A.C. à 2,5 MF actuellement.

Ceux qui ont décidé de transformer la Régie de l'Agora et de créer le C.A.C. / Scène nationale savent que le bilan financier de l'opération est largement positif.

Il n'y a pas de public

Une étude récente a montré qu'il y a plus de public au cours d'une même saison dans les scènes nationales que dans les stades pour les matchs de foot professionnels. Mais la comparaison avec d'autres secteurs n'est pas juste. Comparer la fréquentation des théâtres avec celles des cinémas par exemple n'a pas de sens.

On peut comparer par contre la fréquentation de la scène nationale avec celle du théâtre lorsqu'il était géré par la Régie de l'Agora. Par

rapport à la saison 1985/86 de la Régie, le public payant a été multiplié par près de 6.

La fréquentation moyenne par spectacle est actuellement de 628 spectateurs et, par représentation, de 221. Si l'on tient compte que la programmation a lieu dans l'Hexagone (670 places) et dans le Studio (240 places) on voit que la fréquentation ne correspond pas aux salles vides annoncées par nos détracteurs.

Mais le public de la scène nationale ne se limite pas aux spectateurs venant au théâtre. Les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, dans les associations et Maisons de quartier, les ateliers théâtre et photo dans les lycées, les stages de formation, toutes ces actions ne sont pas comptabilisées dans le public cité. En outre la scène nationale intervient aussi à l'extérieur des murs du théâtre, dans les quartiers : on se souvient par exemple de

L'Opéra de travers sur le parking de la gare d'Évry, des contes turcs et des contes africains donnés dans de multiples lieux de l'agglomération...

Enfin, si l'on tient compte de la programmation spectacles et expositions de la scène nationale, des mises à disposition aux associations locales et aux écoles ainsi que des utilisations occasionnelles pour des séminaires ou des congrès, c'est environ 40 000 entrées que le théâtre aura connu en 1997.

C'est élitiste. réservé aux intellectuels. Cela ne répond pas aux besoins de la population

On peut tout d'abord s'interroger sur la réalité de la population : quelle population ?

- la population jeune (jeunes lycéens ou étudiants, jeunes ouvriers, jeunes chômeurs,

jeunes...)?

- les retraités ?
 - les Rmistes, les SMICards, les chômeurs... ?
 - les couches moyennes ?
 - les cadres supérieurs ?
 - les professions libérales ?
 - la population du Long Rayage, celle des Pyramides ?
- etc etc etc

Qui peut préciser sans démagogie ce que sont les besoins de "la population" ? Faut-il multiplier, pour répondre à ces soi-disant besoins, les manifestations médiatisées et populaires - 235 F. tarif plein, 170 F. tarif réduit pour les jeunes - qui connaissent parfois le succès aux Arènes ?

Qui peut prétendre répondre globalement aux besoins de "la population" et dans quel domaine ?

Comment peut-on reprocher à la scène nationale de "ne pas répondre aux besoins de la ' population" alors que la politique culturelle de l'agglomération n'est elle-même pas définie !

On pourrait multiplier les questions que soulève cette affirmation "la scène nationale ne répond pas aux besoins de la population".

Ce reproche va de pair avec celui d'élitisme et d'intellectualisme.

L'analyse de la programmation montre que chaque saison comporte son lot de spectacles classiques et de spectacles contemporains, de créations - environ 3 par an -, de spectacles surprenants mais également plaisants, de spectacles ouverts à de larges publics et ceci dans des domaines très variés : théâtre, danse, musique, cirque... Les rapports d'activité montrent que nous touchons

des publics divers, parfois de milieux très défavorisés. Il n'en reste pas moins que persiste le reproche d'élitisme et d'intellectualisme, souvent formulé par

des responsables qui ne fréquentent pas le Théâtre mais on entendu dire autour d'eux Que faut-il donc faire ?

Programmer des spectacles de Variétés ?

Certes, il en est de qualité et un certain nombre de ces spectacles dans une saison permettraient de donner une autre résonance à notre travail. De nombreuses scènes nationales en France en programment régulièrement.

Mais l'actuel président du SAN a écrit lorsqu'il était directeur de la Régie de l'Agora : « les variétés ne sont pas du ressort de l'action culturelle » et a placé la gestion de ce secteur en dehors de la sphère du C.A.C. Comment la Scène nationale pourrait-elle prendre le risque de programmer des Variétés alors que sont programmés aux Arènes des spectacles très médiatisés, ceci sans aucune concertation (voir annexe) ? L'économie libérale dans toute sa splendeur ! Nous ne sommes pas armés pour lutter avec cette concurrence et tant que la collectivité locale n'aura pas fixé d'autres règles du jeu nous ne pourrons pas programmer davantage de spectacles de variétés, nous privant ainsi d'un domaine attractif pour une partie de la population.

Que faut-il faire encore, tout en restant dans le registre qui nous est imparti - théâtre, danse, musique - et qui n'est pas, on en conviendra, à priori particulièrement "populaire" ? Programmer des spectacles de grand prestige ?

Certes, il en est de grand intérêt et un certain nombre de ces spectacles dans une saison permettraient d'élargir notre rayonnement.

Mais peut-on parler du coût de ces spectacles ? Sait-on par exemple qu'une soirée avec Ruggiero Raimondi coûte environ 450 000 F. ? ou que la venue pour deux soirées d'un ballet classique renommé dépasse les 250 000 F. ? ou qu'un programme Beethoven avec l'Orchestre du Théâtre des Champs Élysées et La Chapelle Royale est vendu 270 000 F., plus les voyages, les frais de repas, etc. Comment peut-on programmer ces spectacles avec le

budget actuel ? Faudrait-il réduire l'action du Théâtre à la seule programmation de têtes d'affiche et de spectacles de renom en augmentant fortement le prix des places ? Qui pourrait alors affirmer qu'enfin les besoins de la population seraient couverts ? Et quelle population...? Une dernière chose : le terme de "national" est utilisé par nos détracteurs pour nous opposer aux besoins locaux. Il est remarquable que l'équipe de foot d'Évry qui affiche justement des ambitions nationales soit valorisante pour la ville alors que les missions nationales du Théâtre de l'Agora seraient au contraire pénalisantes.

Personne ne connaît le théâtre. On ne sait pas ce qu'il s'y passe.

Nous avons programmé il y a quelques années Paolo Conte. Le chanteur commençait à être un peu connu en France, la salle de l'Hexagone était pleine et le public enthousiaste. Nous avons cependant reçu une lettre de protestation : celle d'un habitant de la banlieue est de Paris qui avait appris le passage de Conte à Évry et qui était reparti sans avoir trouvé le théâtre. Suite à cette mésaventure nous avons constitué un dossier mettant en lumière les insuffisances de la signalétique et la grande difficulté à se rendre au théâtre. Ceci avait fait grand bruit et nous avait valu quelques solides inimitiés. Mais la signalétique, elle, ne s'est toujours pas améliorée. Si, soyons justes : de nouveaux panneaux indiquant les parkings ont fleuri. Mais si on ne sait pas que pour venir au Théâtre il faut aller au parking de la patinoire.. Le Théâtre n'est donc pas balisé, contrairement aux théâtres et centres culturels des autres villes de la région. Il ne bénéficie pas non plus, comme dans ces autres villes, de panneaux réservés à son information. Le Théâtre de l'Agora n'existe pas donc, en dehors des moyens qu'il peut se donner lui-même pour sa communication.

Dans une ville de la région alpine, deux calicots détaillant la programmation de la scène nationale sont installés sur la façade de... la mairie. Sans aller jusqu'à cette exigence démesurée, on pourrait espérer que les journaux d'information des quatre villes de l'agglomération informent les habitants des activités du Théâtre : il n'en est rien malgré nos demandes répétées. Seul le journal d'Évry *À propos* indique tant bien que mal, et probablement du mieux qu'il peut, certaines de nos manifestations. Les journaux de Lisses et de Courcouronnes font le silence total sur l'activité du Théâtre, privant ainsi leurs populations de l'information qui leur permettrait de bénéficier d'un service de la collectivité.

Cela n'a pas empêché un élu municipal d'interpeller vivement le directeur de la Scène nationale lors d'une réunion de la commission culturelle du SAN :

« Personne ne connaît le théâtre. On ne sait pas ce qu'il s'y passe » a-t-il dit en substance !

Quand au budget que la Scène nationale consacre à sa communication, son montant élevé fait toujours frémir les membres du Conseil d'administration.

Pour clore provisoirement ce chapitre, peut-on avancer l'idée que tant que le problème de l'extra-territorialité de l'Agora et celui de l'intercommunalité que la carte de vœux du SAN posait remarquablement, tant que ces problèmes ne seront pas résolus, la Scène nationale ne pourra pas avancer seule d'une manière significative.

C'est une citadelle

Ces affirmations sur la quasi clandestinité et le faible impact de notre établissement s'accompagnent depuis quelques mois d'une persistante dénonciation : la scène nationale est une citadelle.

"Citadelle : forteresse qui commandait une ville" dit le Robert. On le voit, nos détracteurs ne sont pas à une contradiction près.

Cependant : "Citadelle, poursuit le Robert, une citadelle imprenable. Se réfugier dans une citadelle". Ce complément éclaire le propos et permet d'ouvrir deux hypothèses :

- la Scène nationale est une citadelle car elle est repliée sur elle-même. Elle ne s'ouvre pas aux demandes émanant d'autres partenaires, elle ne se prête pas aux collaborations.

Là-aussi les rapports d'activité montrent que les collaborations et les ouvertures de la Scène nationale sont multiples. Mais elle ne peut cependant répondre favorablement à toutes les demandes et tous les projets. Un exemple tout récent : le responsable d'un service nous a demandé de pouvoir ranger dans le hall d'entrée du Théâtre un samedi soir et un dimanche des colonnes qui décoraient la place de l'Agora pendant la semaine. Nous lui avons répondu que cela n'était pas possible car nous avions précisément un spectacle ce samedi soir et ce dimanche après-midi. Les reproches ont jailli aussitôt : il n'est pas possible de travailler avec nous et nous sommes fermés à la coopération. Nous pourrions remplir des pages avec de tels exemples.

Cette hypothèse ne résiste pas à une analyse sérieuse de l'action de la Scène nationale.

- la Scène nationale est une citadelle car elle est imprenable. Cette hypothèse est plus vraisemblable.

En effet, les statuts de la Scène nationale, ses missions, l'importance du rôle du directeur rendent difficile la prise de pouvoir pour développer à travers la Scène nationale une autre politique que celle qui est définie par ses instances. Mais précisément, l'organe décisionnaire de la politique de la

Scène nationale, le Conseil d'administration, est composé en majorité de représentants du S. A.N. Loin d'être "imprenable, elle est gérée majoritairement par le SAN conjointement avec le Ministère de la Culture. C'est cette collégialité SAN-Ministère de la Culture qui donne sa force à la Scène nationale. Elle est autonome dans le cadre défini statutairement en plein accord par la collectivité locale et l'État. C'est hypothèse est donc elle aussi bancable.

Mais la réflexion sur l'autonomie ouvre la voie à une autre hypothèse : la structure "scène nationale" serait un obstacle sérieux à la mise en place d'une autre structure placée plus directement sous l'autorité de la collectivité locale et supposée mieux à même de répondre aux "besoins de la population".

On a déjà vu maintes fois ce processus à l'oeuvre. Châteaувallon avec le Front national et Corbeil avec Serge Dassault en sont les exemples les plus récents. On peut penser qu'à Évry le dialogue et la raison ont de grandes chances de l'emporter. Mais peut-être une autre variante est-elle en train de se dessiner : la variante libérale. Le S.A.N. n'aurait-il pas la tentation de se désengager d'un certain nombre d'obligations et de confier, par exemple, le théâtre à un organisme privé en assortissant cette délégation de quelques obligations d'ordre local ? Il est vrai que l'ensemble Évry 2 - Cinéma multisalles -Arènes constitue un espace de consommation de tout premier plan où l'activité commerciale de divertissement trouve une place concentrée sur l'Agora, avec toutefois deux exceptions de taille : la Médiathèque et la Scène nationale. L'élimination de la Scène nationale au profit d'un outil plus commercial consacrerait l'Agora comme lieu par excellence de la culture de consommation. Demeurerait cependant un point gênant pour cette nouvelle image dynamique : la présence de l'ANPE.

L'AVENIR DE LA SCÈNE NATIONALE

On l'aura compris, ces divers scénarios relèvent de la science-fiction. La réalité est différente. Le Conseil d'administration de la Scène nationale - qui comprend, rappelons-le, des élus du S.A.N. majoritaires, des représentants de l'État et des membres associés désignés par le S. A.N. et l'État - a avalisé le nouveau projet artistique du directeur. Ce projet, qui court jusqu'en décembre 2001, a reçu un accueil très favorable du Conseil d'administration. Des discussions sont en cours actuellement pour trouver les financements nécessaires à sa réalisation. Ce projet comprend quatre axes de travail artistique :

- un travail de création, de sensibilisation et de formation des publics avec 6 artistes et compagnies associés,
- une programmation de spectacles diversifiée,
- une attention accrue aux réalités sociales de l'agglomération avec notamment un travail sur la danse urbaine et une ouverture aux cultures africaines,
- un développement de l'activité de la Galerie Photo.

Enfin, une convention de mise à disposition du Théâtre a été signée le 21 novembre 1997 entre le S.A.N. et l'association Centre d'Action Culturelle (C.A.C. / Scène nationale).

On le voit, la situation est simple. Il suffit donc de respecter les engagements qui ont été pris par les élus du S.A.N., par l'État et par ceux qui travaillent au service de la collectivité : le directeur et l'équipe professionnelle de la Scène nationale. Cela n'empêche pas les débats, les discussions pour améliorer encore ce qui doit éventuellement l'être. Mais cela doit être fait dans un esprit positif de concertation, de collaboration entre les partenaires et non

dans des mises en cause qui relèvent davantage du bêtisier que de la critique constructive. Il suffit que cet esprit domine pour que l'action de la Scène nationale soit renforcée au service de la population et à la mesure d'un établissement qui peut jouer un rôle important dans le cadre d'une future communauté urbaine.

Bernard
Castéra 2
mars
1998

À l'attention du public du Théâtre de l'Agora

Raymond Devos se produit aux Arènes prochainement.

Son spectacle n'est pas programmé par le Théâtre de l'Agora mais par une société de production qui loue les Arènes - salle gérée par une société d'économie mixte - pour y présenter des spectacles. Nous avons eu connaissance de la programmation 1997/98 en même temps que le public.

Les conditions pratiquées par cette société de production ne sont pas les mêmes que les nôtres. Ainsi, le prix d'entrée est fixé à 235 F. pour le spectacle de Raymond Devos alors que les abonnés du Théâtre ont pu le voir dans notre grande salle pour 67 F. en 1991, le tarif plein étant de 113 F. La société de production a une logique commerciale, le Théâtre de l'Agora - établissement subventionné - répond aux missions de service public et pratique des prix nettement inférieurs.

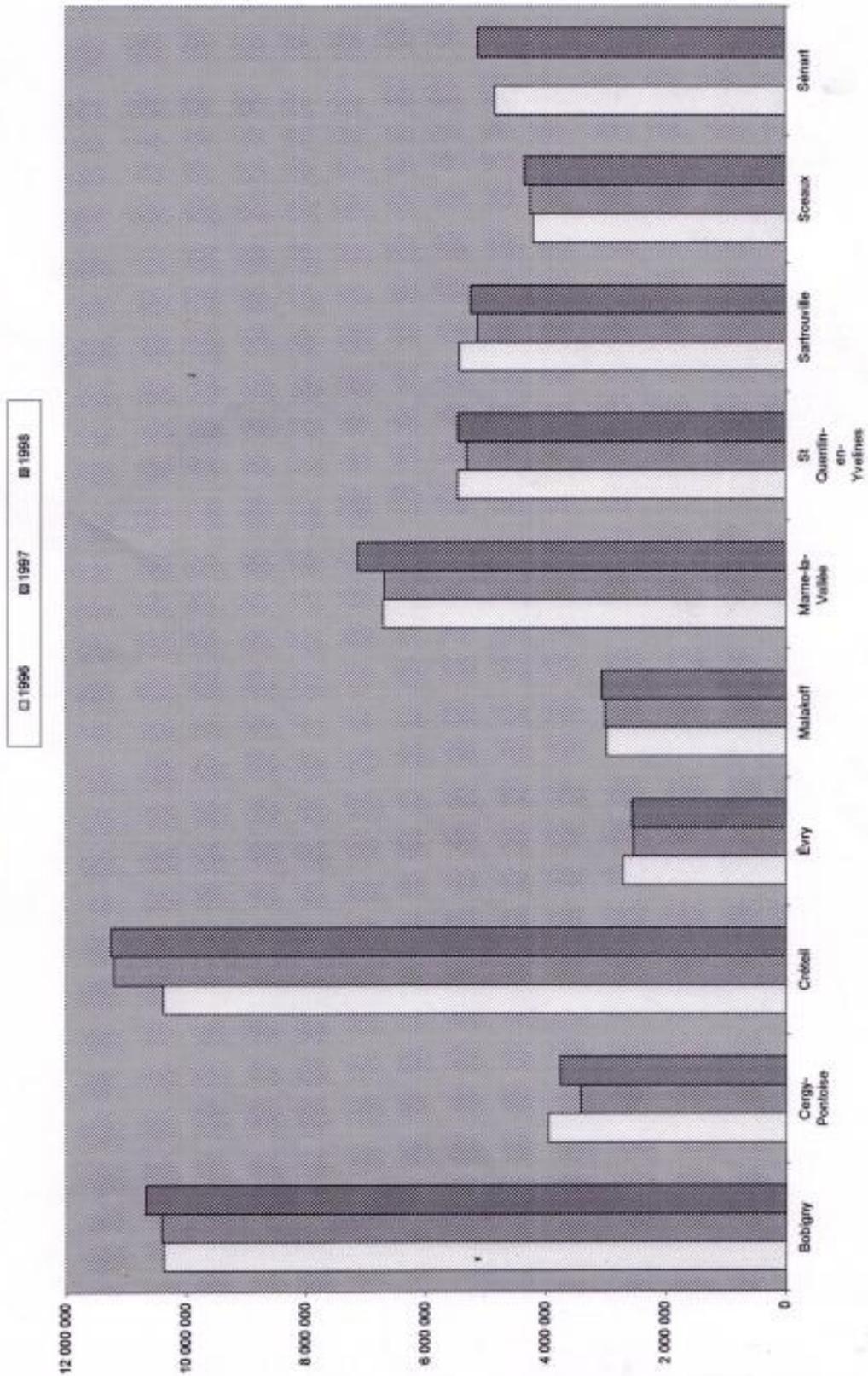
D'autre part, les conditions d'accueil du public ne semblent pas toujours bonnes si nous en jugeons par les lettres de protestation que nous recevons de spectateurs des Arènes. Rappelons que nous avons déjà utilisé cette salle - notamment pour accueillir le Ballet de l'Opéra de Paris - et que nous l'avons aménagée avec le souci du meilleur confort possible pour le public.

Enfin, des spectacles programmés par cette société sont parfois annulés quelques jours avant la représentation. Nous le découvrons généralement lorsque des spectateurs des Arènes se présentent à nous le soir de la représentation, tout étonnés et parfois forts mécontents d'avoir fait plusieurs kilomètres pour ne trouver que des portes fermées. En ce qui nous concerne, en dix saisons nous n'avons annulé qu'un seul spectacle par suite d'un accident survenu à un danseur le jour de la représentation. Nous étions présents le soir pour accueillir les spectateurs qui n'avaient pu être joints par téléphone.

Deux salles, deux politiques radicalement opposées, deux conceptions différentes du rapport au public. Nous tenions à vous apporter ces précisions car il n'est pas toujours simple de discerner ce que recouvre l'appellation de l'Agora et cette situation est préjudiciable à notre réputation. Vous qui fréquentez le Théâtre de l'Agora, vous êtes les meilleurs défenseurs de son image. Nous vous en remercions

* NB : ce texte aurait pu être diffusé à notre public mais ne l'a pas été

Financement État pour les Scènes nationales d'Ile-de-France (96, 97 & 98)



La programmation 1999/2000 est réduite de manière drastique.

Le contrat d'objectifs entre les différents partenaires est signé le 5 octobre 1999 sur la base du projet artistique approuvé le 11 janvier 1997. Il prévoit des augmentations annuelles des subventions qui porteront le budget à 12.5MF environ au terme du contrat en 2001, La subvention de l'Etat passera de 2,7MF en 1999 à 3,1 MF en 2001, celle du S.A.N. de 5.9MF à 6.2MF, celle du Conseil général de 1MF à 2MF en 2001

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1999 approuve la modification des statuts. Le Conseil général devient membre de droit de l'association. La Scène nationale est dénommée Scène nationale d'Evry et de l'Essonne.

La présidence du SAN fait voter une subvention 2001 en retrait de 200.000F par rapport à l'engagement prévu par le contrat d'objectifs.

Le départ de Bernard Castera qui fait valoir son droit à la retraite est annoncé début 2000, une page va se tourner, la dernier coup du SAN lui reste en travers de la gorge. Les membres du SAN lui reproche de ne se concentrer que sur la localité du Théâtre, Evry, et de ne rien faire sur les villes de Bondoufle et Lisses, or ce sont dans ces deux villes pavillonnaires que vivent les classes moyennes et les CSP + de l'agglomération un public de choix pour cet établissement catalogué comme élitiste.

Bernard Castera en 15 ans à la tête n'a pas échoué dans sa politique artistique il a mené 4 projets en composant avec les affres locales, d'une ville de la diversité on tend au début des années 2000 vers une sorte de communautarisme, Evry « la délinquante » ! Le côté non sexy de l'Agora, l'image dégradée dès son arrivée en 1985 peuvent le laisser amer, le Ministère et son objectif politique infantilisant, snob, de créer du citoyen, d'éduquer par le Théâtre, Castera s'est cassé les dents sur ce qu'écrivaient Pierre Bourdieu et Alain Darbel :

« L'absence de pratique s'accompagne de l'absence du sentiment de cette absence. ⁶⁶ », les habitants de l'agglomération ne se seraient pas senti concerner par une programmation reflétant la production théâtrale de « qualité », d'où les baisses de subvention du SAN dont les membres sont les représentants du peuple qui au final ont eu une méconnaissance totale de son travail.

⁶⁶ Pierre Bourdieu et Alain Darbel, *L'amour de l'art : les musées d'art européens et leur public*, Paris, Editions de Minuit, Paris, 1969, p.69.

III UN RENOUVEAU ? 2001-2012

A – Les années Laverge 2002-2006

Le Conseil d'administration du 26 septembre 2000 élabore la procédure et le calendrier de recrutement d'un nouveau directeur⁶⁷.

Le Conseil d'administration du 11 janvier 2001 approuve à l'unanimité la nomination d'Hélène Laverge au poste de directrice de la Scène nationale.

Hélène Laverge entre en fonction le 2 mai 2001.

« Le départ annoncé de Bernard Castera risque de correspondre avec une période électorale mouvementée et il me paraît nécessaire que la goélette scène nationale ait son nouveau capitaine pour traverser ce mauvais temps prévisible. Je me suis attaché à avancer le plus possible le calendrier de recrutement de son directeur, cela en plein accord avec le ministère de la Culture qui le pensait également. Lorsque les élections municipales se déroulent, le nouveau capitaine est en poste. Une nouvelle directrice est désignée non sans mal, car certains esprits au parti socialiste souhaitent attendre pour remettre tout à plat pour probablement organiser un nouveau grand départ quand ils auraient remporté les élections. Le suffrage universel en a décidé autrement ; si la commune d'Evry reconduit une équipe socialiste, celle-ci est presque entièrement recomposée avec à sa tête le conseiller en communication de Lionel Jospin qui, à 35 ans, trouve là un ancrage territorial. Les 3 autres communes sont de droite et, bien que leur poids de population soit inférieur à celui de la commune d'Evry, les règles institutionnelles de l'intercommunalité font que ces trois communes disposent de la majorité des sièges. Le maire de Bondoufle prend la présidence de ce qui est

⁶⁷ Cf annexe 12

devenu une Communauté d'agglomération. La droite prend en main l'intercommunalité et s'en fait le champion. La scène nationale étant un équipement intercommunal, elle lui fait bon accueil. Le vice-président à la culture de cette assemblée est le chef de file de sa délégation au conseil d'administration où une ambiance de bonne coopération se met rapidement en place. La nouvelle directrice, Hélène Laverge, vient du Nord, de la scène nationale de Villeneuve d'Asq. Elle a 32 ans et s'impose très vite par la reconnaissance de son talent. Sans tarder il est décidé de reconduire un nouveau contrat d'objectifs, le précédent étant arrivé à son terme. Comme cela s'était bien passé, la direction régionale de la Culture nous y encourage. Avec quelques commissions de concertation menées tambour battant par la directrice, le contrat est rédigé. Il reprend les dispositions de son projet culturel, celui par lequel elle a été retenue. Il se place dans la continuité de celui de son prédécesseur : théâtre, danse et photographie qu'elle souhaite mélanger et elle propose la mise en œuvre d'activités hors les murs pour aller sur le terrain, dans les quartiers des villes et dans les communes rurales du département. Ces objectifs du contrat sont acceptés avec la valeur ajoutée d'une sève nouvelle, séduisante, qui reste à découvrir.

Elle propose une croissance dans la continuité de celle du précédent contrat. Le montant des subventions passe de 1.88 M € en 2002 à 2,13 M €. en 2005. Tout le monde en accepte l'ambition, mais personne ne veut s'engager pour son propre compte, mettant en avant l'esprit de solidarité qui les anime. Ainsi est signé le deuxième contrat d'objectifs et de moyens. A l'arraché, la scène nationale poursuit sa croissance, ou du moins prend les dispositions pour.

La directrice tisse sa toile Elle est invitée en tant que conseil un peu partout, elle est souvent sollicitée par les services de la Communauté

quand il est question de culture. Elle assure des prestations à l'université et à UFM. Elle a trouvé dans les services culturels du département des complicités solides et de grande qualité. Elle s'investit dans une série de travaux d'amélioration initiés par la Communauté, attachée à son patrimoine immobilier.

Cela se passe bien, l'ambiance au conseil est conviviale, où se traitent les affaires courantes ont lieu au du théâtre entre 13 et 14 heures. Les élus ont du temps chargés : les conseils doivent se réduire à l'essentiel, les uns ; réunion avant arrivent en retard, d'autres pris par une réunion après, partent avant la fin. de manœuvres politiques compliquées à développer ici, la commune de Ris Orangis qui avait fait dissidence réintègre la Communauté d'agglomération. Le poids de cette commune est comparable à celui d'Evry renforce cette petite intercommunalité, mais elle arrive avec ses bagages culturels qu'elle ne parvenait plus à porter seule. Ces bagages, intéressants au demeurant, sont le fruit d'une longue tradition culturelle de l'équipe communiste initiale, et poursuivie par le maire socialiste en place. Le centre Robert Desnos, les Cinoches, le Plan sont des hauts lieux rissois. La charge culturelle de la communauté augmente d'autant.

Le directeur des services de la Communauté d'agglomération attentif comme il se doit à son budget, commence à faire passer le message ici et là : « la scène nationale pèse trop lourd pour notre petite intercommunalité. Son rayonnement va bien au-delà, il appartient au Conseil général de s'engager davantage » et il s'active pour le désengagement de la Communauté d'agglomération. Par raboutage successif, il y contribue. Ce grignotage commence par l'utilisation d'artifices qui laissent apparaître un montant de subventions conforme au contrat, alors que l'on charge la barque des charges et réduit finalement les moyens du théâtre. L'artifice étant compliqué, il faut l'expliquer par le

détail en conseil d'administration et il est probable que cela n'est pas apprécié.

A chaque conseil d'administration, en début de séance, le porte-parole de la Communauté d'agglomération intervient pour exprimer ses remerciements à la directrice, vanter la qualité de son travail et enchaîne aussitôt pour mettre en garde sur les prévisions budgétaires à venir : Les recettes sont à la baisse, et il faut serrer les boulons partout. Ce propos de conjoncturel devient structurel. Il est répété chaque fois avec finalement des incidences relativement modestes, ce qui permet de mettre en avant la détermination de l'intercommunalité à soutenir le théâtre.

Mais en 2004, coup de théâtre

Le président de la Communauté d'agglomération prévient la directrice que la subvention sera réduite de façon conséquente, contrainte budgétaire oblige ! Cette décision est accompagnée de propos désobligeants proférés par son conseiller personnel sur l'activité et la programmation de la scène nationale. La directrice et moi décidons de faire la tournée des maires pour s'expliquer et, si possible, les convaincre d'apporter leur soutien. Le maire d'Evry qui connaît la situation nous assure de sa diligence. Le maire de Lisses nous reçoit avec courtoisie, mais paraît peu au fait de la situation. Quant aux autres, ils ne nous accordent pas de rendez-vous. Lorsque cette partie du budget est soumise au Comité d'agglomération, le maire d'Evry parvient à faire reporter le vote. Il s'ensuit une forte agitation. Le maire d'Evry distribue, sur la place de l'Agora, des tracts dénonçant la « mise à mort de la Culture », des lettres de soutien d'usagers pleuvent et la presse locale annonce : « le théâtre d'Evry va-t-il fermer ? » Lorsque le Comité d'agglomération est à nouveau convié pour se prononcer, il est présidé exceptionnellement par le maire de Courcouronnes qui se rallie à la proposition du maire d'Evry et explique que la situation financière catastrophique n'est pas celle

annoncée et qu'il est possible d'assurer ses engagements. La campagne de soutien a probablement été utile, mais le

-

redressement de la situation revient au maire d'Evry qui, bien qu'en minorité, a su rassembler une majorité pour cela. Un tract de soutien personnel au président de la Communauté d'agglomération avait commencé à circuler avec coupon réponse. Il dénonçait le mauvais usage des crédits culturels et demandait que cet argent soit versé aux associations communales qui en feraient un meilleur usage. Son caractère excessif incitera ses auteurs à en arrêter la diffusion rapidement.

Lors de la tournée des maires, nous avons commencé par le président. Il noxis avait reçu très froidement, contestant d'emblée mon droit à la parole dans la mesure où mon renouvellement à la présidence du conseil d'administration n'aurait pas été fait conformément aux textes. Quel esprit compliqué s'était plongé dans les procès verbaux des conseils d'administration pour déceler ce qui serait une faille ? Je suis, peu de temps après, interrogé par le préfet qui me demande de m'expliquer, ce que je fais de bonne grâce et il se dit satisfait. Je pense alors que l'incident est clos.

Au conseil qui suit, la question est remise sur le tapis, et après de vifs échanges entre les membres de droit, il est voté que la présidence et le bureau seront renouvelés lors du vote du prochain budget, ce qui laisse le temps de faire entrer au conseil d'administration de nouveaux membres associés, tous les postes n'étant pas pourvus. Cela est expliqué par la nécessité d'y faire rentrer des « vrais » représentants du peuple qui sauront dire ce que le peuple veut. La décision d'élargir la représentation du Conseil général à trois sièges est également votée ; c'est donc 8 membres associés qui doivent être trouvés. La course aux voix est lancée.

Il faut plus de 8 mois pour aboutir suivant les règles à un conseil d'administration où le préfet se déplace pour arrêter la liste et trancher avec élégance mais autorité les derniers cas litigieux. -

Il ne reste plus qu'à organiser encore un conseil, pour procéder à l'élection du nouveau bureau et surtout de son président. Je suis très à l'aise car j'avais, bien avant ces événements, annoncé ma décision de m'arrêter au terme de mon mandat. Dans un souci d'apaisement le président de la Communauté d'agglomération et moi-même, nous nous étions rencontrés et il m'avait incité à rechercher un président qui ne relèverait pas de « luttes partisans ». Je n'y suis pas parvenu, et comme tout membre associé a le droit de se présenter, ce sont deux fortes personnalités, toutes deux capables d'assurer la fonction avec l'expérience et l'autorité nécessaire, qui posèrent leur candidature. Ceci étant, chacun a son camp.

La salle de réunion habituelle est trop petite pour réunir près de 30 personnes. Le conseil d'administration se passe sur le plateau du théâtre. Peut être, parce que pour moi c'est la fin d'un parcours de 12 années d'une aventure attachante et compliquée, je garde une image forte de cette assemblée de personnages, tous ici notables. Je les vois, vêtus de noir, silencieux et droits sur leur siège parlant doctement quand la parole leur est donnée. Je m'imagine dans un film de Dreyer, dans une scène presbytérienne, froide et solennelle. Où sont passés les conseils amicaux dans la salle de réunion, rangée à la hâte, dans les bureaux du théâtre ! J'ouvre la séance. Le premier point de l'ordre du jour est une communication de la directrice.

Elle présente sa démission et annonce son départ pour Dunkerque Elle a postulé à la direction de la scène nationale de cette ville et sa candidature, après le parcours du combattant d'usage, a été retenue.

Elle retourne au pays, Elle a fait un parcours sans faute, Elle a même donné naissance pendant ses cinq années aux commandes de la goélette à deux adorables enfants, enfants de la balle comme elle !

Le second point de l'ordre du jour est consacré au vote du bureau et pour commencer à la désignation du président. Les deux candidatures expérimentées se présentent. Le vote est politique bien que ces candidats aient souhaité être choisis sur d'autres critères. L'élue l'est à une voix de majorité. Je lui laisse ma place et prends la sienne. La page se tourne.

Le montant des subventions votées pour 2005 approchera au plus près les prévisions du contrat d'objectifs. Ce sont plus de 70 spectacles et plus de 100 représentations qui auront été offerts au public, un public qui approchera les 20 0000 spectateurs.⁶⁸ »

-

⁶⁸ Michel Mottez, p.43-48

« Le contrat d'objectifs et de moyens de la scène nationale d'Evry et de l'Essonne a été signé entre les partenaires en mai 2002, pour les trois saisons 2002/2003, 2003/2004, 2004/2005. Compte tenu de mon prochain départ, il nous a semblé juste d'intégrer à ce bilan tous les éléments significatifs de la période dès la rentrée 2001/2002 et de nous appuyer sur tous les éléments à disposition jusqu'à la fin de l'exercice civil 2005. Ainsi chaque fois que nécessaire, les bilans sont présentés tant en saisons qu'en années civiles (de janvier 2002 à décembre 2005).

C'est un contrat qui prévoyait une modification assez profonde de l'établissement : en terme artistique tout d'abord, avec la commande d'une orientation qui recentre la scène nationale sur ses missions prioritaires, avec le souci de la complémentarité de l'offre culturelle sur l'agglomération et le département. En terme de volume également : c'est dans une dynamique de développement important que la maison devait s'inscrire. Et bien sûr, corollaire de ces deux premiers points, la volonté d'une diversification et du développement des publics. Avec naturellement des contraintes et des attentes budgétaires intimement liées à ces objectifs. La synthèse qui suit se propose de donner les grandes clés de réussite et d'interrogation de ces cinq années d'activité, des tableaux exhaustifs sont joints en annexe et permettent une lecture synoptique rapide de chacun des chapitres abordés. Nous avons fouillé le détail des informations à notre disposition, renonçant parfois à en faire usage pour nous concentrer sur des conclusions susceptibles de dresser une carte fidèle de ce qu'est l'établissement aujourd'hui. Et ce dans la perspective de le confier à un nouveau directeur, en espérant que ces informations pourront (éclairer. La présentation de cette synthèse s'articule entre points positifs et réserves sur l'atteinte des objectifs du contrat sans en reprendre les contenus détaillés qui sont annexés.

Les annexes, fournies et détaillées, permettent une contre lecture ou une expertise différente si besoin et donnent les informations disponibles et intéressantes les plus exhaustives.

Bien entendu les bilans annuels d'activités, les bilans sous forme unido annuels, les bilans de saisons fournis à la DRAC, pourront aussi utilement être réétudiés et explorés autant que de besoin.

J'ai voulu que cette synthèse de tous nos bilans intermédiaires soit la plus fidèle possible à ce qui a été notre réalité pendant cinq années. Elle est donc à la fois enthousiaste, sincère et critique, ce qui me semble le meilleur moyen d'être constructif,

Je crois que nous pouvons être heureux de nombreuses avancées significatives pour le Théâtre de l'Agora scène nationale d'Evry et de l'Essonne, parce qu'elles ont été le fruit d'un travail considérable de toute l'équipe et de l'accompagnement des tutelles, quelles que fussent leurs interrogations parfois. Parmi celles-ci :

une identité artistique reconnue dans le réseau professionnel, identifiée à l'échelle du département, faite d'équilibres ouverts sur l'innovation, les cultures étrangères une dynamique structurelle de développement budgétaire corollaire à la dynamique artistique insufflée, avec une bonne santé financière globale pour l'établissement une dynamique de développement des publics, avec une forte implantation locale, grâce à une équipe de terrain solide le rajeunissement considérable des publics dans une des villes les plus jeunes de France

la (ré) appropriation du lieu par la population à travers de nombreux liens à des publics très diversifiés la reconnaissance de la scène nationale comme un partenaire de proximité pour les équipes et équipements associatifs, mais aussi comme équipement structurant à l'échelle du département l'accueil généreux de notre projet Agora hors les murs l'aboutissement d'un programme de rénovation permettant au lieu de

devenir un vrai outil de création et de permanence pour des artistes, unique dans le département la reconnaissance par la Région de cette spécificité et l'attribution de moyens de production nouveaux

Ces cinq années de travail tous azimuts ont ouvert de nombreux chantiers qui sont encore à conforter, parfois même à redéployer. Nous avons privilégié les expériences et expérimentations, l'ouverture, l'écoute, l'opiniâtreté.

Cette énergie a été payante et bien souvent passionnante. Il ne faudrait pas que notre lucidité sur les écueils, sur la nature d'un territoire difficile parfois à convaincre à la culture, fasse oublier ces réussites et le plaisir que nous avons eu à les mettre en œuvre.

Si je devais former un vœu pour cette maison, ce serait qu'elle puisse être un objet de fierté partagée, qu'elle suscite de la passion et non de la méfiance, que ce temps du bilan d'étape provoque un débat bienveillant à l'égard d'un outil si précieux dans un territoire complexe et meurtri.

Hélène Laverge Janvier 2006 ⁶⁹»

⁶⁹ Hélène Laverge, Synthèse bilan du contrat d'objectifs et de moyens 2002/2005, 2006

B – La direction actuelle 2006-2012

Monica Guillouet-Gélyls était directrice de la Scène conventionnée d'Auxerre depuis 1999, directrice du centre culturel Gérard Philippe de Bonneuil-sur-Marne de 1989 à 1999 et artiste interprète (danseuse, contrebassiste) de 1975 à 1989, elle a été choisie le 11 avril 2006 par le Conseil d'administration du théâtre pour son projet artistique de 2007 à 2011.

Elle hérite de la saison 2006-2007 qu'elle n'a pas conçu. Elle a mêlé texte fondateurs, nouvelles technologies ce qui est nouveau et hype à Evry, spectacle de référence, elle a souhaité s'adresser au public le plus large. Elle quitte le Théâtre en juin 2012 pour rejoindre la Scène Nationale de Mulhouse.

CONCLUSION

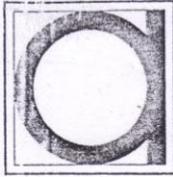
Le long règne de Bernard Castera a vampirisé les mandats des 2 héritières dont les archives nous manquent mais dont il fallait parler.

Le Théâtre de l'Agora a d'abord connu une période de reconstruction, se trouvant une identité dans la Ville Nouvelle, la route a été rude, il a mainte fois failli disparaître.

S'est-il imposé sur son territoire ? C'est un semi échec car le public jeune forcé d'y aller via l'école n'a pas le réflexe d'y retourner pour le plaisir la concurrence du Mega CGR voisin n'arrangeant pas son cas (opposition public contre privé, cinéma contre spectacle vivant).

Seul un public averti ou cherchant le raffinement de productions autant contemporaines que classiques pour le Théâtre et la Danse se satisfait de sa présence, le reste de la population malheureusement l'ignore quand il n'y a des têtes d'affiche. Personnellement je ne suis parti qu'à une seule représentation en décembre 2011 et c'était *Hamlet*, rien d'original avec Philippe Torreton en tête d'affiche.

L'image de la ville d'Evry évolue, en bien depuis la présence d'une personnalité politique médiatique mais un gros travail de communication reste à faire, et faute de subventions étatiques et locales durant des années il n'a pas été fait. Ce ne fut pas un plaisir de travailler sur un lieu si peu attrayant au final.



agora

Evry, le 10 juillet 1985

PJB/AP n° 9449

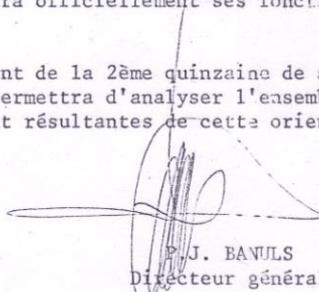
NOTE DE SERVICE

Suite à la délibération du SANE et les diverses réunions de travail avec le Ministère de la Culture, un CENTRE D'ACTION CULTURELLE sera mis en place dans le courant du mois de septembre 1985.

Les personnels qui, jusqu'à ce jour, étaient mis à la disposition de la REGIE de l'AGORA pour remplir les missions d'action culturelle, seront, dans les mêmes conditions, mis à la disposition du CENTRE d'ACTION CULTURELLE.

Le Directeur du C.A.C. sera Monsieur Bernard CASTERA (précédemment Directeur du CENTRE CULTUREL de SAINT-CYR-l'ECOLE (Yvelines). Présent partiellement durant le mois de septembre, M. CASTERA prendra officiellement ses fonctions dès le 1er octobre 1985.

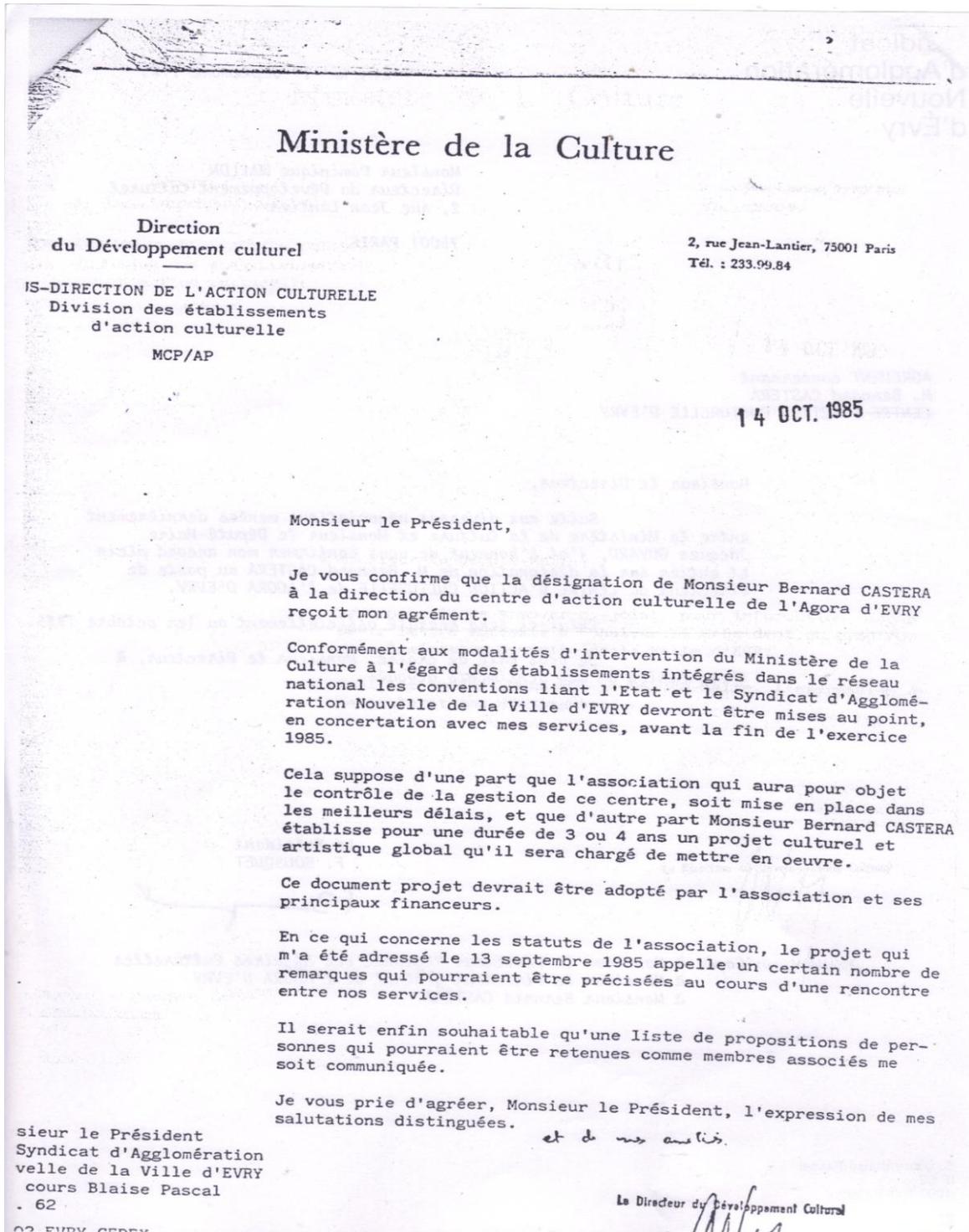
Dans le courant de la 2ème quinzaine de septembre, une réunion générale nous permettra d'analyser l'ensemble des conditions de fonctionnement résultantes de cette orientation.


P. J. BANULS
Directeur général

Dest. N. ROUX - R. MICHOUX - G. VINCENT - P. AUDRY - J.M. URREA - M.C. LAFON
T. PATART - J.C. HARTEMANN - S. BEAUDOIN - A. LECAM - P. DROUAUD - J.P. PRIMO
M. BOURDON - P. CATHALA - V. DETRAZ - M. DUBUIS - F. GUIGNERET - J.C. LEMESLE
R. MATZ - Y. ROUDAULT - G. VARNA - G. DUBUIS - M. HAMROUCHI

Pour information : C. BOUCHARD - D. BERNASCONI - J..L. LEGENTIL - G. LENSEIGNE -
A. PASQUIER - J. TRASSY - J. LAUNAY - J. COULIBALI

régie de l'agora 110 grand place 91000 évry ville nouvelle (6) 077.93.50



Annexe 3

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE
DE
L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

7, rue Lafayette
91100 CORBEIL-ESSONNES

Tél. : 088.92.45

AT/IM

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

(Loi du 1^{er} Juillet 1901)

Application des prescriptions de l'article 5

Le Commissaire Adjoint de la République, reconnaît avoir reçu une déclaration déposée
aujourd'hui... 25. septembre..... Mil neuf cent ~~soixante~~ Quatre Vingt Cinq
par Monsieur BANULS Pierre-Jean demeurant à 110 Grand-Place de
l'Agora 91034 EVRY CEDEX
relative à la formation sous le titre CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE L'AGORA D'EVRY dit
AGORA ACTIONS CULTURELLES.....
d'une Association dont le siège est situé à 110 Grand-Place de l'Agora 91034 EVRY
CEDEX et ayant pour objet de promouvoir la création
artistique contemporaine, contrôler la gestion matérielle et
financière du Centre d'Action Culturelle

La déclaration prescrite par la loi du 1^{er} juillet 1901, doit être rendue publique aux frais
des déclarants au moyen d'une insertion au Journal Officiel dans un délai d'un mois à partir de
ce jour (Décret du 16 août 1901), par l'intermédiaire de l'Administration.

Les modifications ou changements qui viendraient à être apportés dans la composition
du Conseil d'Administration ou dans la teneur des statuts de la Société, devront être signalés
à la Sous-Préfecture et consignés sur le registre spécial coté et paraphé par le SOUS-PRÉFET.

Cette Association est inscrite à la Préfecture sous le N°... 85-271.....
Ce numéro devra être rappelé dans toutes les correspondances adressées à la Sous-Préfecture.

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des
pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit de la légalité de l'association.

Imp. Dép. (01) 85/136

Corbeil-Essonnes, le 25 septembre 1985

P/ LE SOUS-PRÉFET

Commissaire Adjoint de la République

L'attaché de Préfecture

Ph. MOBLO

N.B. - Si les activités mêmes temporaires de ce
groupement devaient être autorisées ou contrôlées
en application d'une réglementation spécifique
quelconque, il appartiendrait aux responsables de
l'association d'en faire la demande aux autorités
qualifiées.

90 - TERRITOIRE DE BELFORT

Créations

16 septembre 1985. Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort. **Foyer socio-éducatif du collège.** *Objet* : développer la vie sociale dans l'établissement et promouvoir le sens des responsabilités et de la vie civique. *Siège social* : 8, rue de Zaporojie, 90000 Belfort.

16 septembre 1985. Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort. **Union des Suisses de France.** *Objet* : constituer un groupement des associations suisses de France ayant pour vocation de contribuer à représenter le plus grand nombre possible de Suisses résidant en France. *Siège social* : 9, rue Jean-Moulin, 90100 Delle.

17 septembre 1985. Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort. **La Nouvatte.** *Objet* : achat d'un alambic pour l'atelier public de Lacollonge pour distiller nos fruits. *Siège social* : atelier public de Lacollonge, 90150 Fontaine.

19 septembre 1985. Déclaration à la préfecture du territoire de Belfort. **Amicale laïque beaucourtoise.** *Objet* : pratique du volley-ball loisir. *Siège social* : place Roger-Salengro, école centre A, 90500 Beaucourt.

91 - ESSONNE

Créations

11 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre (A.R.A.C.) - Section de Massy.** *Objet* : affirmer solennellement les droits des anciens combattants, des victimes militaires, civiles de guerre, des hors-guerre et de leurs ayants cause. *Siège social* : salle du 1^{er} Mai, rue Nicolas-Appet, 91300 Massy.

11 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Look 91.** *Objet* : organisation de défilés de mode. *Siège social* : chez Mme Germain, parc d'Ozonville, 3 bis, rue Conrard, 91200 Athis-Mons.

12 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Association sportive Monthéry.** *Objet* : développer la pratique du sport à l'école primaire. *Siège social* : chez Mme Taxil (Marie-Claude), école du Sacré-Cœur, 10, rue Christophe-de-Saulx, 91310 Monthéry.

16 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture d'Étampes. **Les Fées d'Étampes.** *Objet* : former un groupe de majorettes. *Siège social* : 9, avenue des Cottages, 91150 Étampes.

18 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Comité d'Orly de solidarité avec le Nicaragua.** *Objet* : développer la solidarité entre le peuple nicaraguayen et les employés de la plateforme d'Orly (Air Inter ; Air France ; Aviation civile). *Siège social* : C.E. Air Inter, 1, avenue du Maréchal-Devaux, 91550 Paray-Vieille-Poste.

18 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Amicale des anesthésistes d'Orsay.** *Objet* : développer l'esprit d'équipe, de critique et de recherche parmi ses membres. *Siège social* : centre hospitalier d'Orsay, 4, place du Général-Leclerc, 91406 Orsay.

19 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Kiss.** *Objet* : promouvoir toute activité artistiques concernant le spectacle, la radiodiffusion et connexes. *Siège social* : chez M. Socha (Jean-Luc), 123, rue de Paris, 91120 Palaiseau.

19 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Body Dance Work Center.** *Objet* : amélioration du vécu corporel de l'individu par la promotion des activités de gymnastique et de danse. *Siège social* : chez M. Caballero, 12, boulevard du Docteur-Cathelin, 91160 Longjumeau.

20 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Théâtre du Relais.** *Objet* : mise en œuvre ou création de tout spectacle à vocation culturelle et notamment théâtrale. *Siège social* : chez M. Bouillot (Antonin), 31, rue Bernardeau, 91550 Paray-Vieille-Poste.

23 septembre 1985. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. **Association sportive bondoufnoise pour la gymnastique rythmique.** *Objet* : promouvoir la gymnastique rythmique, aider à la mise en place de structures administratives et financières permettant à la section de fonctionner dans les meilleures conditions. *Siège social* : 6, square des Petits-Bois, Bondoufle, 91000 Evry.

23 septembre 1985. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. **Office municipal des fêtes d'Evry.** *Objet* : faciliter, soutenir, harmoniser et promouvoir les initiatives de fêtes à Evry. L'office est promoteur de manifestations plus importantes concernant la ville entière. L'office est un espace de discussion et de propositions. *Siège social* : mairie, 91000 Evry.

23 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Afro Mlouse Energy.** *Objet* : promouvoir et développer l'art du spectacle musical par diverses sources de diffusions sonores ; organiser des conférences et débats sur des thèmes relatifs à la musique. *Siège social* : chez M. Collot (Moïse), 7, allée les Amonts, 91940 Les Ulis.

25 septembre 1985. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. **Centre d'action culturelle de l'Agora d'Evry, dit : Agora actions culturelles.** *Objet* : promouvoir la création artistique contemporaine ; contrôler la gestion matérielle et financière du centre d'action culturelle. *Siège social* : 110, grand-place de l'Agora, 91034 EVRY CEDEX.

25 septembre 1985. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. **Entente du square Charles-Baudelaire.** *Objet* : développer l'animation du square Charles-Baudelaire et favoriser le rapprochement de ses résidents. *Siège social* : 1, square Charles-Baudelaire, 91000 Evry.

25 septembre 1985. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. **Mennecy républicain.** *Objet* : favoriser toute action s'inscrivant dans le courant libéral, social et républicain ; organiser des manifestations allant dans ce sens et diffuser le journal d'information et d'opinion *Mennecy républicain.* *Siège social* : 10, rue Croix-Boissée, 91540 Mennecy.

Modifications

6 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **International Miniature Aircraft Association, France.** *Siège social* : 1, rue de Jouy, 77340 Pontault-Combault, *transféré ; nouvelle adresse* : chez M. Bordat, 3, voie Nouvelle, quartier de la Gare, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

9 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Comité régional du Hurepoux de la Fédération française de bridge.** *Siège social* : 1, square d'Athènes, 91300 Massy, *transféré ; nouvelle adresse* : 1, place des Italiens, 91300 Massy.

9 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Association d'aide ménagère aux personnes âgées (A.S.A.M.P.A.).** *Siège social* : 7, rue du Général-Leclerc, 91220 Brétigny-sur-Orge, *transféré ; nouvelle adresse* : 29, rue Branly, 91220 Brétigny-sur-Orge.

10 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Football-Club des Rigadins.** *Siège social* : 171, rue Robert-Schumann, 91200 Athis-Mons, *transféré ; nouvelle adresse* : 22, rue Paul-Vaillant-Couturier, 91200 Athis-Mons.

18 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Association Loisirs pour tous.** *Siège social* : 25, avenue Kennedy, 91300 Massy, *transféré ; nouvelle adresse* : chez Mme Canac, 129, avenue du Général-Leclerc, 91120 Palaiseau.

27 septembre 1985. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. **L'Entrée intercommunale.** *Siège social* : 8, rue du Port-des-Sablons, Saintry-sur-Seine, 91100 Corbeil-Essonnes, *transféré ; nouvelle adresse* : 1, place Robert-Darblay, Saint-Germain-lès-Corbeil, 91100 Corbeil-Essonnes.

Dissolutions

17 septembre 1985. Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau. **Amicale des enfants du Pileu.** *Siège social* : école Henri-Wallon, 58, rue du Capitaine-Cocart, 91120 Palaiseau.

25 septembre 1985. Déclaration à la préfecture de l'Essonne. **Groupe-ment bouliste de Ris-Orangis.** *Siège social* : Ecu de France, route de Grigny, 91130 Ris-Orangis.

92 - HAUTS-DE-SEINE

Créations

12 septembre 1985. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **Association sportive BFII.** *Objet* : pratique de l'éducation physique et des sports. *Siège social* : 4 bis, rue de la Gare, 92300 Levallois-Perret.

17 septembre 1985. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **L'art de l'écoute.** *Objet* : permettre à des néophytes d'acquérir une culture musicale générale et de parvenir à une meilleure écoute de la musique et de la voix ; aider les mélomanes à perfectionner leur connaissance et leur appréhension de la musique et de la voix. *Siège social* : 95, rue Pierre-Joigneaux, 92270 Bois-Colombes.

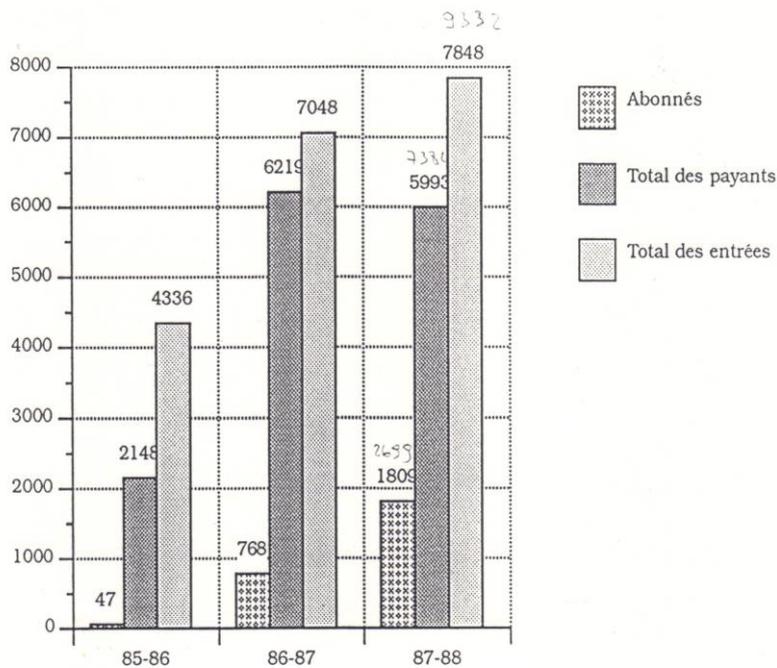
17 septembre 1985. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **Australia 86.** *Objet* : organiser le voyage d'étude en Australie des ingénieurs-élèves en économie pétrolière de l'école nationale supérieure du pétrole et des moteurs. *Siège social* : centre d'études supérieures d'économie pétrolière, E.N.S.P.M., 1 à 4, avenue du Bois-Préau, 92506 RUEIL-MALMAISON CEDEX.

Fréquentation saison 1985/86

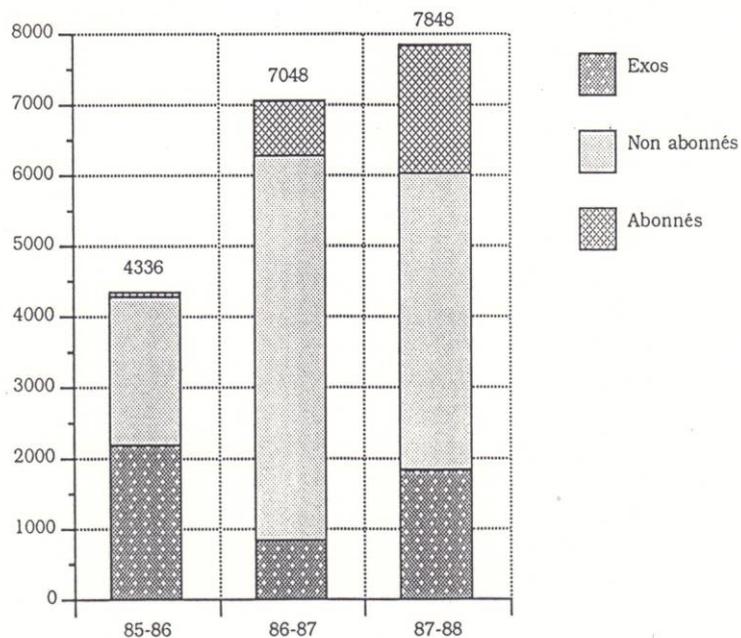
	Nbre représ.	Entrées gratuites	Entrées payantes	Recette
Danse				
Gheorghiu (création)	1	400	-	0
Pomarès	2	341	150	6 110F
Larrieu	2	166	41	1 840F
Ris et Dancerie	2	190	56	2 620F
Buirge	2	122	90	4 600F
Théâtre				
Atelier-Théâtre	3	134	50	1 125F
Arbre de mai	1	16	110	5 560F
La Chrysalide	2	177	44	1 950F
Laurence Février	2	173	67	2 940F
Musique				
Orch. Ile-de-France	1	84	73	4 000F
Quatuor Audoli	1	17	38	1 770F
Alternance	1	13	18	640F
Orch. Ile-de-France	2	15	487 (clubs 3è âge)	
			173	27 540F
ENMD	1	43	133	4 520F
Yuri Bukof	1	19	154	7 340F
Orch. I-de-F / Gittlis	1	18	206	9 700F
Orch. Départ. Jeunes	1	-	67	2 420F
Itinéraire	1	8	69	2 130F
Chanson				
Bertin	1	9	46	2 300F
Cirque				
Annie Fratellini	5 (Arènes)	90	9403	285 645F

SPECTACLES DE L'ABONNEMENT

Evolution des entrées aux spectacles de l'abonnement



Répartition du public aux spectacles de l'abonnement



Annexe 6



EVRY, LE 10 JANVIER 1990

Monsieur HOLLEAUX
Président du Théâtre de
l'Agora

Place de l'Agora
91000 EVRY

MW/JAC.N°04

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint copie de la délibération du Bureau Syndical du 13 Novembre 1989 qui a donné son accord au renouvellement du mandat de Monsieur CASTERA pour une durée de 4 ans au vu du projet culturel qu'il a présenté.

Parallèlement le renouvellement de la convention S.A.N. - C.A.C. est décidé ; il conviendra de déterminer si certaines clauses de cette convention doivent être actualisées.

Me réjouissant que notre coopération soit à nouveau prolongée, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François BOUSQUET

Président du S.A.N.
Conseiller Général de l'Essonne

COPIE : Bernard CASTERA

SYNDICAT D'AGGLOMERATION NOUVELLE D'EVRY
Bondoufle - Courcouronnes - Evry - Lisses

place de l'Agora - BP 62 - 91002 Evry cedex - Téléphone (1) 69 91 58 58 - Télécopie (1) 60 77 33 68

Annexe 7

COMPARATIF

Saison 91/92 avec Saison 92/93

	91/92	92/93
1) Nb TOTAL DE SPECTACLES	29	25
dont :		
_ spectacles Jeune Public	6	5
_ spectacles Théâtre	7	12
_ spectacles Danse	9	3
_ spectacles Musique	5	4
_ spectacles Variété	2	1
3) Nb TOTAL DE REPRESENTATIONS	43	69
dont :		
_ représentations tout public spect Jeune Public	6	5
_ représentations de spectacles Théâtre	17	47
_ représentations payantes de spectacles Danse	12	5
_ représentations gratuites de spectacles Danse	0	6
_ représentations de spectacles Musique	5	4
_ représentations de spectacles Variété	3	2
4) Nb représentations scolaires	49	0

COMPARATIF 4ème Trim 91 / 4ème Trim 92

	1991	1992
1) Nb TOTAL DE SPECTACLES	12	10
_ dont Jeune Public	3	3
_ dont tout Public	9	7
2) Nb TOTAL DE REPRESENTATIONS	35	34
_ dont représentations scolaires	21	0
_ dont représentations tout public	14	34
3) Nb TOTAL DE SPECTATEURS	13 267	7 558
_ dont spectateurs représentations scolaires	7 261	0
_ dont spectateurs payants hors scolaires	5 410	5 753
_ dont spectateurs gratuits	596	1 805
4) TOTAL DES RECETTES	420 241	435 510
_ dont recettes représentations scolaires	105 477	0
_ dont recettes tout public	314 764	435 510
5) COUT DES SPECTACLES	794 400	733 000
_ dont représentations scolaires	125 400	0
_ dont représentations tout public	669 000	733 000
6) FRAIS TECH SUPPLEMENTAIRES	0	180 000

ANALYSE SOMMAIRE

* l'absence de spectacles scolaires a entraîné :

- _ 7200 spectateurs de moins
- _ 125 400 de charges en moins
- _ 105 477 de recettes en moins

* aller à l'extérieur a coûté : 180 000 Frs

* utilisation de la petite salle pour la variété :
si une représentation spectacle de variété peut faire 600 entrées dans la grande salle, il faut faire 3 représentations dans la petite salle (600/200), c'est à dire que le spectacle coûte trois fois plus cher.

* utilisation d'une salle extérieure (ex les arènes)
coûte un minimum de 30 000 Frs

Annexe 8

Centre d'Action Culturelle de l'Agora d'Évry

Extrait du Conseil d'administration du 22 novembre 1993

Suite à la démission de Monsieur André HOLLEAUX de son poste de Président de l'association Centre d'Action Culturelle de l'Agora d'Évry, le Conseil d'administration, réunit le 22 novembre 1993, élit à l'unanimité Monsieur Michel MOTTEZ au poste de Président.

Monsieur André HOLLEAUX démissionne également de ses fonctions de *Membres associés*.

MEMBRES DE DROIT

S.A.N.

- François BOUSQUET
- Bernard BEAUDOIN
- Yvette CHAPPEY
- Michèle BAHUON
- Joël BELLANGER
- Gérard DALIGNY

ÉTAT

- Le Directeur du Théâtre et des Spectacles (ou son représentant) : Alain VAN DER MALIÈRE
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (ou son représentant) : Werner RAUCH
- Le Préfet (ou son représentant) : Rémy PAUTRAT.

CONSEIL GÉNÉRAL

- Jean de BOISHUE

MEMBRES ASSOCIÉS

- Bernadette BONIS
- Michel DHEURLE
- Michel MOTTEZ

Fait à Évry,
le 21 janvier 1994

Michel MOTTEZ
Président

Michel DHEURLE
Secrétaire

* Lycée de Montgermont
Samedi 26 mars 1994
Intervenant : Olivier COUDERC
1^{er} Littéraire

Animations autour d'un spectacle

Carmen la nouvelle

Pierre et Jean

Cette animation de deux heures a été proposée aux professeurs qui venaient avec un groupe d'élèves voir le spectacle "Pierre et Jean". Le roman a été préalablement lu et étudié en classe.

Les élèves travaillent sur les différentes possibilités d'adapter un texte non théâtral à la scène. Puis ils abordent le travail d'acteur à l'aide de plusieurs exercices. Enfin, par petits groupes, ils travaillent des extraits du roman, se confrontant ainsi aux difficultés de l'adaptation.

La séance se termine par la présentation des scènes.

- **Lycée René-Cassin, Arpajon**
Lundi 7 mars 1994
Intervenant : Olivier COUDERC
1^{er} Littéraire 32 élèves
- **Lycée Paul-Belmondo, Arpajon**
Mardi 15 mars 1994
Intervenant : Olivier COUDERC
1^{er} Bac-pro secrétariat 30 élèves
- **Lycée François-Truffaut, Bondoufle**
Lundi 21 mars 1994
Intervenant : Olivier COUDERC
1^{er} G 30 élèves
- **Lycée Georges-Brassens, Courcouronnes**
Mardi 22 mars 1994
Intervenant : Olivier COUDERC
1^{er} S 30 élèves
- **Lycée Marie-Laurencin, Mennecey**
Jeudi 24 mars 1994
Intervenant : Olivier COUDERC
Seconde 34 élèves
- **Lycée Parc-de-Loges, Évry**
Vendredi 25 mars 1994
Intervenant : Olivier COUDERC
2nde 33 élèves

Page 11

• **Lycée de Montgeron**

Samedi 26 mars 1994

Intervenant : Olivier COUDERC

1^e Littéraire

32 élèves

Carmen la nouvelle

Ces animations ont été proposées aux professeurs de français et d'espagnol des collèges et lycées autour du spectacle "Carmen la nouvelle". Deux types d'animations sont proposés :

1 - "Sensibilisation au spectacle"

Durée : 1 heure

Objet : Rappel de l'œuvre de Mérimée. Situation du texte dans l'Espagne du XIX^e siècle. Adaptation de textes non théâtraux (roman, correspondances, notes) à la scène. Présentation du spectacle et de la compagnie.

2 - "L'art de la répétition"

Durée : 2 heures

Objet : Résumé du spectacle et présentation du travail de la compagnie. Vraie répétition d'une courte scène dirigée par le metteur en scène ou un comédien dans l'objectif du spectacle professionnel.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉES

• **Collège Olivier de Serres, Viry-Châtillon**

Vendredi 14 octobre 1994

Intervenant : Léonore GALINDO, assistante du metteur en scène

Animation : sensibilisation x 2

Classes : 3^e x 2

50 élèves

• **Lycée François-Truffaut, Bondoufle**

Vendredi 14 octobre 1994

Intervenant : Jean-Luc PALIÈS, metteur en scène

Animation : L'art de la répétition

Classe : Atelier théâtre

Seconde 35 élèves

• **Lycée Marie-Laurencin, Mennecey**

Lundi 17 octobre 1994

Intervenant : Renaud DE MANOËL, comédien

Animation : Sensibilisation au spectacle

Classe : Première

32 élèves

• Lycée de Montgeron

Lundi 17 octobre 1994

Intervenant : Léonore GALINDO, assistante du metteur en scène

Animation : Sensibilisation au spectacle

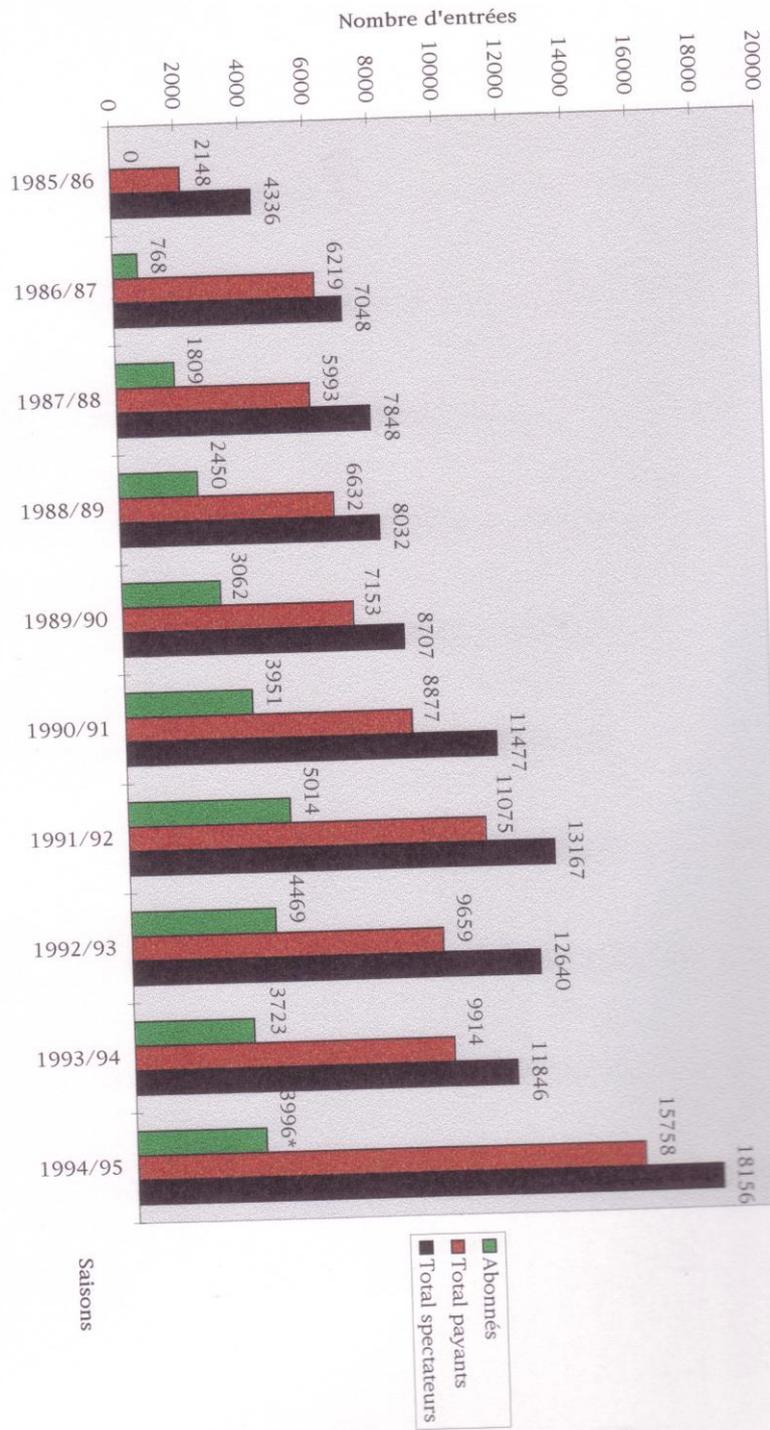
Classe : Seconde

28 élèves

Résidence de la Cie Larsen

• École Nationale de Musique et de Danse, Évry

Dans le cadre de la résidence de la Cie Larsen et des répétitions d'*Orphée et Eurydice* — opéra de Gluck, chorégraphie Stéphanie AUBIN — ici, au Théâtre de l'Agora, trois séances de travail ont été organisées au cours des 19, 20 et 21 décembre 1994 avec une dizaine d'élèves de Sophie MATTEY, professeur de danse à l'E.N.M.D. d'Évry, et les danseurs de la compagnie.



*Pour la saison 1994/95 sont additionnés les abonnés et les adhérents

Construction du déficit de la Scène nationale

Le bilan 1997 a été marqué par un déficit de 390000F. Malgré des efforts de réduction de charges dans les secteurs que nous pouvions encore comprimer (administration : - 18 %, communication : - 28%), nous aurons également un déficit en 1998. A ce jour, nous pouvons l'évaluer à environ 900 000F, ce qui porte le déficit cumulé à 1,3MF.

Comme nous le craignons et l'avions indiqué lors du conseil d'administration du 23 juin 1998, le déficit est devenu structurel.

Le document ci-joint montre comment s'est construit le déficit.

Evry, le 22/12/98

Le déficit de la scène nationale en 1997 et en 1998 est dû à un ensemble de facteurs qui, pris un à un, ne sont pas tous d'un niveau financier très élevé, mais dont l'accumulation dans un contexte budgétaire fragile provoque un déséquilibre important.

Ce déficit a 5 sources principales : les charges de bâtiment, les charges de personnel, le plafonnement des subventions, la situation de trésorerie et le nouveau projet artistique.

Bâtiment / Equipement

Accroissement charges AFU

Jusqu'en 1996 le paiement des charges AFU se fait sur la base d'un forfait de 670000HT. Ce forfait n'inclut pas la totalité des charges imputables à la scène nationale. Le maintien d'un forfait au cours des années était lié à un accord avec les services du SAN pour ne pas pénaliser la scène nationale après l'ouverture des nouveaux espaces en 1988.

En 1997, le SAN décide d'imputer la totalité des charges à la scène nationale. Parallèlement, un loyer est fixé par le SAN afin de lui permettre de récupérer la TVA sur les travaux. Une facturation des journées d'utilisation des salles par le SAN permet à la scène nationale de récupérer les augmentations et de couvrir les dépenses d'électricité et de matériel afférentes. Ce système permet à la scène nationale de percevoir 428000F en 97 pour un coût AFU de 968567F.

Dès septembre 97 ce système est mis en cause par les services du SAN qui repoussent le principe de location par la scène nationale. Le 24/9/97, une note du directeur de la scène nationale attire l'attention du directeur du SAN sur les conséquences financières pour la scène nationale des dispositions qui sont envisagées.

Le 16 février 1998, le SAN confirme sa volonté de modifier le système et de répercuter sur la scène nationale le montant des charges AFU au prorata temporis. Un calcul du métrage est effectué au cours de l'année par un géomètre. En fin d'exercice, les nouvelles données sont confirmées: les 10/12è représentent un montant de 937 655F HT, sans remboursement du SAN.

Coût pour la scène nationale : + 389433F par rapport à 1997.

Maintenance

Depuis 1995, la scène nationale a signé des contrats de maintenance pour une partie du matériel scénique afin d'assurer la sécurité du personnel et des artistes. Cette charge n'était pas prise auparavant sur son budget et a été engagée après la rénovation des salles. Elle s'élève actuellement à 24000F.

Achat équipement

Le SAN et l'Etat ne répondent plus depuis 1994 à nos besoins en investissements. Pour faire face à nos obligations de fonctionnement, nous avons dû nous équiper en matériel téléphonique et informatique. Le montant de l'amortissements de ce matériel s'est chiffré en 1998 à 150000F.

Compte-tenu des compressions que nous avons réalisé sur certains postes, l'accroissement des charges de bâtiment et d'équipement a été d'environ 400000F depuis 1994.

Subventions

Le montant des subventions de l'Etat et du Conseil général a connu des baisses au cours de ces dernières années :

- Direction du Théâtre et des Spectacles : - 30000F en 1997 (collectif budgétaire)
- DRAC : arrêt du financement Public plus en 1997. Ce financement était de 100000F en 1996, 150000F en 1995.
- Conseil général: la subvention 1998 est inférieure à la subvention 1997.

Le SAN a maintenu son financement au niveau de 1993, avec une diminution, par décision préfectorale, en 1994.

L'inflation s'est élevée à 6,5 de 1994 à 1998. Au cours de ces années, à financement constant, la perte de capacité de travail de la scène nationale du simple fait de l'inflation a donc été d'environ 520000F.

Charges de personnel

La masse salariale d'une entreprise est, à emplois constants, en continuelle augmentation du fait :

- des augmentations annuelles légales
- des augmentations d'ancienneté

D'autre part des frais de gestion annexes augmentent ponctuellement les charges de personnel. Ainsi, l'interdiction faite en 1997 par les services de sécurité d'utiliser le garage du théâtre pour garer les véhicules du personnel a entraîné l'achat de cartes de parking dont le coût annuel est de 31500F.

Les charges de personnel restent cependant relativement maîtrisées actuellement, l'augmentation de 1997 à 1998 étant toutefois de 181000F.

Trésorerie

Les agios sont consécutifs au décalage entre le versement des subventions et l'engagement des dépenses de fonctionnement. Le phénomène a été accru en 1998 par les retards apportés dans le mandatement ou l'arrivée des subventions sur le compte de la scène nationale.

Retards des versements de subventions

Ministère :

1er versement	1997: 10 février	1998: 5 mai
2ème versement	1997: 27 mai	1998: 3 novembre
3ème versement	1997: 29 août	1998: 12 novembre
4ème versement	1997: 22 décembre	

Conseil général

1er versement	1997: juillet	1998: septembre
2ème versement	1997: février 98	1998

Le SAN verse sa subvention selon un échéancier parfaitement respecté établi en concertation avec la scène nationale. Toutefois, la lenteur des circuits financiers pose parfois problème.

Retards des remboursements SAN

- frais des mises à disposition de mai 98 : remboursement août 98
- frais des mises à disposition de juin 98 : remboursement septembre 98
- remboursement après apurement des charges AFU 97 : 70000F non versés au 1er décembre 1998.

Le découvert bancaire a été constant de janvier à décembre, avec une situation de crise en mars (rupture de la BICS) et un pic à plus de 1MF en octobre.

L'ensemble de ces conditions a entraîné un coût financier d'environ 70000F HT en 1998, soit une augmentation de 180% par rapport à 1997.

Projet

Le texte du nouveau projet artistique indiquait que ce projet ne pouvait se réaliser sans augmentation des financements. Aucune augmentation des subventions n'étant engagée pour les exercices 98 et 99, la mise en œuvre du projet ne s'est faite que partiellement. Elle n'a été effective que pour deux points : le travail des compagnies associées et, partiellement, la programmation de spectacles "phare".

Cies associées:

L'augmentation de la charge pour la scène nationale s'est traduite principalement par l'augmentation du volume de coproduction: 530000F en 1998 contre 300000F en 1997. On notera toutefois que les coproductions se chiffraient à 330000F en 1996, 4150000F en 1995 et 460000F en 1994. Le volume d'activité des compagnies associées - travail de terrain, séries de représentations - s'est traduit également par une augmentation des charges, tout particulièrement en ce qui concerne le théâtre.

Spectacles "phare"

Ces spectacles sont d'un coût plus élevé que la moyenne des autres. Leur coût - achat du spectacle, transport, hébergement, défraiements - dépasse généralement 100000F la représentation. Là aussi, la prudence a conduit à limiter à 2 ces spectacles en 1998 (Nougaro, Carmen), la deuxième partie de la saison 1998/99 pesant par contre plus lourdement sur l'exercice 1999 tout en restant en-deçà des objectifs du projet.

On peut donc considérer que l'amorce de réalisation du projet a contribué pour une petite part au déficit 98.

Annexe 12

Hélène Laverge
17 rue de la clef
59800 Lille
03 20 51 83 17
06 83 22 37 70

RECU 11 DEC. 2000
n°: 1324

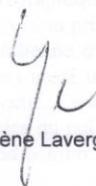
Lille le 9 décembre 2000

Monsieur,

Conformément au calendrier d'examen des candidatures à la direction de l'établissement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire de mon Projet d'orientation pour le Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Evry et de l'Essonne.

J'aurai le plaisir d'en développer les points de vue au cours de l'entretien que nous aurons le 19 décembre, et de répondre aux interrogations qui seront les vôtres.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma sincère considération.


Hélène Laverge

Hélène Laverge
17 rue de la clé
59800 Lille
03 20 51 83 17
06 83 22 37 70

Lille le 18 octobre 2000

RECU 19 OCT. 2000

Monsieur le Président de la Scène Nationale
Théâtre de l'Agora BP 46
91002 Evry Cédex

n° 1043

Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de poser ma candidature au poste de directrice de l'Agora, scène nationale d'Evry et de l'Essonne. Un bref CV ci-joint vous donnera les éléments principaux de mon parcours professionnel.

J'ai participé depuis plus de onze ans à l'activité et au développement de la rose des vents, scène nationale de Villeneuve d'Ascq. Fortement impliquée dans les actions de développement culturel, d'abord comme Responsable des relations publiques puis en tant que Secrétaire générale, j'ai la volonté aujourd'hui de donner un nouvel élan à cette implication personnelle dans le secteur de l'action culturelle publique. Le désir de prendre la direction d'un établissement tel que l'Agora m'apparaît à ce stade de mon parcours professionnel comme le meilleur moyen de restituer et de développer ces onze années d'expérience et d'apprentissage au sein d'une maison dynamique. Il s'agit pour moi tout autant d'un projet personnel que professionnel, convaincue de pouvoir continuer à Evry à défendre des valeurs d'une politique culturelle publique exigeante.

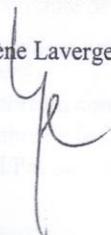
Pour avoir fréquenté parfois la scène nationale d'Evry comme spectatrice, je sais combien cet outil a su se doter de projets ambitieux en terme de rayonnement sur les publics de la ville et du département en ayant à cœur d'offrir une programmation artistique pluridisciplinaire de haut niveau, et c'est dans cet esprit que je souhaiterai poursuivre l'activité de la scène nationale si cette responsabilité m'incombait.

J'ai pris depuis plusieurs années une part active à la programmation théâtrale et chorégraphique. Il est évident que cet aspect de la direction de l'Agora est aussi une motivation primordiale à ma candidature. Mais mon implication dans la coordination de la vie quotidienne d'une équipe importante (la rose des vents compte aujourd'hui 28 personnes) a nourri aussi une dimension qui me passionnerait à Evry : proposer à une équipe un projet collectif, l'entraîner dans une dynamique où chacun a un rôle à jouer pour qu'un lieu au service du public lui restitue la raison même de son existence, être le lieu de rencontre du plus grand nombre avec la diversité de la création contemporaine.

Je serais heureuse de développer ces arguments au cours d'un entretien, ou de quelques pages d'un projet, s'il vous semblait opportun de donner suite à ma candidature.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma sincère considération.

Hélène Laverge



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

ABIRACHED Robert (dir.), *La décentralisation théâtrale, 4. Le temps des incertitudes*, 1969-1981, Arles, Actes Sud Papiers, 1995, 234 p.

ABIRACHED Robert, *Le Théâtre et le Prince. Volume 1, l'embellie, 1981-1992*, Arles, Actes Sud Papiers, 2005 (1^{er} éd 1992 Plon), 230 p.

ABIRACHED Robert, *Le Théâtre et le Prince. Volume 2, Un système fatigué, 1993-2004*, Arles, Actes Sud Papiers, 2005, 146 p.

Bibliothèque nationale de France, Département des arts du spectacle, Centre national du théâtre, *Bibliographie théâtrale outils pour la constitution d'un fonds spécialisé*, Paris, BNF, 2002, 172 p.

GOURDON Anne-Marie, *Animation, théâtre, société*, Paris, Editions du CNRS, 1986, 225 p.

GUYARD Jacques, *Evry, ville nouvelle, 1960-2003, la troisième banlieue*, Evry, Espaces Sud, 2003, 351 p.

MOTTEZ Michel, *La vie ordinaire d'une scène nationale. Quelle ambition pour le théâtre de l'Agora d'Evry*, Paris, L'Harmattan, 2007, 150 p.

POIRRIER Philippe, *Affaires culturelles et territoires*, Paris, La Documentation française, 2001, 329 p.

POIRRIER, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France XIXe-XXe siècles*, Paris, La Documentation française, 205 p.

POIRRIER Philippe, *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIXe-XXe siècles*, Paris, La Documentation Française, 2002, 431 p.

SARRAZAC Jean-Pierre, *Critique du Théâtre, de l'utopie au désenchantement*, Paris, Circé, 2000, 166 p.

Rapport d'activité

CASTERA Bernard, *De Ponge à ponge*, 2000.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	p. 2
INTRODUCTION.....	p. 4
I LES DÉBUTS : LA RECONSTRUCTION 1985-1993.....	p. 11
A - Création et nomination du directeur du C.A.C.....	p. 11
B - Le fonctionnement : une coopération entre l'Etat et la collectivité territoriale.....	p.17
C - Le premier projet de Bernard Castera et l'affrontement avec la réalité 1986-1989.....	p. 29
D – Le deuxième projet de Bernard Castera 1990-1993.....	p.61
II LE SPLEEN DU THEATRE DE L'AGORA 1993-2001.....	p.72
A – Un bateau naviguant en eaux troubles 1993-1997.....	p.72
B – Dernier acte pour Monsieur Le Directeur 1997-2001.....	p.94
III UN RENOUVEAU ? 2001-2012.....	p.116
A – Les années Laverge 2002- 2006.....	p.116
B – La direction actuelle 2006-2012.....	p.127
CONCLUSION.....	p. 128
ANNEXES.....	p.130
BIBLIOGRAPHIE.....	p.150
TABLE DES MATIERES.....	p.152